

**Rapport de la commission des finances**  
chargée de l'examen  
**du projet de budget de l'État pour l'exercice 2021**

(Du 18 novembre 2020)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2021. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

### **Composition du bureau**

Présidente : M<sup>me</sup> Martine Docourt Ducommun  
Vice-président : M. Didier Boillat  
Rapporteuse : M<sup>me</sup> Christine Ammann Tschopp

### **Composition des sous-commissions**

1. *Département des finances et de la santé – Autorités :*  
M. Andreas Jurt, président, M. Jonathan Gretillat et M. Quentin Di Meo
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture :*  
M. Damien Humbert-Droz, président, M<sup>me</sup> Florence Nater et M. Adrien Steudler
3. *Département de l'éducation et de la famille :*  
M<sup>me</sup> Johanne Lebel Calame, présidente, M. Philippe Haeberli et M. Patrick Herrmann (jusqu'au 3 octobre 2020), puis M. Armin Kapetanovic (dès le 3 novembre 2020)
4. *Département du développement territorial et de l'environnement :*  
M<sup>me</sup> Martine Docourt Ducommun, présidente, M<sup>me</sup> Christine Ammann Tschopp et M<sup>me</sup> Josette Frésard
5. *Département de l'économie et de l'action sociale :*  
M. Armin Kapetanovic, président (jusqu'au 3 novembre 2020), M. Cédric Dupraz, président (dès le 3 novembre 2020), M. Antoine de Montmollin et M. Didier Boillat

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. Processus budgétaire**

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2021, la commission des finances s'est réunie à cinq reprises, soit le 29 septembre, le 21 octobre et les 3, 9 et 16 novembre 2020.

Elle a reçu le Conseil d'État *in corpore*, accompagné du chef du service financier, le 29 septembre, pour une présentation PowerPoint suivie d'une discussion générale et du débat d'entrée en matière.

Il est essentiel de préciser que les tomes 1 et 2 du budget présenté le 29 septembre aux commissaires font abstraction de la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie de Covid-19. Ils ont cependant été immédiatement accompagnés d'un premier cahier « de travail » d'amendements Covid, qui a été consolidé dans un deuxième temps, le 30 octobre, par des amendements définitifs.

Il faut considérer que le budget non amendé est pertinent malgré la crise de la Covid-19, non seulement pour un grand nombre de services tels quels, mais également pour la grande majorité des rubriques des services impactés.

Les services suivants sont touchés par les amendements Covid dans des mesures variables :

- DFS : le service financier SFIN, le service des contributions SCCO, le service de la santé publique SCSP, le service informatique SIEN, le service des bâtiments SBAT, soit 5 services sur 7.
- DJSC : le service pénitentiaire (SPNE), le service de la culture (SCNE), le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA), la police neuchâteloise (PONE), le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), le service des sports (SSPO), soit 6 services sur 12.
- DEF : le service de l'enseignement obligatoire (SEEO), le service de la formation postobligatoire et de l'orientation (SFPO), les lycées, les trois centres de formation professionnelle (CPMB, CPLN et CIFOM), soit 6 services ou centres de formation sur 10, ainsi que le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual.
- DDTE : le service des transports (SCTR), le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), soit 2 services sur 9.
- DEAS : le secrétariat général (SEAS), le service de l'économie (NECO), le service de l'emploi (SEMP), le service de la cohésion multiculturelle (COSM), le service de l'action sociale (SASO), soit 5 services sur 7.

Dans ces circonstances, le passage en revue par les sous-commissions des budgets partiels des différents départements s'est déroulé avant la remise des chiffres définitifs. Les sous-commissions se sont efforcées d'apprécier le réalisme des chiffres estimés en faisant abstraction des effets de la pandémie, alors que ce n'est qu'en plénum de la commission, et dans une phase tardive que les commissaires ont eu accès à des chiffres consolidés. Aussi, il a été difficile pour les commissaires d'évaluer la pertinence des sommes inscrites dans le cahier d'amendements Covid et ils se sont abstenus de les remettre en question.

Les départements ont été traités en détail en présence des chef(fe)s de département accompagnés d'un proche collaborateur et sur la base des rapports des sous-commissions selon l'ordre suivant :

- Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) et le Département des finances et de la santé (DFS), le 21 octobre ;
- le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), le Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), le 3 novembre.

Les amendements ont été traités lors des séances des 9 et 16 novembre.

Par ailleurs, les deux dernières séances de la commission se sont déroulées en visioconférence avec les inconvénients qui en découlent, comme l'impossibilité d'organiser des suspensions de séance.

## **1.2. Structure du rapport**

Cette indétermination se reflète dans le présent rapport qui est à l'image de ce qu'aura été la situation sanitaire du canton en cette année 2020. Il a été décidé que les rapports des sous-commissions seraient repris dans le chapitre « 4. Examen du budget des départements par les sous-commissions » tels qu'adoptés par ces dernières.

Les discussions tenues en commission plénières sont rapportées dans le chapitre « 3.2. Considérations de la commission plénière par département » à l'exception de la sous-commission du DEF qui a tenu à intégrer dans le chapitre 4.4 les considérations issues des séances plénières de la commission.

Aussi les discussions en plénum, avec parfois des informations similaires se retrouvent à la fois dans les chapitres « 3. Considérations de la commission » et « 4. Examen du budget des départements par les sous-commissions ». Il en est appelé à l'indulgence du lectorat.

Les amendements, qu'ils soient liés à la Covid-19 ou non, se retrouvent au chapitre « 5 Amendements ».

### **1.3. Vote d'entrée en matière**

À l'unanimité, la commission des finances propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de budget de l'État pour l'exercice 2021.

## **2. CONSIDÉRATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT**

### **2.1. Méthode d'élaboration du budget**

Le Conseil d'État a choisi de préparer le budget 2021 en deux temps : Dans un premier temps, il a établi le budget sans tenir compte de l'effet de la pandémie de Covid-19 et dans un second temps il a élaboré un amendement au budget initial pour tenir compte des impacts de la crise.

Cela se justifie par la temporalité du processus budgétaire, défini avec les services durant le premier semestre de l'année 2020. La crise pandémique ayant nécessité un confinement partiel de la population et l'arrêt d'une grande partie de l'activité économique commerciale et culturelle lors de la première vague de mars à juin, puis lors de la deuxième vague à partir d'octobre, il n'était ni transparent ni même possible d'intégrer des estimations de l'impact de la crise dans les chiffres initiaux.

### **2.2. Budget hors Covid-19**

Hors effets Covid-19, les trois critères du frein à l'endettement sont respectés (cf. page 9, tome 1).

Le compte de fonctionnement montre une amélioration constante depuis plusieurs années, grâce à la maîtrise des charges qui atteste de la solidité de la gestion financière, notamment dans les domaines de la formation, de la prévoyance sociale et de la santé. Un bénéfice du résultat de plus de 21 millions de francs en aurait découlé nettement supérieur aux 5,4 millions nécessaires à l'amortissement du découvert.

Les recettes fiscales cumulées représentent plus de la moitié des revenus de l'administration. Le décrochement de l'impôt des PP et des PM ainsi que l'augmentation du revenu de l'IFD, due au nouveau coefficient fédéral de distribution de cet impôt aux cantons, proviennent de la réforme fiscale adoptée en 2019. Selon les règles que s'est données l'État, les variations de l'IPM et de l'IFD induisent en 2021 un prélèvement à la réserve de lissage de 6,7 millions de francs. En revanche une stabilité de ces recettes fiscales est prévue entre le budget 2021 et le PFT 2022 – 2024. Les autres impôts (mutation, immobiliers, foncier, successions et donations, maisons de jeux) totalisent plus de 100 millions de francs.

La progression des effectifs de 39,4 EPT correspond neuf fois sur dix à des postes autofinancés (par exemple service de l'emploi) ou imputés aux programmes d'investissements (éducation numérique, programme d'impulsion et de transformation).

Environ 30% des 85,4 millions de francs d'investissements sont effectués pour le trafic – dans le domaine du génie civil et des infrastructures routières – et les télécommunications. L'informatique et les bâtiments nécessiteront également encore en 2021 plus de 20,5 millions de francs, suivis par le programme d'impulsion, le programme Vitamine (relocalisation de l'administration) et l'éducation numérique pour 16 millions de francs. Globalement les investissements respectent le dispositif de maîtrise des finances en se montant à plus de 4% des revenus déterminants.

Le Conseil d'État n'a pas accordé l'attention usuelle à l'élaboration du PFT des départements par manque de ressources et de visibilité, à l'exception du DDTE. Les besoins ont été repris tels qu'exprimés par les services et aucun effort pour les juguler n'a été opéré, d'où une dégradation du résultat prévisionnel sur les années 2022 à 2024.

Dans le domaine des contributions, il a cependant été nécessaire de préciser le PFT selon le scénario Covid-19 pour établir le montant du prélèvement à la réserve de lissage pour l'exercice 2021.

### 2.3. Cahier d'amendement Covid

Le Conseil d'État a donné la priorité au respect du dispositif de maîtrise des finances tel qu'inscrit dans la LFinEC, et a privilégié le maintien de la confiance de la population en présentant des finances publiques bénéficiaires. Les nombreuses incertitudes liées à la crise sanitaire nécessitent que l'État se positionne comme un élément solide durant les exercices 2020 et 2021 et qu'il soit au rendez-vous de tous les soutiens qu'il doit apporter aux uns et aux autres. Il doit, dès lors qu'il le peut, afficher des résultats attestant de cette solidité, grâce aux outils mis en place et au travail réalisé durant ces dernières années. Les impacts de la Covid-19 apparaissent clairement dans l'amendement et sont ainsi traités et absorbés grâce à la stabilité de l'État. Ce message paraissait plus pertinent à défendre qu'une entrée en crise financière.

Pour cela il a choisi de puiser un montant proche du maximum possible dans la réserve conjoncturelle et de soumettre au parlement cantonal une dérogation aux articles 50 et 82 de la LFinEC, lui permettant d'attribuer la totalité de la part excédentaire de la BNS au renflouement du compte de résultats plutôt qu'à l'alimentation de la réserve conjoncturelle d'une part, et du fonds d'aide aux communes d'autre part.

Le travail de prévision des effets financiers de la Covid-19 est soumis à une très grande instabilité. Afin d'en estimer l'impact, une entité comptable a été créée dans la structure budgétaire de l'État, pour couvrir, au besoin, les dépassements de crédits sollicités par les services. Si cette entité est adéquate pour y associer les charges dues à la crise, les baisses de recettes ne peuvent en revanche y être enregistrées et échappent à cet aspect du contrôle financier.

Néanmoins et cela sur la base de la **seule première vague de la Covid-19**, le Conseil d'État prévoit une baisse totale de 111,7 millions de francs au résultat du budget 2021, dont :

- une baisse des recettes fiscales de 85,9 millions de francs ;
- une augmentation globale des charges de 25,8 millions de francs ;
- un deuxième volet de soutien fédéral aux acteurs culturels impliquant une participation cantonale qui n'est pas encore complètement arrêtée.

Pour rester néanmoins dans le cadre strict du dispositif de maîtrise des finances défini dans la LFinEC et rassurer ainsi l'économie et la population de la solidité des soutiens cantonaux, le Conseil d'État a mis en œuvre trois mesures portant sur une amélioration du résultat de 98,2 millions de francs :

- le prélèvement à la réserve conjoncturelle jusqu'à une hauteur maximale de 31 millions de francs<sup>1</sup> ;
- l'adaptation du lissage des recettes fiscales conduisant à un prélèvement supplémentaire de 25 millions de francs selon les règles du filtre de lissage ;
- l'intégration au résultat de la totalité de la part excédentaire des bénéfices de la BNS en dérogation aux articles 50, alinéa 1, lettre b et 82a, alinéa 1 LFinEC. Le décret autorisant la dérogation portant sur 42 millions de francs sera voté à la majorité qualifiée.

En mobilisant les réserves de politique conjoncturelle et de lissage des recettes fiscales, l'endettement va croître en 2020 et en 2021. Cette fois-ci non pas en raison de l'intégration de dettes extérieures, mais bien en raison du maintien d'un régime de fonctionnement faisant appel aux réserves.

La deuxième vague de la Covid-19 ayant débuté au 4<sup>e</sup> trimestre, il n'a pas été possible de l'intégrer aux réflexions budgétaires.

### 2.4. Conclusion du Conseil d'État

En conclusion, le Conseil d'État est convaincu que, même si la solidité financière de l'État a été nettement améliorée et présente des chiffres aujourd'hui satisfaisants (avant effets Covid-19), l'effort

---

<sup>1</sup> La LFinEC prévoit qu'au maximum 50% de la réserve de politique conjoncturelle au 1<sup>er</sup> janvier puisse être prélevée sur un exercice. La réserve s'élève à 116 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Conseil d'État est parti de l'hypothèse d'un prélèvement de 45 millions de francs nécessaire pour absorber le choc 2020, en admettant que 50% de la réserve serait nécessaire pour absorber le choc 2020. Dès lors, la réserve présenterait ainsi un solde de 70,4 millions de francs dont au maximum 50% pourrait être prélevé en 2021. C'est finalement un montant de 31 millions de francs qui serait nécessaire.

de réforme doit se poursuivre vu le choc à absorber et l'évolution que traduit le PFT. Les effets liés à une croissance mondiale en berne, d'autant plus importants dans un canton exportateur, sont attendus sur les recettes fiscales et sur les charges des exercices à venir. Par ailleurs, l'État doit assumer son rôle vis-à-vis des enjeux posés par la crise en termes de fonctionnement social. Pour autant, le Conseil d'État considère que de prendre aujourd'hui des mesures d'augmentation fiscale ou de baisse drastique des dépenses ne ferait qu'aggraver la crise. C'est là, la motivation principale pour la sollicitation des réserves.

### **3. CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION**

#### **3.1. Considérations générales**

La Commission des finances est consciente de la difficulté de la planification financière demandée à l'administration cantonale en période de pandémie, même à court terme, et lui adresse ses remerciements sincères pour avoir relevé cette gageure, quand bien même l'urgence attachait nombre de collaboratrices et collaborateurs à d'autres tâches et que les absences pour cause de maladie décimaient les forces vives de l'administration.

Une partie de la commission a fait l'apologie de l'union sacrée et insisté pour que la commission s'abstienne d'amender la version du budget du Conseil d'État. Une autre partie de la commission s'est évidemment interrogée sur la pertinence politique de présenter un budget bénéficiaire pour 2021, craignant que le message de prospérité de l'État ne soit mal interprété par une population et une économie aux abois. Pour elle, le jeu des prélèvements aux réserves masque la réalité des chiffres, qui est dans les faits gravement déficitaire et nécessite d'augmenter la dette.

Néanmoins, l'entier de la commission juge inacceptable de mettre en danger le fonctionnement de l'État et de le priver sous quelque prétexte que ce soit d'un budget pour 2021.

D'une façon générale les thèmes suivants ont été abordés :

#### **Personnel de l'État**

L'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré une baisse historique de 1,3 point entre mai 2019 et mai 2020 en raison de la crise. Malgré le fait que cela puisse justifier une réduction potentielle du traitement du personnel, celui-ci sera maintenu et les échelons supplémentaires seront octroyés normalement. Par contre, un relèvement de l'IPC ne sera pas répercuté sur les salaires tant que le niveau précédent ne sera pas retrouvé. En effet, au vu du PFT des années à venir, le Conseil d'État souhaite se réserver une marge de manœuvre lors de futures négociations sur le traitement de la fonction publique.

Si renoncer à cette répercussion tout en accordant les échelons se traduit par un montant de 8,7 millions de francs sur les 457 millions de francs de masse salariale de l'État, cette attitude se reportera sur les entités telles que les communes ou les institutions paraétatiques, qui calquent librement leur politique salariale sur les pratiques de l'État. La commission s'inquiète des conséquences difficilement calculables induites sur les finances de ces dernières.

#### **Subventions**

À la demande de la commission, la liste des partenaires subventionnés, accompagnée de la base contractuelle ou légale sur laquelle les charges de transfert (charges 36) sont accordées, a été promise à la COFI. Ces informations seront intégrées à l'avenir au tome 1 des comptes à venir et, pour le budget, pourront être détaillées département par département dans les sous-commissions, en fonction de l'avancée des négociations avec les partenaires.

#### **Comptabilité analytique**

L'introduction de la comptabilité analytique se poursuit, générant au fur et à mesure de l'affinage des clés de répartition des variations des coûts des prestations dans les services. Cela perturbe la comparabilité entre années successives. On se rapportera au paragraphe sur le DFS dans ce même chapitre pour des informations plus détaillées concernant les services centraux.

## Harmonisation des scénarios conjoncturels entre départements

Comme plusieurs rubriques du budget et du PFT (les recettes fiscales au SCCO, les mesures du marché du travail au SEMP, etc.) sont tributaires de la masse salariale globale dans le canton – dont on attend une baisse ces prochaines années subséquemment à l'augmentation du taux de chômage –, la commission souhaite une cohérence au sein de l'ensemble des départements de l'État dans leurs pronostics de la conjoncture.

Or, s'il n'y a pas de scénario économique validé par le Conseil d'État, en revanche, ce dernier assure que les mêmes études économiques servent de base pour les budgets des services. Chaque service et chaque département élabore ses scénarios en lien avec les dynamiques propres à son activité : le rythme d'évolution des recettes fiscales n'est pas identique à celui de l'évolution du chômage, ni à celui de l'évolution de l'aide sociale. Les évolutions de ces rubriques ne sont d'ailleurs pas directement corrélées et les instituts économétriques ne sont pas en mesure de fournir une aide aux cantons. Par exemple, les recettes fiscales n'évoluent pas complètement proportionnellement à l'évolution du taux d'emploi de la population. Les revenus fiscaux des PP sont davantage influencés par le renforcement ou l'affaiblissement des inégalités sociales que par le taux de chômage global. Il est donc possible de voir une amélioration des revenus fiscaux des PP (notamment grâce à l'octroi de bonus pour une certaine catégorie de la population) malgré une situation globalement détériorée du marché de l'emploi.

### Discussion sur les prélèvements aux réserves

Au vu de la situation, une partie de la commission considère qu'il est difficile de communiquer à la population que l'État va faire des bénéfices en 2021. Cela va engendrer des questionnements quant à un potentiel accroissement de son soutien à l'économie.

Par ailleurs, la réserve de lissage a pour but de lisser les fluctuations conjoncturelles (selon l'art. 11a LFinEC), or le changement de taux d'imposition voté en 2019 est un facteur de nature structurelle. Il conviendrait donc de recalibrer les montants inscrits dans les comptes pour les recettes de l'IPM et l'IFD sur la base du taux actuel de l'IPM (13,7% au lieu 15,6%) et du taux de rétrocession de l'IFD (21,1% au lieu de 17,7%) pour déterminer quels sont les prélèvements concrets à la réserve de lissage selon le filtre de Hodrick-Prescott (HP).

La simulation des effets de la Covid-19 est conservatrice pour les comptes 2020. Or, si le résultat est un peu meilleur que celui prévu aujourd'hui, une dégradation du résultat 2021 apparaîtrait comme plus importante et le lissage pourrait être plus conséquent que celui affiché dans le budget. De ce point de vue, le Conseil d'État a plutôt sous-utilisé le lissage.

Il en va de même avec les indications du PFT, où la vision quant à l'accroissement des revenus est également assez conservatrice, puisqu'il a été admis que l'on ne retrouverait la situation ante qu'en 2024, voire même au-delà. Le filtre HP considère donc, que pour un temps, le niveau normal des revenus est celui de la crise et minimise le lissage (voir la note du SCCO – cf. annexe 1).

Selon l'art.11a, alinéa 3 de la LFinEC et au vu de la part du prélèvement à la réserve de lissage de 15% des recettes cumulées de l'IPM et de l'IFD, la commission est appelée à donner son appréciation formelle sur l'application des mécanismes de lissage.

**Par 12 voix et 3 abstentions, la commission, au gré de ses travaux et en regard des explications reçues du Conseil d'État, a pu se convaincre que les mécanismes de lissage ont été appliqués conformément à la loi et à l'esprit dans lequel ils ont été établis par la LFinEC.**

La crise est loin d'être finie et les ressources de l'État ne sont pas extensibles à l'infini. À partir de 2022, il ne sera plus possible de compter sur les réserves pour passer le cap. La modification d'aspects fiscaux et diverses mesures d'assainissement seront alors certainement nécessaires.

La commission s'est ensuite penchée sur les départements les uns après les autres et a obtenu les informations suivantes.

## 3.2 Considérations de la commission plénière par département

### 3.2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

Les gros enjeux du département résident dans les recettes fiscales et dans les impacts de la Covid-19.

Les imputations internes, et notamment les refacturations des services centraux, sont peu détaillées et permettent difficilement de comprendre les transferts et refacturations entre les différents services de l'État. Le CCFI s'est fendu d'un rapport qui sera remis à la COGES sur les modes de calcul des factures entre services. Cet aspect n'est pas complètement consolidé et devra l'être pour les prochains budgets.

Concernant la facturation des prestations internes, le CCFI vient de produire un rapport détaillé sur les méthodes de calcul des prestations internes. Trois catégories en ressortent.

- SBAT, SIEN, SALI : la facturation est incorrecte car basée sur des moyennes et des taux historiques. Concernant le SBAT, les frais effectifs des locaux seront facturés aux services dès le budget 2022 au plus tôt. Le SIEN comprenant des facturations internes et externes, il fait l'objet d'une task force avec le SFIN pour identifier, lister et détailler les prestations facturées à l'externe, afin de fonctionner comme une entreprise privée. Quant au SALI, pour la partie des imprimés, la vision est assez aisée, car elle repose sur des commandes de matériel à un prix de revient identifié. En revanche, la fonction logistique du SALI (gestion de stocks et livraisons) prend du temps et est difficilement chiffrable. La question se pose quant au recours à un prestataire externe pour cette tâche.
- SSCM, STAT, SRHE : aucun problème de facturation n'est rencontré. Le STAT facture ses prestations à l'heure. Le SRHE a décomposé ses prestations et la facturation de celles-ci est contrôlée par les services.
- SFIN et autres services centraux : ces services ne facturent pas leurs prestations. Ils demandent à ne pas être soumis à la prestation interne car il s'agit de prestations immatérielles, complexes à décomposer.

## **SCCO**

Après un impact de la Covid-19 de -30 millions de francs sur les recettes fiscales des PM pour le budget 2021, le PFT amendé prévoit le statu quo en 2022, puis une légère augmentation de 10 millions de francs par année pour parvenir à 140 millions de francs en 2024. Au vu de la bonne santé de certaines entreprises clés du canton, il s'agit d'un scénario prudent, qui toutefois ne tient pas compte d'éventuelles décisions pouvant soudainement être prises par les grands groupes.

Une partie des commissaires qui aurait désiré que, en temps de crise, des leviers fiscaux soient actionnés, s'étonne que l'objet 20.135 sur un moratoire de deux ans de la baisse fiscale sur le bénéfice des personnes morales n'ait pas été soutenu par le Conseil d'Etat, puisqu'elle juge cette mesure rapide et parmi les moins douloureuse pour aider l'État à soutenir l'économie.

## **SCSP**

La commission s'interroge sur la pertinence d'infléchir ou de modérer la réduction des prestations d'intérêt général (PIG), compte tenu du contexte doublement difficile rencontré par le RHNE actuellement (pandémie, réorganisation). Le Conseil d'Etat s'y oppose. En revanche, la subvention sera augmentée, afin de reconnaître des coûts particuliers pour l'année 2021. Cette démarche permet de respecter la volonté du Grand Conseil en la matière. Par ailleurs, les rapports stratégiques élaborés par le Conseil d'administration du RHNE sollicitent des PIG pour lesquelles le Conseil d'Etat, s'il admet la demande et selon les montants, requerra l'accord du Grand Conseil.

L'augmentation du budget des urgences dans le SCSP est essentiellement due à l'augmentation des volumes confiés à la Fondation Urgence Santé (FUS). Au vu de la satisfaction donnée par l'attribution du mandat à la FUS (canton de Vaud), celui-ci n'a pas été remis en question. Une partie de l'augmentation concerne des contributions aux services d'ambulances. Une négociation est en cours entre ces services et le canton, l'intérêt de ce dernier étant que tous les services travaillent avec le même intervenant, si possible issu du RHNE. Dans l'intervalle, l'État a admis un subventionnement temporaire pour permettre aux services intercommunaux de mener ce travail. Cette prestation entre dans les PIG, tout comme une contribution de quelques dizaines de milliers de francs pour le soutien d'une prestation du CHUV pour l'hébergement des parents d'enfants hospitalisés.

Le transfert des ateliers Astelle, comme lieu de vie et d'hébergement, du CNP au SAHA est motivé par le recentrage des activités du CNP sur les soins. S'il a un impact important au SAHA, il n'est pas fait mention de l'impact de ce transfert au SCSP. Le budget prévoit un montant de 2,5 millions de francs durant l'année 2021 au lieu des 3 millions prévus initialement, et de 2,2 millions de francs par année ensuite. Dès lors, il y a une marge de 500'000 francs dans le budget du SAHA et une diminution des PIG du CNP de 3,5 millions de francs, soit une diminution effective des PIG à hauteur

de 1 million de francs conformément à la planification. Le projet prévoyant un transfert au premier semestre 2021, des compensations entre le budget du SAHA et le budget du SCSP seront nécessaires.

Une seconde opération comparable sera menée pour la reprise de l'activité des Acacias à Perreux par Les Perce-Neige. De nombreux doutes subsistant à ce sujet, il a été admis que le budget resterait au SCSP pour 2021. Si le transfert peut malgré tout se réaliser en cours d'année, des compensations seront également effectuées (dans l'autre sens) entre les budgets du SCSP et du SAHA. Les 500'000 francs de marge permettront d'amortir un éventuel surcoût sur cette seconde opération.

Quant au site de Perreux, jugé stratégique à long terme, il est hors de question de le vendre. Certains bâtiments d'intérêt patrimonial majeur devront subsister, avec une affectation à déterminer.

## **SBAT**

Si les investissements du SBAT se concentrent sur le Littoral, c'est que l'immense majorité du parc de propriétés de l'État s'y situe. Par ailleurs, l'État a bel et bien la volonté de valoriser les bâtiments et les friches situés dans le Haut du canton : des investissements courants ont été réalisés au lycée Blaise-Cendrars et à l'école Pierre-Coullery. Des dépenses sont également en cours sur le site du campus du CIFOM au Locle.

### **3.2.2. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)**

Les investissements du département sont généralement très limités : ils relèvent essentiellement du crédit-cadre quadriennal pour l'acquisition de véhicules et d'une somme de petits crédits pour la police. En revanche, dès 2021, un crédit d'étude et des investissements importants sur plusieurs années pour le centre d'archivage seront prochainement soumis au Grand Conseil.

## **SAHA**

Le résultat d'exploitation du SAHA se détériore de 5,6 millions de francs, dont 3 millions de francs concernent le transfert des ateliers Astelle (voir, à ce sujet, le paragraphe ci-dessus DFS – SCSP). Le solde, soit 2,6 millions de francs, est prévu pour l'amélioration de l'accueil aux Perce-Neige, en lien avec l'évolution des besoins découlant du vieillissement (rapport 18.046). Bien qu'important, ce montant reste très juste en regard de la planification telle qu'établie.

## **JUST**

Contrairement à ce que certains commissaires ont pu imaginer, l'augmentation des revenus liés aux amendes d'ordre et aux ordonnances pénales n'est pas liée à une volonté délibérée d'intensifier la répression.

Les revenus des émoluments pour documents d'identité figurant dans le tableau des charges et revenus nets de transfert non incorporables aux prestations (page 96, tome 2) ne figurent pas aux revenus du résultat analytique des documents d'identité. Cela sera potentiellement corrigé à l'avenir.

## **SEPF**

De façon surprenante, ce service n'est pas affecté par la crise de la Covid-19 sur la base des constatations faites en 2020.

## **PONE**

Le bilan de la cantonalisation de la police demande à être tiré.

D'une part, la gouvernance est nettement plus claire avec l'introduction de la loi sur la police qui précise clairement la répartition entre les tâches relevant de la police cantonale et celles attribuées aux assistants de sécurité publique (ASP) engagés par les communes.

Mais d'autre part, il est moins évident que le coût global de la sécurité ait baissé, même si, selon le Conseil d'État, la police coûte moins cher aujourd'hui qu'il y a huit ans. Neuchâtel est le seul canton ayant enregistré une baisse des effectifs policiers, malgré la complexité supplémentaire des tâches d'audition subséquentes au nouveau code de procédure pénale introduit en 2011. Les petites



communes n'ont peut-être pas constaté une baisse significative de leurs coûts, en revanche il s'agit d'une très bonne affaire pour une commune de la taille de La Chaux-de-Fonds.

La relégation de Xamax en Challenge League et l'annulation de nombreuses manifestations en 2020 n'ont pas entraîné une sous-occupation des agents de police cantonaux. En effet, l'été 2020 a été très exigeant en termes d'effectif policier, afin d'endiguer la vague de criminalité qu'a connue le Littoral neuchâtelois. Cette mission aurait été impossible à assumer si l'année s'était déroulée normalement.

L'absence de classes d'ASP à l'ERAP est due au manque de candidats et n'est pas emblématique d'une stabilisation du processus de réforme de la police, puisque le bassin géographique de l'école s'étend au-delà des frontières cantonales.

### **3.2.3. Département de l'éducation et de la famille (DEF)**

Voir le rapport de la sous-commission sous 4.4, les discussions plénières y sont rapportées.

### **3.2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)**

Le budget 2021 présente une amélioration d'environ 8 millions de francs (5 millions de francs de baisse de charges et 3 millions de francs de hausse des revenus).

Contrairement à ce qui a été relevé dans les autres départements, le Conseil d'État assure à la commission que le PFT du DDTE est mis à jour régulièrement et avec un grand sérieux, en lien avec l'évolution des charges, des recettes et des projets d'investissements. Au vu de la péjoration du résultat à l'horizon 2024 qui ne laisse entrevoir aucun espoir d'amélioration, les commissaires ne sont pas rassurés par les dires du DDTE. Le plan climat nécessitera des ressources supplémentaires. Un rapport à ce sujet sera soumis au Grand Conseil l'an prochain.

Les investissements du département sont nombreux et le budget représente la concrétisation des projets initiés (gare de la Fiaz, pont de Malakoff, H18, bruit routier, mobilité douce et mise en conformité LHand).

Les amendements pour les centres d'équarrissage et forestier de Montmollin auraient dû être déposés séparément du cahier d'amendements Covid, ce qui n'a pas été fait au vu du montant minime.

### **SCTR**

Les effets de la Covid-19 sur les transports publics représentent une charge de 4,2 millions de francs bruts en 2021 sur les communes et l'État (dont 2,5 millions de francs nets pour l'État). La surcharge financière due à l'épidémie, notamment dans le domaine des transports publics, pourra être amortie par l'effet financier positif lié au classement de la ligne La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel en grande ligne.

Pour 2021, la perte de recettes des entreprises de transports publics est estimée par le Conseil d'État à 15% soit la moitié de celle de 2020. Néanmoins, certains commissaires s'inquiètent et trouveraient plus prudent d'envisager un scénario avec 30% de perte.

### **SPCH**

Concernant les EPT, le département enregistre une diminution de 3,3 EPT en lien avec la mise en œuvre de la LRVP et avec le classement de la H20 en route nationale.

### **SCAV**

En 2020, les redevances (patentes et concessions) sur le chiffre d'affaires 2019 n'ont pas été complètement prélevées en guise de soutien aux établissements publics. La facture 2020 a été allégée d'un tiers pour les restaurants, et d'un quart pour les hôtels. Il n'est pas exclu que cette mesure soit reconduite pour 2021, mais pour le moment, aucune décision n'a été formellement prise à ce sujet.

Un soutien aux entreprises touristiques à hauteur de 200'000 francs est budgété sous forme de montant forfaitaire. Celui-ci est complété par un montant fédéral selon la règle de 80 centimes fédéraux pour 1 franc cantonal injecté. La ventilation du montant n'est pas encore définitive sur les deux sociétés concernées : la société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) (en

collaboration avec Fribourg et Vaud) et la société de navigation sur le lac des Brenets (LNB). Comme seules les sociétés de remontées mécaniques actives en toute saison peuvent faire l'objet d'un soutien, la société de Télésiège de Buttes-La Robella – et Téléskis Chasseron Nord peut encore entrer en ligne de compte, à l'exclusion de toute autre.

## **SFFN**

Malgré leur faible dotation, les fonds liés à la sylviculture font sens : le fonds forestier de réserve thésaurise des montants en lien avec le défrichement, qu'il rétrocède plusieurs dizaines d'années plus tard, lorsque la compensation est faite ailleurs (reboisement) ; le fonds de conservation de la forêt thésaurise une partie des bénéfices réalisés sur la vente de bois, actuellement maigrement alimenté par un marché peu porteur.

### **3.2.5. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)**

Pour le canton de Neuchâtel, les gros blocs sont l'aide sociale et les subsides. Il est possible de réagir rapidement à la dégradation des revenus dans le domaine des subsides. En revanche, pour l'aide sociale, l'intervention est décalée (préalable intervention des subsides, du chômage, et amortissement de la fortune personnelle). L'amorce de la croissance de l'aide sociale liée aux premiers impacts de ce printemps est donc prévue à partir de septembre 2021 seulement. Il est toutefois plus difficile d'évaluer le PFT dès 2022, car il y a une inconnue quant au nombre de personnes qui arriveront réellement en fin de droit au chômage.

## **NECO**

Quant au développement économique, le NECO est intervenu au printemps 2020 avec des crédits supplémentaires sur la ligne budgétaire courante, la loi sur l'appui au développement économique (LAD) permettant d'octroyer des soutiens aux entreprises en situation extraordinaire. Les soutiens à fonds perdus pour le développement économique ont représenté :

- 4 millions de francs pour l'industrie (supplément LAD) afin d'accélérer les projets de recherche dans les PME industrielles ;
- 2 millions de francs d'aide sur les loyers (dont seule la moitié a été utilisée) ;
- 2 millions de francs d'aides à fonds perdus pour le tourisme (dont le 100% sera consommé).

Et parallèlement :

- 30 millions de francs de prêts sans intérêts ont été votés pour les PME de moins de 5 personnes (dont 3 millions de francs utilisés),
- un cautionnement des start-up.

Le Conseil d'État met en place, cet automne, de nouveaux outils suite à l'ordre de fermeture de 600 entreprises, car les aides fédérales ne suffisent pas. En revanche, il s'agira de contenir les aides cantonales dans des proportions supportables pour l'État.

L'amendement Covid a été rédigé avant l'arrivée de la deuxième vague et le montant prévu de 1 million de francs semble aujourd'hui largement insuffisant en regard de la situation. L'intensité et le ciblage de l'intervention cantonale dépendront beaucoup de l'obtention de fonds fédéraux et des effets de levier possibles. Dès lors, il est impossible de chiffrer précisément le montant qui sera réellement nécessaire en 2021.

Grâce à la résilience du secteur industriel neuchâtelois, habitué aux fluctuations de la conjoncture, on peut espérer une reprise rapide après la crise sanitaire. L'économie induite, par contre, sera lourdement mise à mal si la perfusion par les collectivités se relâche. L'enjeu sera de réinsérer rapidement et efficacement les personnes qui auront perdu leur outil de travail ou leur emploi durant la crise afin de ne pas constituer un socle de chômage durable et recréer l'erreur de 2008, Neuchâtel ayant été à l'époque le canton qui avait le moins bien géré la crise.

## **SMIG**

L'arrivée à échéance (entre 2020 et 2022) des forfaits fédéraux pour les personnes de l'asile, représente un enjeu à hauteur d'une dizaine de millions de francs. Le taux d'intégration n'a pas cessé d'augmenter mais ne concerne encore qu'une minorité de requérants. La grande majorité de ces derniers intègre malheureusement les dépenses de l'aide sociale.

## SASO

La grande partie du budget relève de la facture sociale harmonisée, dont la croissance est maîtrisée (le niveau de 2021 est identique à celui de 2015). Cet état de fait démontre l'efficacité des mesures prises pour maîtriser les coûts, pour prévenir le recours à l'aide sociale et pour favoriser le retour à l'autonomie des bénéficiaires. Actuellement, l'enjeu consiste surtout à préparer correctement la reprise, afin de minimiser les dégâts sociaux.

Les prestations complémentaires représentent aussi un bloc important dans le budget. Or, actuellement les cantons subissent la réforme fédérale des prestations complémentaires et éprouvent des difficultés à faire valoir les droits qu'ils ont âprement négociés. Cette réforme engendrera un surcoût durant plusieurs années, auquel le canton ne peut pas se soustraire puisqu'il s'agit d'un cadre fédéral à appliquer.

Le contentieux LAMal était en croissance rapide durant les dernières années et retrouve une progression plus raisonnable aujourd'hui. Le canton n'a pas de prise sur le volume de primes à payer. Il a l'obligation de prendre en charge 85% du contentieux LAMal des personnes sous acte de défaut de biens. Depuis quelques années, l'État rachète l'entier des actes de défaut de biens au coût de 92%, afin d'obtenir un montant de récupération supérieur. Ce procédé commence à être profitable.

L'amendement Covid tient compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires prévue sur une partie de l'année 2021 (1'950'000 francs pour la part cantonale en rubrique 36). L'indexation à proprement parler n'a pas été intégrée. Neuchâtel a indexé en 2018 pour rattraper son retard et en 2019 la CSIAS a de nouveau procédé à une nouvelle indexation. Le canton étant en plein processus de simplification des normes à coût constant (projet RAISONE, dont l'entrée en vigueur est prévue au début du deuxième trimestre 2021), il a pris du retard en termes d'indexation. Si une indexation devait avoir lieu en 2021, il faudrait impérativement qu'elle soit coordonnée à la mise en œuvre de la simplification des normes.

Une note démontrant l'impact budgétaire du rattrapage de l'indexation pour être conforme aux normes de la CSIAS a été fournie à la commission et se trouve en annexe 2. De manière grossière, le coût de cette indexation se monte à 1% de 70 millions, soit 700'000 francs dont 60% à charge de l'État et 40% à charge des communes.

### **– normes de classification et montants prévus des subsides en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2021**

Le budget 2021 hors Covid présumait une augmentation de 3% des primes LAMal qui n'aura finalement pas lieu. En revanche il n'intégrait ni la première, ni la seconde vague Covid-19, ni l'impact de la dégradation de la situation économique qu'elles entraînent sur les subsides d'assurance-maladie, les subsides à l'aide sociale et les subsides ordinaires. Ainsi, plutôt que d'amender le budget à la baisse et d'intégrer un amendement Covid pour la première vague, le département a choisi de ne rien modifier, « *les surcoûts liés à la crise sanitaire étant compensés par la stabilité des primes entre 2020 et 2021* » (cf. note y-relative en annexe 3). L'effet de la deuxième vague n'est pas estimé dans l'amendement Covid non plus. Les subsides individuels ne sont pas indexés puisque les primes n'augmentent pas.

L'élargissement des limites de revenus de la catégorie S10 représente toutefois un grand changement qui permet d'apporter un soutien supplémentaire aux personnes ayant de très faibles revenus, y-compris si elles n'ont pas d'enfant. Ce mécanisme décalant mécaniquement les degrés de couverture des enfants, permet ainsi de remplir l'exigence du droit fédéral. La projection prévoit que 2'500 personnes puissent bénéficier nouvellement d'un subside.

**À l'unanimité, la commission préavise positivement le mécanisme soumis par le DEAS.**

### **– amendement budget 2021, création d'un fonds permettant de recevoir 10% de la part des bénéfices d'exploitation de la LORO attribuée au canton**

La modification de loi soumise permettra de créer le fonds qui recevra les 10% de la part des bénéfices d'exploitation des grandes loteries attribuée au canton (projet de loi).

Parallèlement, il faut créer une ligne budgétaire permettant de dépenser ce montant (amendement). Le revenu (43) indiqué est une estimation de ce que représentent ces 10%. Dans l'objectif de ne

pas devoir demander un crédit supplémentaire pour engager ces montants, il a été décidé d'indiquer un montant équivalent dans les charges (36).

**À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter les amendements y- relatifs apportés aux revenus (43) et aux charges (36) mentionnés au point 5.2.**

**À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LILJAr), tel que mentionné au point 7.1.**

## **4. EXAMEN DU BUDGET DES DÉPARTEMENTS PAR LES SOUS-COMMISSIONS**

### **4.1. Autorités**

#### **Rapport de la sous-commission sur le budget**

Le 2 octobre 2020, les sous-commissions des finances (COFI) et de gestion (COGES) se sont réunies pour analyser le budget 2021 des différentes autorités, avec le chef de département du DFS. Elles ont reçu les autorités exécutives (chancellerie) et le contrôle cantonal des finances et ont communiqué par courriel avec les autorités judiciaires.

#### **Autorités législatives (AULE)**

Pas de remarques ni de questions de la part de la commission.

#### **Autorités exécutives (AUEX)**

Le budget 2021 « tient la ligne » par rapport au budget 2020. L'écart de 3'260'546 francs entre les budgets 2020 et 2021 s'explique par le forfait des services centraux (forfaits du SALI refacturés aux autres services de l'administration). Ces forfaits ont été recalculés parce qu'il a été constaté qu'une marge trop importante avait été calculée précédemment. Voir le tome 2, page 14.

#### *Questions et réponses*

- *Quelle est l'évolution des tâches de l'unité de communication qui fait partie de la chancellerie ?*

La nouvelle organisation de l'unité de communication a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur demande du Conseil d'État. L'objectif principal était que la communication de l'État entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle : avant, une petite entité (composée de 2,8 EPT) faisait une communication très simple (communiqués et conférences de presse uniquement). Avec l'ère numérique, cette entité a été réorganisée pour offrir de nouvelles prestations pour le gouvernement et l'administration (notamment réseaux sociaux, audiovisuel, outils pour les relations extérieures).

- *La personne dédiée à la communication avec les autorités fédérales est-elle reliée à la chancellerie ?*

Oui, il s'agit d'un poste correspondant à 0,8 EPT. Cette personne permet aussi de coordonner les interventions cantonales auprès du Parlement fédéral.

Le chef de département s'estime heureux que l'informatisation de la communication ait été mise en place avant la crise sanitaire.

- *Des comptes Twitter ont-ils été mis en place pour les conseillers d'État ?*

Le chef de département n'a personnellement pas d'activité sur les réseaux sociaux. Il considère qu'il a une disponibilité limitée, or, être sur ces réseaux prend du temps. De plus, ces réseaux sociaux demandent une logique d'immédiateté, qui est en contradiction avec le sens même de la fonction gouvernementale.

#### **Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)**

Pas de remarques ni de questions de la part de la commission.

## Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Le CCFI est en principe une entité totalement indépendante. Le sujet d'actualité qui le concerne est le contre-projet du Conseil d'État à l'initiative sur la Cour des comptes.

Le budget 2021 montre une stabilité ; il ne tient cependant pas compte des éventuels changements pouvant survenir suite à l'initiative sur la Cour des comptes. Une toute petite modification est à relever : il y a 0,1 EPT de plus au budget 2021 (tome 2, page 28), qui résulte d'une restructuration dans les fonctions.

La commission relève que les rapports du CCFI sont de très bonne qualité.

### Questions et réponses

- *Le CCFI dispose-t-il des compétences nécessaires à l'interne pour les audits informatiques, qui sont très spécialisés ?*

Le CCFI dispose de certaines compétences en matière d'audit informatique, mais pas des compétences les plus techniques permettant d'effectuer tous les audits. Il dispose d'un auditeur informatique, une personne affectée quasiment exclusivement aux audits informatiques.

- *Le CCFI est-il vraiment totalement indépendant du Conseil d'État ? Si le CCFI fait une remarque au Conseil d'État et lui recommande d'agir, il n'a aucun moyen d'imposer sa recommandation. L'initiative sur la Cour des comptes ne permettrait-elle pas d'assurer une indépendance totale du CCFI vis-à-vis du Conseil d'État ?*

Le CCFI est probablement trop discret : personne ne se rend compte de la qualité des travaux effectués, car les rapports ne sont pas suffisamment lus. Concernant le processus, presque toutes les recommandations du CCFI sont suivies : les recommandations non suivies sont inférieures à 3%. Comme les autres contrôles des finances et les cours des comptes, le CCFI n'a pas de pouvoir coercitif : il ne s'agit pas d'être une « police », mais d'auditer et de rapporter aux organes responsables. Concernant la transparence, compte tenu des circonstances dans le canton, à savoir le bon taux de suivi des recommandations, il n'est pas nécessaire de faire appel aux médias et de transmettre les rapports du CCFI publiquement. Concernant l'indépendance, une certaine protection (notamment légale) garantit l'indépendance du CCFI.

Selon le chef du DFS, il existe aujourd'hui une faiblesse dans la règle d'indépendance du CCFI, qui est que le Conseil d'État présente le budget du CCFI. Ainsi, si le CCFI se fâche régulièrement avec le Conseil d'État, il serait possible à ce dernier de diminuer les moyens de son budget. Le contre-projet du Conseil d'État à l'initiative sur la Cour des comptes apporte une réponse : formellement, le Conseil d'État n'interviendra plus du tout sur le budget du CCFI, ni sur la désignation de son personnel. Ces éléments seront formalisés et institutionnellement ancrés. Par ailleurs, le chef de département ne pense pas que le CCFI doive pouvoir imposer ses recommandations. En effet, il n'est pas sain qu'un organe de contrôle se substitue aux décisions politiques : il faut que le CCFI puisse donner ses recommandations, mais pas imposer leur mise en œuvre. Il y aurait un problème si le CCFI devenait un « gendarme » incontrôlé, qui pouvait imposer toutes ses décisions. Concernant la transparence des recommandations du CCFI, il est problématique de soumettre les rapports du CCFI à l'opinion publique. Il faut cependant que si le pouvoir politique néglige régulièrement les recommandations du CCFI, il doive se justifier publiquement. C'est ce qui est prévu dans le contre-projet à l'initiative sur la Cour des comptes : le CCFI publiera une statistique annuelle du taux de suivi de ses recommandations et, si ce taux devient trop faible, le parlement pourra décider de rendre publics les rapports du CCFI.

- *Est-il possible d'imposer un contrôle du CCFI aux communes (ce qui permettrait de répondre à l'attente d'une partie de la population) ?*

La base légale actuelle du CCFI ne lui permet pas d'intervenir dans les communes : dans la loi sur le contrôle des finances, les communes ne font pas partie du champ de surveillance du CCFI. Le contre-projet du Conseil d'État à l'initiative prévoit que le CCFI puisse prendre des mandats communaux, mais seulement si les communes le désirent. Le but du contre-projet du Conseil d'État est que les communes puissent faire partie du giron de l'activité du CCFI, mais cela ne doit pas être une imposition.

## Autorités judiciaires (AUJU)

### Questions et réponses

- *Le rapport (tome 2, page 31) mentionne une augmentation du taux d'absentéisme du personnel judiciaire qui aurait perturbé le fonctionnement des autorités judiciaires. Quelles en sont les raisons, le pourquoi ? Les départs sont-ils dus à des raisons particulières (management, surcharge de travail, ambiance, etc.) ?*

De nombreux efforts ont été consentis ces dernières années dans la réduction des effectifs, à tous les niveaux (-2,39 EPT en budget 2017, -2,0 EPT en budget 2019 et -0,35 EPT en budget 2020), à l'exception des magistrats, dont le nombre est inscrit dans la loi. Cela a indéniablement conduit à une charge et à des tensions croissantes, ainsi qu'à un taux d'absentéisme plus important sur certains sites. Ce taux d'absentéisme provient, pour certains employés, d'une surcharge de travail. On parle ici d'absences prolongées pouvant toucher jusqu'à un quart, voire un tiers de l'effectif total (non pas d'un site, mais d'une filière, par exemple greffe APEA de tel site). Afin d'éviter une multiplication des départs, il est donc nécessaire de pouvoir renforcer les effectifs pour être en mesure d'abaisser la pression et de décharger de manière ponctuelle là où le besoin est réel, ce que la CAAJ examine dans chaque situation. Compte tenu de ce qui précède, les besoins suivants ont été exprimés au budget 2021 :

- 1 EPT supplémentaire pour un poste de secrétaire itinérant au SGAJ (déjà effectif sur la fin 2020, sur un résidu de budget pour prendre une mesure sans attendre) ;
- 0,5 EPT supplémentaire pour un poste de secrétaire RH au SGAJ (la gestion des questions RH dépasse les moyens actuels) ;
- 0,2 EPT supplémentaire pour augmenter le taux du responsable administratif du tribunal de Boudry (retour à la normalité, puisqu'il s'agit d'une réduction de poste dans le cadre d'un précédent budget) ;
- 0,2 EPT supplémentaire pour augmenter le taux du secrétaire du tribunal de Boudry (retour à la normalité après réduction de poste dans le cadre d'un précédent budget).

En plus de ces mesures (création d'un poste de secrétaire itinérant et revue des besoins en EPT), la CAAJ a décidé de lancer un projet de revalorisation du personnel judiciaire, en collaboration avec le SRHE, afin de trouver des solutions aux problèmes liés au personnel des autorités judiciaires (meilleure valorisation de certaines fonctions notamment) et ainsi diminuer la fréquence des départs et absences de longue durée.

Finalement, le taux de rotation du personnel n'est pas seulement imputable à la surcharge chronique, mais est aussi expliqué par des départs à la retraite (parfois anticipée, au vu du changement de plan de prévoyance qui a pu accélérer le mouvement).

La situation est connue de la CAAJ, qui en a discuté avec la commission judiciaire et avec le chef de département, trouvant à chaque fois une oreille attentive.

- *Quels sont les premiers enseignements du regroupement du parquet (ministère public – PGMP) sur le site unique à La Chaux-de-Fonds ? Des synergies et des gains d'efficience ont-ils déjà été constatés ?*

Le déménagement et le regroupement du ministère public à La Chaux-de-Fonds – effectués en trois phases durant le mois de mai – se sont très bien déroulés, malgré les mesures Covid-19 en cours. Les locaux sont bien aménagés et le problème d'insonorisation de certains bureaux et salles est en voie de résolution. Les membres du ministère public sont satisfaits de leurs nouvelles conditions de travail et une nouvelle dynamique est largement perceptible au sein de l'équipe, dont la cohésion a été renforcée. C'est donc un succès en matière de gestion du changement.

À l'heure actuelle, dans cette phase de consolidation du regroupement et de la nouvelle organisation du ministère public, la CAAJ n'a pas encore identifié des possibilités de synergies et de gains d'efficacité, notamment du fait d'absences de longue durée au sein du personnel administratif. Il est donc trop tôt pour se prononcer sur d'éventuelles économies financières découlant de ce regroupement stratégique.

Les éléments suivants, non exhaustifs, sont susceptibles d'avoir un impact financier sur les comptes, respectivement sur les budgets futurs des autorités judiciaires :

1. si la révision en cours du code de procédure pénale fédéral (CPC) devait être adoptée, l'avance de frais au civil sera limitée à la moitié des frais prévisibles, si bien que des pertes sur débiteurs plus importantes seront à prévoir ;
2. la détermination de la valeur litigieuse devant la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal doit faire prochainement l'objet d'un examen, qui pourrait impliquer qu'elle soit – dans de nombreuses affaires, mais pas dans toutes – plus basse, ce qui aura une conséquence sur les émoluments.

### **Avis et conclusion de la sous-commission**

Après l'examen des différentes entités qui constituent les autorités, les sous-commissions considèrent leurs budgets comme réalistes et plausibles, tout en étant sensibles aux enjeux des ressources humaines auprès des autorités judiciaires.

## **4.2. Département des finances et de la santé (DFS) Rapport de la sous-commission sur le budget**

### **4.2.1. Généralités**

Le 2 octobre 2020, les sous-commissions des finances (COFI) et de gestion (COGES) se sont réunies avec le chef du DFS et certains chefs de service pour analyser le budget 2021 du département. Elles ont reçu les entités et services suivants : service des contributions, service de la santé publique, service financier, service informatique, service des bâtiments, service des communes et office d'organisation.

En introduction, le chef de département a dressé un tableau général de la gestion de la crise sanitaire en vue du budget 2021. Dans cette optique, il est intéressant que les trois services les plus impactés par la pandémie soient réunis (SFIN, SCCO et SCSP).

Étant donné les annonces répétées du Conseil d'État concernant l'ampleur des impacts de la crise sanitaire sur les finances de l'État, le fait que le budget 2021 se situe dans les limites du frein à l'endettement peut surprendre. En effet, les député-e-s pourraient se demander de quelle façon le Conseil d'État a « organisé » les chiffres pour parvenir à ce résultat.

La volonté de parvenir à être « dans les clous » avec le budget répond à une préoccupation essentielle du Conseil d'État en ces temps de crise : quand les temps sont troublés comme aujourd'hui, il est important, au-delà des chiffres et de l'aspect budgétaire pur, que l'État démontre une solidité et des points de repère clairs. Le Conseil d'État s'est ainsi attaché à présenter un budget qui démontre cette solidité. Les deux tomes donnent une vision globale et détaillée du budget 2021 sans les effets de la Covid-19 ; le document « *Amendement Covid* » présente les effets attendus de la Covid-19 sur le budget.

Le SCCO entretient globalement des relations privilégiées avec d'importants contribuables qui ont un impact individuel déterminant sur les recettes financières. Les projections indiquent des taux de croissance/décroissance et des reports d'analyses sur l'évolution attendue de la masse salariale globale du canton/du pays, les évolutions du PIB, etc. La méthode de calcul est identique, mais les appréciations sont fondamentalement différentes de celles qui ont prévalu dans le passé.

Les équipes du SFIN ont dû faire preuve d'inventivité pour imaginer les documents sur le budget présentés ce jour. Un travail de fourmi a été mené pour collecter dans les départements une analyse « service par service » des impacts attendus de la Covid-19 sur le budget 2021. Ce travail relativement important n'est pas encore terminé : un rapport – portant sur les demandes de crédits non urgents, qui ne sont pas de la compétence du Conseil d'État, et sur les demandes de crédits urgents à faire ratifier par le Grand Conseil – sera présenté d'ici à la fin de l'année. Au vu du PFT, le travail de préparation budgétaire 2022 a déjà débuté. Finalement, la question de l'endettement de l'État se posera, vu les gros montants puisés dans les réserves.

L'entier du SCSP est impacté par la crise de la Covid-19. L'idée est de constituer, à l'interne de ce service, des forces de travail dédiées à la gestion de la pandémie. Au printemps 2020, le SCSP a été débordé ; il a fallu prendre des mesures drastiques aux niveaux fédéral et cantonal, dans une situation d'urgence. Aujourd'hui, au vu des équilibres à trouver entre les dimensions économique et sociale de la crise, l'objectif est d'éviter que la société neuchâteloise ne doive en revenir aux types de mesures prises ce printemps. Ces mesures peuvent notamment être évitées grâce au traçage.

Or, le traçage nécessite des ressources importantes : il s'agit de constituer des équipes spécifiquement dédiées à cette activité.

Le président de la sous-commission rappelle le contexte général suite à la pandémie de la Covid-19 : « Quand la maison brûle et que les pompiers peinent à éteindre l'incendie, ce n'est pas important de savoir qui, parmi eux, a la plus belle coupe de cheveux. » Le budget 2021, globalement, paraît acceptable. Tous les chefs de service et les collaborateurs sont à remercier pour leur travail remarquable.

Les sous-commissions iront à l'essentiel, tout en étant parfaitement conscientes de la tendance négative et inquiétante des résultats opérationnels et financiers jusqu'en 2024, bien démontrée dans le plan financier et des tâches (PFT).

Les tableaux utiles figurent dans le rapport du Conseil d'État, y compris le tableau d'ensemble (tome 2, page 45).

Une remarque technique : on voyait plus clairement dans l'ancienne présentation du budget quels étaient les éléments subventionnés dans les départements. Pourrait-on prévoir dans le tome 1 un tableau des entités subventionnées, par département ou domaine ? Le Grand Conseil est renseigné sur ce sujet dans le cadre du débat sur les comptes, grâce à une liste des entités avec lesquelles des engagements ont été conclus (cette liste comprend le montant des engagements). Ce serait un immense travail d'intégrer tous ces éléments dans le budget. Ces informations sont disponibles pour chaque service, mais pas de manière consolidée.

#### **4.2.2. Examen de détail des services et offices**

##### **Secrétariat général du DFS**

Les dépenses des biens, services et charges d'exploitation diminuent de 1,18 million de francs, et non de 1,8 million de francs (tome 2, page 45, commentaires).

##### **Office d'organisation (OORG)**

Le chef de service est entré en fonction en pleine période de mise en œuvre de SIGE, dont le pilotage a maintenant été repris par le SFIN. L'OORG peut se concentrer sur le projet de réorganisation de l'administration et sur les enjeux de numérisation de l'administration.

Avec le projet Vitamine (anciennement ORLA.ne), on atteint le cœur du métier de l'OORG : réfléchir au fonctionnement d'une administration publique, pour l'adapter non seulement aux révolutions technologiques, mais aussi aux évolutions sociétales et aux attentes citoyennes. On touche là à des questions de méthode (quel pourcentage de télétravail souhaite-t-on ?), de technologie (quelle technique est privilégiée dans les services ?), à la numérisation (veut-on une numérisation totale ou un panachage papier-numérique ?), etc.

Les autres projets avancent bien également : issus du programme des réformes, ils font maintenant partie de NE 2.0 (notamment Gestion.ne, PartenariatsNE et SIGE, que l'OORG a conduits jusqu'en août 2020). L'OORG a tenté d'articuler ces différents projets entre eux, pour construire les fondations de l'administration neuchâteloise de demain.

La numérisation est en cours, notamment avec le processus de recrutement du ou de la futur-e délégué-e à la transition numérique. L'État de Neuchâtel a été pionnier dans beaucoup de domaines numériques (guichet unique, vote électronique, etc.). L'objectif est d'édicter une stratégie numérique pour le canton de Neuchâtel dès 2021.

##### *Questions et réponses*

- *Peut-on comparer l'OORG à une entreprise privée, comme Hayek Engineering ? Quelle est l'équipe actuelle de l'OORG, les 7,9 EPT du budget 2021 (tome 2, page 52) ?*

On ne peut pas comparer les collaborateurs de l'OORG à une société de consulting privée. Globalement, l'OORG n'est pas toujours populaire, car il représente le changement et les réformes, ce qui n'est pas toujours agréable pour les collaborateurs, pouvant générer des craintes. L'équipe actuelle est mieux organisée et composée de chefs de projet, d'une accompagnatrice du changement et d'une communicante, aux profils variés (politologues, ingénieurs qualité, ingénieurs spécialisés dans les processus, généralistes).

- *Qu'est-ce que l'OORG ferait de plus s'il disposait de moyens financiers plus importants ?*



Il ne s'agit pas seulement de s'intéresser à la question financière. La plupart du temps, l'OORG ne manque pas de ressources financières, mais plutôt de temps, pour convaincre les services et construire avec leur personnel.

- *Concernant le projet Vitamine, comment l'OORG fera-t-il, concrètement, pour avoir la meilleure adhésion possible du personnel dans les plus brefs délais ? Parle-t-on des « craintes des services » au sujet du projet, et non des « craintes des personnes » ?*

Pour le chef de département, l'OORG fait un important travail, en partie peu perceptible. Par exemple, le tome 2 du budget 2021 montre clairement un descriptif de l'environnement de chaque service, avec ses objectifs stratégiques, ses tâches et des indications financières globales et par prestations, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans. Derrière cela, il y a un travail gigantesque d'organisation de la structure des services étatiques, pour rendre intelligible et compréhensible l'activité de l'État. Ce tome 2 du budget 2021 montre le travail de structuration mené ces dernières années – entre autres services – par l'OORG. Les tâches – discrètes – de l'OORG permettent de renforcer la crédibilité et l'intelligibilité de l'État.

Un nouveau chef de programme, engagé au début de l'année, a mis sur pied une équipe « projet » fonctionnelle. Les six premiers mois de 2020, le projet Vitamine a été construit à l'interne ; depuis le 1<sup>er</sup> octobre, il est visible sur l'intranet de l'État, ce qui le rend plus concret. La première échéance concerne la décision sur la cartographie future des services de l'État, qui sera vraisemblablement prise d'ici à fin 2020. Il faudra ensuite convaincre les services concernés qu'ils pourront être déplacés géographiquement, ce qui représentera la partie la plus importante du travail. Les quatre craintes principales des services au sujet de leur futur déménagement ont été identifiées : certains ne veulent pas aller à La Chaux-de-Fonds, certains ont peur d'être dérangés dans un bureau partagé, certains résistent globalement au changement et certains ont peur de manquer de places de parc. Il faudra les convaincre, ce qui prendra du temps.

- *Des coaches externes sont-ils occasionnellement engagés pour transmettre des informations au personnel, par exemple concernant le déplacement de leur service ? Les moyens financiers nécessaires sont-ils à disposition pour cette formation externe ?*

Il existe un budget pour des prestataires externes, pour du coaching/conseil. Il ne permet cependant pas d'envisager des prestataires externes pour accompagner tous les services.

Le Conseil d'État a besoin de l'aide des député-e-s pour soutenir le projet Vitamine. Il faut que le parlement confirme les options stratégiques envisagées et soutienne le Conseil d'État face aux services.

- *Ne faudrait-il pas imaginer une communication claire quant à ces options stratégiques de l'OORG, pour rassurer les services ?*

Une communication régulière et pertinente est importante. Il s'agit de présenter clairement le virage stratégique du projet Vitamine (notamment à la commission de gestion) et de l'intégrer aussi dans la communication publique.

- *Pour sonder et valider sa démarche, l'OORG utilise-t-il le concept exploratoire des projets pilotes ?*

La gestion classique des projets est souvent compliquée. Le chef d'office est donc en faveur des projets pilotes, car ils permettent de tester rapidement les processus, les pistes de réflexion, les méthodes qui fonctionnent, etc., et de les corriger, le cas échéant.

Cette discussion a permis de mieux comprendre les activités de l'OORG. Il revient aux commissaires de transmettre cette connaissance dans les différents groupes.

Le budget 2021 est maîtrisé, les années suivantes nécessiteront un certain travail de l'État pour sa gestion. L'OORG dispose des clés nécessaires pour faire évoluer la structure de l'État, notamment pour implémenter plus rapidement et faire accepter un certain nombre de réformes. L'accent doit être mis sur ces questions.

## **Service financier (SFIN)**

Le SFIN a mis à la disposition des députés des documents relatifs au budget 2021 nettement améliorés, plus lisibles, qui permettent une meilleure compréhension financière (analytique et synthèse des revenus, dépenses, crédits d'engagement, investissements, EPT et PFT) des enjeux transversaux entre les départements.

Le PFT constitue un véritable combat pour le chef du SFIN, car peu de personnes considèrent que c'est un outil important. Le chef de département a acquis la conviction que les années où les budgets présentés étaient solides, cela était dû à un travail sérieux sur le PFT en amont. Le PFT s'impose progressivement comme un outil de gestion et de conduite, qui permet de discuter des tendances et d'envisager des réformes en amont du processus financier. Il convient d'investir de l'énergie dans cet outil, qui a fait ses preuves. Cependant, cette année, l'incertitude sur le plan financier est grande, notamment à cause de la crise sanitaire. Dans ce contexte, le Conseil d'État a eu peu de temps à consacrer au PFT ; de plus, il n'y avait pas assez de données suffisamment pertinentes pour qu'il vaille la peine d'investir du temps dans ce travail. Cela a comme résultat que le PFT « dévisse », avant même d'intégrer les effets de la crise sanitaire. Concernant la comptabilité analytique, les documents produits ne sont pas encore assez satisfaisants. Le degré de granularité retenu dans les différents services est encore insuffisamment harmonisé.

Un budget est, par définition, défini par des prévisions. Étant donné les incertitudes actuelles, le travail budgétaire a été difficile. Le SFIN a été réorganisé au début de l'année. Cela a permis de dégager des EPT pour créer de nouvelles fonctions, notamment un poste de *risk manager*. Le SFIN n'est plus un simple « bureau des additions » ; on ne peut plus dissocier aujourd'hui la finance de la gestion. Il faut ainsi que les collaborateurs puissent analyser les chiffres des différents services et leurs implications, et pas seulement s'en tenir à de simples tâches de calcul.

Pour la comptabilité analytique, des bases et des principes ont été posés, mais elle doit encore être retravaillée. Il s'agit de faire le nécessaire pour que l'intégralité des coûts soient répartis dans les prestations et que l'on obtienne une vision analytique contrôlable ; il faut aussi faire en sorte que la gestion de la comptabilité analytique ne crée pas un volume de tâches administratives additionnelles pour les services.

Concernant les postes créés au SFIN (sans augmentation des EPT), il existe un nouveau poste de *business analyst*, depuis mai 2020. La partie métier concernant l'amélioration du projet SIGE a été confiée au SFIN ; la personne engagée est experte en systèmes de gestion et en flux de données.

Concernant le PFT, le SFIN n'y a effectivement pas beaucoup travaillé : les services ont donné des informations, le SFIN les a consolidées, mais sans discussions avec les services.

#### *Questions et réponses*

- *La commission apprécie l'innovation des tableaux Bilan prévisionnel et Tableau de flux de trésorerie prévisionnel (tome 1, pages 40-41). Comment abaisser le « coût d'opportunité » le plus possible, pour définir les gains d'efficience possibles grâce à la logique du PFT au-delà de l'année 2021 ?*

Des gains d'efficience sont possibles dans certains services, mais d'autres sont malheureusement surchargés (par exemple, le service juridique). L'innovation est partielle, car il n'y a pas eu de travail sur le bilan des services. Au « Bilan prévisionnel », le budget 2021 présente un peu plus de 636 millions de francs de créances (rubrique 101), qui représentent un endettement. Concernant les montants transitoires, en 2019, l'État était engagé par 2'436 contrats, pour un total à échéance d'environ 1,4 milliard de francs. L'idée est qu'avec le PFT, on puisse dire quelles sont les charges de transfert liées à des contrats irrévocables, un chiffre inconnu actuellement. Au passif, on constate au budget 2021 des engagements financiers à long terme d'environ 1,5 milliard de francs et des engagements courants d'environ 1,4 milliard de francs (rubriques 200 et 206). De plus, ce tableau comprend une dizaine de positions où les écarts entre 2021 et 2020 sont à zéro, car les postes de bilan de l'année précédente ont été reconduits. Le « Tableau de flux de trésorerie prévisionnel » montre que la variation des flux de trésorerie par rapport à l'intégralité des activités proposées dans la première version du budget accroît l'endettement de 65 millions de francs. Si on ajoute les effets de la crise sanitaire, l'endettement s'accroît de 131 millions de francs en 2021.

Le chef de département, très satisfait par la prise en main du SFIN, approuve l'approche intégrée de l'État que propose le SFIN.

#### **Service des contributions (SCCO)**

Le SCCO a consacré l'année 2020 à la mise en place des réformes fiscales. Sous l'angle des recettes fiscales, l'année passée a été marquée par de grosses inquiétudes, concernant notamment le départ du canton de certaines grandes sociétés (multinationales), qui apportaient un montant d'impôt régulier. Cette incertitude au niveau des recettes fiscales et de leur évolution a incité le service à revoir les estimations à la baisse.

D'autre part, avec la crise sanitaire, les entreprises manquent de visibilité, sur les marchés et sur leur propre avenir. Un problème essentiel lié à la Covid-19 concerne les restrictions touchant les déplacements de personnes dans les régions ou pays en quarantaine, ce qui pose de nombreux problèmes pour les entreprises. Concernant les recettes fiscales, le SCCO a demandé aux individus et aux sociétés d'adapter leurs tranches en fonction de leur nouvelle situation suite à la crise sanitaire, pour que l'État ne doive pas restituer des montants perçus en trop. Chez les personnes physiques (PP), les adaptations sont lentes : jusqu'en juin 2020, il y avait très peu de demandes d'arrangements, puis ces dernières ont augmenté de 1'400 cas. De manière générale, il est difficile d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les revenus des personnes salariées. La visibilité au niveau des PP reste assez compliquée, malgré un indicateur intéressant – l'impôt à la source –, qui montre actuellement une baisse d'environ 15%. Concernant les indépendants, les impacts de la crise sont aussi difficilement évaluable.

Le tableau ci-dessous montre l'impact de la crise sanitaire sur les revenus fiscaux : la première colonne montre la base du budget 2021, hors effets Covid-19, la seconde détaille le budget 2021 après prise en compte des effets de la Covid-19. La crise sanitaire n'a par contre eu aucune incidence sur l'impôt foncier des PP et PM. Il n'a pas été tenu compte d'un éventuel effet Covid-19 pour les successions.

Revenus fiscaux	Budget 2021 hors Covid-19 (CHF)	Budget 2021 Covid-19 (CHF)
Impôt direct personnes physiques (y c. amendes)	701'000'000	680'000'000
Impôt à la source	35'000'000	29'000'000
Impôt des frontaliers	12'500'000	10'500'000
Impôt direct personnes morales	150'000'000	120'000'000
Impôt foncier PM	11'750'000	11'750'000
Impôt foncier PP	17'000'000	17'000'000
Impôt sur les gains immobiliers	26'500'000	22'500'000
Lods	30'000'000	22'000'000
Successions	18'750'000	18'750'000
Part à l'impôt fédéral direct	99'000'000	85'000'000
<b>TOTAUX</b>	<b>1'101'500'000</b>	<b>1'016'000'000</b>

#### Questions et réponses

- *Les chiffres de la note de synthèse du DFS correspondent-ils à ceux du document Amendement Covid ?*

Le document « Amendement Covid » est une version de travail, tout comme la note de synthèse, dont les chiffres (qui sont les mêmes) sont encore en cours d'affinement.

- *Sous Communication / Accueil (tome 2, page 62), on lit : « Les sollicitations des contribuables et des mandataires coûtent plus de 3 millions de francs à l'État. » Quelles sont ces sollicitations ? Comment se décomposent ces 3 millions de francs ? Que couvrent les 792'135 francs de coûts des services centraux ?*

Il s'agit d'imputations : tous les collaborateurs du SCCO sont interpellés sur certaines prestations, comptées en heures. Il y a trois sources de sollicitations principales : les médias, les député-e-s et les communes. La réponse aux sollicitations de ces trois acteurs a un coût, évalué à 3 millions de francs. Pour le reste, le SCCO a des bases de données utiles aux services centraux, qui sollicitent le service et son personnel, et sont évalués à 792'135 francs.

- *Le SCCO a-t-il reçu suffisamment d'aide de la part du SIEN concernant son passage sur le système informatique SAP ?*

Le passage sur SAP est complexe : cela prend du temps et les outils actuels sont anciens (certains ont plus de 25 ans). Cependant, le SCCO travaille en collaboration avec le SFIN et le SIEN pour tenter de trouver des solutions. SAP est un outil complexe qui demande des compétences particulières. Le SFIN dispose d'un personnel formé sur SAP, alors que le SCCO ne dispose que d'utilisateurs de SAP, et non de compétences de développeurs SAP.

Une des difficultés pour le SCCO est de trouver une personne qui ait des compétences de fiscaliste, de taxateur, qui connaisse la perception et dispose des compétences informatiques

nécessaires pour SAP. Malheureusement, les outils utilisés actuellement par le SCCO sont obsolètes et comprennent des langages de programmation qui ne sont plus utilisés aujourd'hui : les personnes disposant des compétences nécessaires pour les maîtriser se raréfient. C'est pourquoi le SCCO désire obtenir rapidement une intégration maximale de toute l'information fiscale dans SAP. Cependant, SAP n'est pas un outil de taxation et servira uniquement à la perception. Dans ce contexte, un nouvel outil, qui sera fonctionnel en 2021, permettra la taxation des PM. Concernant la taxation des PP, il faudra encore mettre en place un outil approprié. Cela étant dit, l'objectif clair du SCCO et du SFIN pour l'exercice 2020 est de régler la réserve du CCFI concernant les positions non justifiées au bilan.

- *L'outil de taxation des PM a-t-il été développé par le SIEN ou acheté à l'externe ?*

Il a été développé à l'interne.

- *Les équipes du SCCO en matière d'expertise fiscale ont-elles été renforcées ?*

Il n'y a pas eu d'entretiens d'embauche pour le moment, mais le personnel est formé à cet égard. Le véritable problème est de trouver les personnes qui disposent des compétences nécessaires (comptables, fiscales, informatiques, etc.) pour ces postes. Au niveau du langage informatique, il s'agira notamment d'engager deux personnes. À ce propos, il peut être difficile d'engager des personnes à l'État, car les conditions de travail sont parfois moins attrayantes que dans le privé. Cependant, les candidatures sont plus intéressantes en ces temps de crise, car travailler à l'État apporte une stabilité qui n'existe plus forcément dans le privé actuellement. Finalement, le SCCO a constaté que la capacité de rendement des collaborateurs a augmenté de 15% depuis l'instauration du télétravail.

- *Impôts irrécouvrables (tome 2, page 63) : bien qu'une certaine stabilité existe dans le temps, qu'a-t-on entrepris pour éviter des montants trop élevés ? Quelle évolution est à prévoir en lien avec la Covid-19 ? Comparé aux autres cantons, comment nous situons-nous ?*

Les impôts irrécouvrables au budget 2021 sont de 15 millions de francs sur 1 milliard de francs de recettes, ce qui ne fait que 1,5% de la masse encaissée. Le SCCO suit le taux d'encaissement (c'est-à-dire le montant d'impôt entrant, y compris les personnes qui demandent un arrangement). Ce taux est de 92-93% actuellement, ce qui est plutôt honorable. Les solutions passent par la prévention et l'impôt anticipé. Le but est de maintenir un encaissement relativement rapide. Avant que toutes les mesures soient mises en place et que le contentieux soit renforcé, les pertes étaient de 24 millions de francs. La situation s'est donc bien améliorée. Il s'agit de comparer le canton de Neuchâtel avec des cantons de même dimension : une comparaison avec Vaud, Berne ou Genève n'apporterait rien, car ces grands cantons sont tellement « famineux » qu'ils ont peut-être des pertes de 100 millions de francs. Le chef de service demandera des précisions à ses collègues. Selon le chef de département, deux éléments permettent d'escompter une diminution du contentieux : la réforme fiscale (correction du bas du barème visant à réduire le contentieux) et l'opération de désendettement (qui se met progressivement en place en collaboration avec le DEAS). Il est cependant difficile de prédire les chiffres du contentieux dans les prochaines années, de savoir s'il va augmenter à cause des effets de la Covid-19 ou se réduire grâce à la réforme fiscale et aux efforts de désendettement.

- *Est-il exact que les relations entre le SCCO et l'office de recouvrement ne sont pas assez régulières et qu'il est difficile pour les contribuables de prendre contact avec ces deux services ? Souvent, les contribuables seraient renvoyés d'un service à l'autre et auraient de la peine à les atteindre par téléphone ; et il y aurait un temps d'attente relativement long pour les réponses aux courriels.*

Le SCCO reçoit plus de 100'000 appels par année, pour un taux de réponse de 75-80%. Il est vrai, cependant, que le contact est parfois un peu compliqué et que les réponses ne peuvent pas toujours être données rapidement. Prendre contact avec les deux services peut effectivement parfois s'avérer un peu compliqué.

La commission félicite le chef de service et ses collaborateurs pour leur orientation clients et leur professionnalisme. Cette appréciation positive est régulièrement formulée par de multiples chefs d'entreprise.

### **Service de la santé publique (SCSP)**

Les coûts de la santé vont certainement continuer de croître ; l'enjeu majeur est de parvenir à contenir cette hausse. Les projections sont connues jusqu'en 2030 : si, aujourd'hui, ce domaine

représente 90 milliards de francs annuels en Suisse, les projections pour 2030 font état de variations entre 135 et 142 milliards de francs.

Le canton aura des défis à relever, en raison notamment de la croissance démographique et du vieillissement de la population. L'année 2030 représentera en effet un pic lié au vieillissement de la génération des baby-boomers, qui aura comme corollaire une croissance du nombre de lits dans les établissements médico-sociaux (EMS). Le SCSP essaie de trouver des moyens pour limiter la hausse des coûts : ainsi, les projections prévoient que les prestations d'intérêt général (PIG) du réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) passeront de 72 à 39 millions de francs entre 2014 et 2024. Concernant le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), une amélioration de 23 à 15 millions de francs entre 2014 à 2024 est prévue. Au total, ces projections prévoient donc 41 millions de francs d'économies sur dix ans. De plus, d'autres mécanismes peuvent aussi être utilisés dans le canton pour réduire encore davantage les coûts (révisions de tarifications, contrôle de quotas hospitaliers, etc.). Les mesures de promotion et de prévention doivent également être accentuées, car elles représentent aussi un facteur de limitation des coûts de la santé (grâce aux stratégies de dépistage des cancers du côlon et du sein, aux stratégies de promotion de l'activité physique, à la prévention de la santé mentale, etc.).

Les grands objectifs stratégiques pour l'année 2021 incluent notamment la poursuite de la mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS), le développement du dossier électronique du patient (DEP), la poursuite des travaux d'amélioration de la gouvernance du domaine pré-hospitalier et la poursuite des travaux de réorganisation des hôpitaux de soins somatiques et du CNP.

Un très gros point d'attention pour le SCSP porte sur les coûts et les effets post-Covid-19. Aujourd'hui, il est très difficile de mesurer les impacts de la Covid-19 sur les années 2022, 2023 et 2024. D'une part, il est évident que la crise sanitaire aura des effets à long terme. D'autre part, les effets sanitaires de la crise seront sans doute cumulés avec l'augmentation du taux de chômage dans le canton. Il existe en effet une corrélation entre la situation socio-économique d'une personne et son état de santé : si une personne se retrouve au chômage et est précarisée, son état de santé global risque de diminuer ; de plus, une personne précarisée renonce plus facilement aux soins pour des raisons économiques, ce qui implique des lacunes de prévention et, par la suite, des frais de soins supplémentaires au moment de la prise en charge médicale. Ces effets, et notamment leur ampleur exacte, sont difficiles à déterminer.

Autrement, une forte croissance des soins à domicile est prévue dans les années à venir. Il s'agit d'adapter le parc immobilier en ce sens et de prévoir plus de soutien aux proches aidants. Des croissances de charges sont ainsi à prévoir dans ce domaine. RHNe a aussi augmenté ses activités stationnaires et ambulatoires. Une augmentation des charges est donc aussi prévue dans ce domaine. Finalement, les factures hors canton concernent souvent des prestations extrêmement spécifiques et chères d'hôpitaux universitaires situés hors canton (et non des fuites de patients en dehors du canton).

Selon le chef de département, l'ensemble des enjeux représente environ 80 projets ouverts au SCSP (hors crise Covid-19), ce qui montre que le système de santé est en mutation importante. Par ailleurs, deux rapports de RHNe sont ouverts à la consultation jusqu'à fin octobre 2020. Les coûts qu'ils impliquent ne sont pas intégrés au plan financier 2021. Les principales conséquences financières de ces rapports concerneront l'année 2022 et les suivantes.

#### *Questions et réponses*

- *Y aura-t-il de nouveaux modèles de prise en charge (par exemple, soins infirmiers en pratique avancée) pour les malades chroniques en général ou pour les personnes au chômage potentiellement précarisées et donc plus à risque de décompensation ?*

Il s'agira de réagir en amont par la prévention pour éviter que les personnes ne tombent malades. Un travail en cours au SCSP se focalise particulièrement sur le risque de chômage accru et ses conséquences directes (notamment psychiques) sur les personnes. Ces éléments seront clarifiés en se basant notamment sur des études. Le but sera ensuite d'agir en fonction des résultats, par exemple par la mise en place de dispositifs particuliers. Une réflexion est aujourd'hui menée dans ce sens.

- *Concernant l'augmentation des prestations de soins à domicile, dans quelle mesure le transfert sur l'activité hospitalière ambulatoire a-t-elle une incidence sur les prises en charge ?*

Le virage ambulatoire permet des économies de frais d'hospitalisation pour le canton, mais peut mener à une augmentation des volumes dans ce domaine, qui est cependant marginale.

- *La recapitalisation mentionnée au tome 1, page 26 (« Une partie de la baisse des PIG par rapport aux comptes 2019 (-4,6 millions de francs) est due aux opérations de recapitalisation du RHNe, puisque dès l'exercice 2020, c'est le canton qui s'acquitte des remboursements de la dette reprise de l'établissement hospitalier et des charges d'intérêts y relatives qui sont retranchées des PIG ») n'est-elle pas un « subventionnement déguisé », une sorte de soutien au déficit structurel de RHNe – étymologiquement parlant, ce montant ne devrait pas faire partie des PIG ?*

Quant aux PIG, 232 millions de francs de subvention ont été versés à RHNe en 2019 pour son désendettement (200 millions de francs sous forme de capital, 32 millions de francs sous forme de subvention à fonds perdus, avec, en contrepartie, la reprise des bâtiments inutiles) ; un taux de 3,5% a été appliqué à l'emprunt. La systématique retenue était que l'État honorait indirectement les intérêts de l'emprunt et – plutôt que de les facturer à RHNe – les considérait comme une partie des subventions qu'il lui devait. Dans les faits, l'Hôpital était subventionné, pour payer ces intérêts, par l'enveloppe dite « des PIG » (même s'il ne s'agit pas formellement de PIG). En résumé, RHNe honore aujourd'hui les intérêts à 3,5% de cet emprunt, mais reçoit pour ce faire une subvention équivalente de la part de l'État (qui n'apparaît plus dans les subventions). Au final, cela revient à dire que l'État s'est endetté de 200 millions de francs et paie les intérêts ; l'Hôpital, lui, n'est plus endetté de ce montant et a donc fait une économie d'intérêts. Il en résulte une réduction de l'enveloppe des PIG du même montant, ce qui explique cette baisse de 4,6 millions de francs. Ces éléments sont source de discussion avec l'Hôpital. Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport complet sur l'identification et le chiffrage des PIG au début de l'année 2021.

Concernant le CNP et RHNe, on touche aux limites des économies possibles dans le cadre de la réforme structurelle, même si la recherche d'efficacité se poursuit. Ainsi, les grandes améliorations financières concernant RHNe et le CNP touchent à leur fin. Les améliorations dans le domaine des EMS et de Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD) vont par contre se poursuivre. Parallèlement à cela, on note le déploiement de la PMS, qui va générer des coûts supplémentaires. Autrement, trois projets de loi sont en préparation dans le domaine de la santé : premièrement, le recentrage de NOMAD sur ses activités de prestataire (et non plus comme organisateur du maintien à domicile), qui passera par une révision de la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (LNOMAD) ; deuxièmement, un projet sur l'ancrage législatif de la PMS ; troisièmement, un projet visant à ancrer le rôle de l'Association réseau orientation santé social (AROSS) dans le dispositif sanitaire, vraisemblablement en tant qu'établissement autonome de droit public (EADP). Enfin, deux rapports seront soumis au Grand Conseil concernant la nouvelle planification hospitalière.

- *Comment expliquer la diminution des emplois en équivalents plein-temps (EPT) au budget 2021 du SCSP (tome 2, page 65) ?*

L'équipe en charge du DEP est aujourd'hui constituée de trois personnes, dont deux contrats à durée déterminée. La structure porteuse du DEP deviendra indépendante et ces deux postes vont quitter les effectifs du SCSP pour rejoindre ceux de l'association elle-même.

- *Qu'en est-il du projet de dossier électronique du patient (DEP) ?*

Le crédit d'engagement intitulé « Constitution et certification e-health » devait couvrir les frais d'investissement de la plateforme du DEP pendant trois ans (tome 2, page 69). Comme la mise en œuvre du DEP au niveau national a pris une année de retard, notamment à cause de difficultés de certification, le Conseil d'État a accordé un crédit d'engagement complémentaire de 400'000 francs pour une année supplémentaire.

#### *Questions et réponses Covid-19*

- *Les opérations et les autres soins qui n'ont pas pu être menés au printemps 2020 à cause de la crise sanitaire pourront-ils être rattrapés, et pour quel coût ? Y a-t-il des dégâts financiers liés à l'absence de revenus opératoires au printemps 2020 ?*

Les institutions hospitalières ne pourront pas rattraper toutes les activités (notamment les opérations) qui auraient dû être menées durant la crise de la Covid-19. Cela implique des coûts. Par contre, il y a eu peu de dégradations de la situation de personnes à cause d'une absence de soins durant cette phase. Il n'y aura donc pas de personnes qui vont « coûter plus cher » parce qu'elles n'ont pas été soignées à temps au printemps. Les cas d'AVC ou les problèmes cardiaques et coronariens ont drastiquement diminué durant le printemps 2020. Les coûts estimés des effets de la crise sanitaire sur RHNe sont de 20,5 millions de francs net. Ces chiffres ne tiennent pas compte du CNP, des EMS et des autres institutions.

- *Quel va être l'impact de l'arrivée de la grippe ?*

- Il y aura un surcroît du volume d'activité au SCSP.
- *Des mesures sont-elles prises à l'égard des personnes qui ne respectent pas les mesures de quarantaine ?*
- Une importante discussion a lieu entre les cantons et la Confédération concernant la durée des quarantaines (visant à les réduire à 5-7 jours au lieu de 10). Dans le canton, la question de la redéfinition du code couleur « orange » se pose. De plus, le Conseil d'État s'attend à des tensions supplémentaires dans les semaines à venir, étant donné les mesures prises pour les commerces. Enfin, une surveillance très étroite des discothèques a lieu actuellement, car Vaud et Genève ont fermé leurs établissements, ce qui risque de provoquer un afflux dans les discothèques neuchâteloises. L'objectif majeur est d'obtenir des personnes un maximum d'adhésion aux mesures qui permettent de les protéger. C'est pour cette raison que le SCSP réfléchit en permanence à la communication envers la population. Concernant les dénonciations pénales, la Loi sur les épidémies prévoit en effet un certain nombre de dispositions pour les personnes mettant sciemment en danger les autres, mais le but n'est pas de donner l'image d'un « État policier » dans le cadre de la gestion de cette crise. Il est prévu cependant qu'il puisse y avoir des dénonciations au ministère public pour les personnes qui violeraient les mesures de manière crasse, en mettant sciemment en danger les autres (des amendes d'environ 500 francs sont prévues).
- *Quelle est la situation concernant les EMS ?*
- Il y a eu un foyer de Covid-19 au Val-de-Ruz, qui est éteint, mais a occasionné cinq décès. Un deuxième foyer a également pu être éteint. Un troisième foyer est apparu le 2 octobre en psychogériatrie dans un contexte très difficile à gérer.
- *Dans quelle mesure les familles sont-elles encore tenues à distance des personnes en fin de vie dans les EMS ?*
- Ce fut un point de tension important pour les directions des EMS ; des aménagements plus humains ont été conçus.
- *Les masques sont-ils fiables ?*
- Les masques mis à disposition sont conformes aux certifications.

### **Service des bâtiments (SBAT)**

Les mois écoulés ont été, du point de vue du fonctionnement, assez lourds pour le SBAT. Ce service a dû engager du personnel et remplacer une série de départs ; l'introduction de SIGE a également eu des impacts. Actuellement, le service participe activement au projet Vitamine ; il a aussi entamé l'utilisation du crédit visant l'assainissement des bâtiments. Les projections stratégiques pour 2021 vont passablement occuper le service. Dans ce contexte, un objectif du SBAT sera notamment de considérer l'ensemble des conséquences découlant de la nouvelle loi sur l'énergie.

L'année 2020 a été extrêmement dense et remplie. Malgré la crise de la Covid-19, le secteur du bâtiment ne s'est pas arrêté et les collaborateurs du SBAT ont poursuivi leur activité de manière intense. Il y a eu des difficultés cette année au niveau des ressources humaines (départs, retraites, décès). En tout, 6 départs sont à mentionner au bureau technique, en parallèle de 11 arrivées. Sur un service d'une trentaine de personnes, cela représente un véritable tsunami.

La liste des crédits d'engagement au niveau du patrimoine est assez impressionnante. Le SBAT a demandé, l'année prochaine, le soutien de 4,3 EPT de plus dans ce domaine, qui correspondront à 4 ou 5 personnes. Les projets principaux à relever sont ceux du CPLN (pour un coût de 40 millions de francs, plus un crédit complémentaire), d'ORLA.ne (pour un coût de 31 millions de francs), du SMIG et du SCCO. Le projet d'ORLA.ne mobilise un important personnel au SBAT. De plus, le programme d'assainissement du patrimoine a obtenu une poussée avec la nouvelle loi sur l'énergie (44 millions de francs sont prévus pour commencer ; le projet occupera 2 chefs de projets à temps plein). Ce programme visera en premier lieu le bâtiment du DDR. Un autre dossier important porte sur le regroupement du lycée Jean-Piaget et son assainissement. Enfin, le projet de nouveaux bâtiments pour l'Université de Neuchâtel aux Jeunes-Rives est estimé entre 80 et 100 millions de francs. En plus des EPT supplémentaires pour le domaine Stratégie et projet, 2 EPT supplémentaires sont aussi prévus au budget 2021 pour le domaine Exploitation.

Les grandes différences avec le budget 2020 sont les suivantes : dans les revenus divers (tome 2, page 71, rubrique 43), on note une augmentation du budget 2021, car les charges en lien avec les ressources du domaine « projet » sont financées par les investissements. Les 431'720 francs

d'écart entre les budgets 2020 et 2021 correspondent à l'arrivée des chefs de projets qui vont suivre ces dossiers. À la rubrique 49, on note une réduction du loyer. Pour l'entretien lourd (rubrique 31), on note quelques variations. À la rubrique 44, le loyer du CNP ne sera plus payé l'année prochaine. La modification la plus importante concerne l'augmentation nette des projets dont doit s'occuper le SBAT.

Les enjeux pour le SBAT pour l'année 2021 seront de répondre aux attentes du Conseil d'État, en soumettant encore quelques rapports pendant cette législature (notamment concernant les crédits complémentaires pour le pôle informatique, le lycée Jean-Piaget, les archives cantonales, le centre d'entretien des routes des Montagnes, etc.). Il faut aussi relever la problématique de l'énergie : le SBAT a engagé, le 1<sup>er</sup> octobre, un responsable pour le suivi énergétique. Cet ingénieur fera un bilan énergétique et proposera des alternatives pour aller dans le sens de la nouvelle loi sur l'énergie.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impacts conséquents sur le SBAT en 2020. On note cependant quelques loyers non réclamés, ce qui conduit à une réduction des recettes d'environ 50'000 francs. Il y a aussi environ 100'000 francs de charges supplémentaires. Le SBAT ne s'attend pas à des impacts de la crise sanitaire en 2021.

#### *Questions et réponses*

La commission salue le nouveau rapport sur l'énergie. Il permettra des gains d'efficacité grâce à l'économie d'énergie. Si les bâtiments trop polluants sont assainis (ce qui a un coût au départ), ces investissements sont au final clairement bénéfiques pour l'État.

- *Le document Amendement Covid mentionne des remboursements d'assurance de 900'000 francs pour Montmollin, suite au sinistre, initialement budgétés en 2022 (page 9). Pourquoi amender le budget 2021 ? Par ailleurs, les chiffres du tableau Projets gérés par crédits d'engagement (tome 2, page 75) sont-ils justes ?*

Les travaux de la commission des finances sur le rapport 20.032 ont montré qu'il y avait eu une sous-estimation accidentelle dans la planification financière. Pour le centre forestier, le budget 2021 devrait prévoir finalement 1'678'000 francs (et non 1'058'000 francs). Pour le centre collecteur de cadavres, il faudrait 2'638'000 francs (et non 1'950'000 francs).

Le réexamen des investissements, l'analyse des investissements au plus proche de la réalité, est encore en cours. Lorsque les calculs ont été faits, le respect du frein à l'endettement a été estimé à un million de francs près. La liste des investissements a alors été reprise, pour éliminer un écart de 1 million de francs par rapport à la norme. En l'occurrence, les recettes d'assurance pour ce projet du SBAT, initialement budgétées en 2022, ont été décalées en 2021 et mises dans l'amendement, ce qui permet de présenter un budget qui reste dans les limites du frein à l'endettement. Il y a donc eu une anticipation du travail de retraitement en cours au niveau des investissements et des amortissements. Par ailleurs, pour permettre une « vue d'hélicoptère » sur les investissements, la systématique mise en place dans la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) permet un cercle vertueux sur le plan financier : il s'agit d'investir un montant, qui produit ensuite des amortissements et des économies de fonctionnement durables.

- *Ne faudrait-il pas vendre une partie du patrimoine mal entretenu afin de dégager des liquidités ?*

Le patrimoine a actuellement un certain âge et souffre d'un manque d'entretien flagrant. La valeur du patrimoine est de l'ordre de 1,4 milliard de francs. Pour maintenir un entretien normal, il faudrait 14 millions de francs par année, donc un rythme de croisière double de celui d'aujourd'hui. Au-delà des questions d'énergie, les bâtiments souffrent malheureusement d'un déficit d'entretien global.

Au niveau énergétique, l'assainissement des bâtiments permettra effectivement des économies d'énergie, qui risquent cependant d'être assez peu visibles dans le budget. Le programme ENERGO permet d'éduquer les personnes afin qu'elles prennent des mesures permettant de consommer moins. En effet, plutôt que d'investir des masses d'argent dans des installations sophistiquées au niveau énergétique, si les personnes apprennent simplement à consommer moins, on peut arriver, dans les bâtiments concernés, à des économies annuelles de l'ordre de 20% ! Les enjeux de l'économie d'énergie ne sont pas forcément là où l'on pense : il faut avant tout apprendre à consommer moins. Autrement, le décalage entre l'investissement pour une énergie plus « propre » et l'économie d'énergie effective demeurera.

Une réflexion est en cours quant aux ventes d'immeubles. Cependant, il faut une stratégie claire et un plan de vente clair. Il ne s'agit pas de se défaire de terrains qui constituent des réserves stratégiques pour l'avenir.



- *La crise de la Covid-19 a des répercussions sur les modalités de travail. Dans quelle mesure les nouvelles modalités (télétravail, séparation des espaces de travail, distance sociale, etc.) influencent-elles les projets d'aménagement du SBAT ? Les bureaux en open space ne sont pas l'idéal dans le contexte de la Covid-19 et nécessitent plus d'espace par collaborateur. Par contre, le télétravail s'est intensifié. Cela sous-entend-il que les surfaces par collaborateur pourraient être réduites ?*

Il y a aujourd'hui un changement radical de paradigme dans le monde du travail. La crise sanitaire est venue renforcer la mise en place de ce nouveau paradigme, car il a été possible de voir, du jour au lendemain, que les personnes pouvaient faire du télétravail, utiliser les vidéo-conférences, etc. Les personnes réclament aujourd'hui ces nouvelles manières de fonctionner. Un élément « bénéfique » de la crise de la Covid-19 est que les places de travail ne sont plus dédiées à une seule personne. En ce qui concerne la distance sociale, on ne travaille plus aujourd'hui qu'en *open space*, mais en fonction des besoins, dans des espaces dédiés.

Des instructions ont été données aux chefs de projets pour que ces questions de distance soient clairement intégrées dans la définition des espaces. Les réponses montrent qu'aujourd'hui les distances sont respectées par rapport aux normes Covid-19. Des réflexions sur le pourcentage de télétravail sont actuellement menées. Le but est qu'au niveau du nombre de places de travail par collaborateur, on parvienne à des projets raisonnables qui suscitent l'adhésion des collaborateurs, même si une optimisation de l'espace est visée.

- *La commission constate que le nombre de personnes travaillant au SBAT augmente. Il est important de pouvoir expliquer l'implication des chefs de projets et des chefs de dossiers dans les différents projets.*

Le domaine Stratégie et projet du SBAT doit exister même s'il n'y a pas de projets en cours (sous forme d'un petit noyau fixe de trois personnes), afin de définir la stratégie et la vision générale du SBAT. Au-delà de cela, il y a la logique de 1 projet = 1 ressource (0,7 EPT). Autrement, la croissance des effectifs est en lien avec la croissance des investissements pour les projets du SBAT.

Suite à ces précisions sur la gestion du personnel, la commission trouve que les 6,23 EPT de plus au budget 2021 (tome 2, page 71) sont parfaitement expliqués.

### **Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)**

Le budget 2021 permet d'apprécier les effets de la fusion CEG-SIEN. En 2015-2016, le Conseil d'État a présenté une vision à moyen terme des enjeux importants pour le SIEN et demandé les moyens nécessaires (crédits pluriannuels) afin de les concrétiser sur plusieurs années. Ces enjeux touchent notamment à la sécurisation de l'outil informatique par la consolidation de la production dans la salle des machines à Jardinière 157, à la construction de la salle des machines à Cadolles 9 et au renouvellement des infrastructures et des solutions de gestion. Ces projets ont bien avancé sur plusieurs fronts. Quelques écarts sont néanmoins à relever, liés notamment aux décisions du Grand Conseil concernant la fusion des deux services, qui n'était pas prévue à la base dans le rapport du Conseil d'État.

Terminer le processus d'intégration CEG-SIEN suite à leur fusion, poser la vision stratégique à long terme et terminer les chantiers en cours justifient une bonne partie des crédits – notamment d'investissement – portés au budget 2021 et au plan financier du SIEN. L'informatique est aujourd'hui indispensable à l'entier des activités de l'État. D'ici à la fin de la législature, le SIEN doit pouvoir travailler sur ses mandats sans perturbations politiques, avant que la vie politique ne redonne des orientations nouvelles au développement de l'informatique.

Il s'est agi de procéder à la fusion tout en maintenant la disponibilité des systèmes, la confidentialité des données saisies et l'intégralité des informations. Ce défi a été relevé. Les enjeux qui attendent le SIEN sont d'ordre processuel et procédural, et concernent aussi la méthodologie de projet. Avec la réunion des équipes CEG-SIEN, ce sont leurs histoires, leurs méthodologies et leurs outils différents qu'il faut réunir, ce qui est un grand défi, impliquant la refonte des processus et procédures internes. Il y a là du travail : terminer la fusion prendra vraisemblablement quelques années ! Concernant le domaine technique, les équipes ont été fédérées, mais pas fusionnées. Vingt-quatre mois sont dédiés à la réunion des équipes, qui se soldera par la relocalisation du SIEN, une fois les deux salles machines construites.

De nombreux autres projets sont en cours, mais la crise de la Covid-19 leur a fait prendre du retard. Une priorité concerne la stabilisation du projet SIGE, la mise en place du DEP (en collaboration avec le SCSP), l'évolution du guichet unique et le projet Vitamine, qui sera accompagné d'une

transition numérique pour l'ensemble des services. Concernant les objectifs stratégiques, il s'agit aussi de maintenir les mandats externes, car les recettes de partenaires externes (hors services de l'État) représentent des montants non négligeables.

Sur le plan de la gestion de la sécurité, le Conseil d'État a signé en 2019 une politique générale de la sécurité du système d'information, un élément qui va être décliné à l'interne du SIEN. Concernant la sécurité interne, le SIEN applique une norme qui permet de valider l'audit des flux financiers gérés par les programmes informatiques.

En 2020, la gestion de la crise sanitaire a représenté un grand défi pour le SIEN, notamment à cause des changements organisationnels liés à la mise en place du télétravail et des connexions à distance. Les équipes ont parfois travaillé la nuit et le week-end pour gérer les temps forts de la crise. Il a aussi fallu mettre en place des déviations téléphoniques et être particulièrement à disposition des collaborateurs (le SIEN a reçu pendant trois semaines 2'700 appels/semaine, alors que le rythme usuel est de 500 appels/semaine). De plus, il faut aussi relever les risques en lien avec la sécurité et la vulnérabilité informatique dans ce contexte de crise, un élément qui devait aussi être géré par le SIEN. Enfin, il y a eu nombre de sollicitations concernant la mise en place de solutions informatiques spécifiques dédiées à la Covid-19 (par exemple concernant la traçabilité de la Covid-19, l'approvisionnement du matériel sanitaire, etc.). L'année 2021 devra permettre de stabiliser les infrastructures mises en place dans l'urgence.

Concernant le résultat financier, le budget 2021 prévoit des revenus d'exploitation stables. Les imputations internes sont légèrement en augmentation (environ 1 million de francs de plus par rapport au budget 2020). Concernant les charges, il est prévu une augmentation de 4 EPT (passage de 164,35 à 168,35 EPT). Ces quatre postes de travail sont liés au rapport sur l'éducation numérique. Les biens, services et autres charges d'exploitation (BSM, rubrique 31) montrent pour leur part une stabilité, et même une légère diminution. On note une baisse des amortissements du patrimoine administratif (rubrique 33) de 27,4% par rapport au budget 2020, due à des projets reportés aux années à venir. Le résultat total du budget 2021 est plutôt équilibré. Le tableau « Projets gérés par crédits d'engagement » donne une vision des investissements ; ce tableau sera légèrement revu.

#### *Questions et réponses*

- *La fusion a-t-elle apporté des synergies quantifiables au niveau financier ? Si oui, à combien cela se chiffre-t-il ? Quel est le gain d'efficacité en termes de réductions de coûts, de force de frappe pour acquérir de nouveaux clients, sans concurrencer les acteurs privés ?*

Comme en ce qui concerne la santé, les coûts de l'informatique ont tendance à croître. Chercher des synergies revient à ralentir le rythme de croissance des coûts, non à les réduire. Même si de l'efficacité est gagnée, les coûts informatiques globaux continueront d'augmenter. Un exemple d'efficacité gagnée est le déménagement des locaux informatiques du SIEN et leur regroupement.

La volonté du canton de Neuchâtel est d'avoir une informatique consolidée, sur la base d'un référentiel fort, ce qui ne peut être chiffré. Actuellement, le SIEN ne se situe pas dans une logique de diminution des charges. La fusion des services ne va pas aller de pair avec une grande diminution de personnel non plus. Il s'agit plutôt, actuellement, de stabiliser l'ensemble des services proposés. L'informatique prend une place de plus en plus importante dans la vie des collaborateurs et des services, ce qui explique que les coûts augmentent. Le SIEN ne fait pas concurrence au secteur privé. L'augmentation du périmètre informatique (à travers les objets connectés, par exemple) implique des prestations supplémentaires. L'objectif est d'intégrer les évolutions structurelles au niveau informatique sans qu'elles aient trop d'impact sur les charges.

- *L'informatique est un sujet crucial. Cependant, les député-e-s et le grand public ne se rendent pas compte de l'importance de l'aspect « développement » dans ce domaine. Comment faire en sorte que les défis et la stratégie évoqués par le SIEN soient compris par l'ensemble des député-e-s et visibilisés auprès du grand public ?*

La nouvelle stratégie du canton de Neuchâtel en matière informatique sera décrite dans le nouveau schéma directeur. Les défis à venir sont liés à la transition numérique ainsi qu'au gouvernement et à l'administration numérique. Il y a un retard dans les objectifs fixés, qui n'est pas seulement dû à la crise sanitaire.

- *Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur l'application de gestion de l'aide sociale (LIANE) ?*

L'application LIANE compte peu d'utilisateurs au niveau de l'État (ce sont plutôt des utilisateurs externes à l'État). LIANE a eu des problèmes techniques concernant l'affinage de la solution ; la

question de la formation se pose également (il reste 200 à 300 personnes à former). Dans de bonnes circonstances, une version stabilisée de l'application avec des développements affinés sera introduite fin juin 2021.

- *Quel est l'effet de la Covid-19 sur l'utilisation des technologies informatiques à distance ? Quel est l'état d'esprit du SIEN aujourd'hui ? Y a-t-il un épuisement des équipes suite à la surcharge impliquée par la Covid-19 ? Qu'a impliqué l'intégration des équipes suite à la fusion ?*

Avant la Covid-19, certains outils n'étaient utilisés que partiellement (Skype, vidéoconférences, etc.). La Covid-19 a permis de massifier l'utilisation de ces technologies, avec beaucoup de facilité : les gens se sont formés d'eux-mêmes. Aujourd'hui, ces nouvelles méthodes de travail se poursuivent. Donc, effectivement, la crise sanitaire a permis aux personnes d'appréhender rapidement ces technologies numériques.

Une seule équipe a fusionné pour le moment : l'équipe d'accueil du secrétariat. Cela a provoqué quelques tensions : il faut du temps pour que la collaboration se mette en place, pour que les personnes s'habituent à leur nouveau bureau et à leurs nouveaux collègues. La consolidation de la fusion des équipes prendra du temps : c'est un véritable défi pour l'avenir.

- *Le SIEN développe-t-il lui-même ses outils informatiques ou y a-t-il une volonté d'externaliser aussi une partie de ce développement ?*

Le chef de service est un fervent défenseur de l'unification des solutions informatiques. Si cela est possible, il prône la récupération des solutions informatiques déjà développées ailleurs (par exemple dans les autres cantons).

### **Service des communes (SCOM), Fonds d'aide aux communes**

Le SCOM est soulagé d'avoir derrière lui la grande réforme sur la péréquation financière. Mais, vu le dépôt d'une initiative sur le sujet, un mandat a été confié à un bureau externe pour l'analyse de ladite péréquation. Une bonne nouvelle : les chiffres annoncés dans le rapport à l'appui de la péréquation correspondent à ce qui était envisagé dans les rapports au Grand Conseil. Le SCOM est sur le point de recevoir le rapport du bureau qui a évalué l'ensemble du système de péréquation neuchâtelois. Ces éléments feront l'objet d'un rapport d'information, qui sera soumis au Grand Conseil : l'ambition est de le déposer sur la table du Conseil d'État avant la fin de la législature.

Des chantiers sont toujours en cours (notamment la révision de la législation sur les communes, de nouveaux incitatifs aux fusions de communes, etc.). Le SCOM poursuit son activité de surveillance des communes et travaille avec le SFIN à la révision technique de la LFinEC ; la révision de la LFinEC touche au but. Le fonds d'aide aux communes sera remis à zéro en 2021.

Concernant la législation sur les communes, le projet commence à se dessiner, mais est encore en discussion à l'interne et ne sera pas déposé au Conseil d'État tout de suite.

Concernant le fonctionnement des communes, toutes ont passé au nouveau système MCH2. Leur bilan est retraité, ce qui permet de dégager des réserves. Il faut signaler qu'il n'y a aucune commune neuchâteloise en découvert de bilan, un élément dont on peut se réjouir. Il y a certes des communes qui ont des taux d'endettement qui peuvent paraître un peu élevés, mais grâce à des réserves importantes, la situation n'est pas alarmante.

Avec les fusions, le canton est passé de 62 communes en 2008 à 27. En 2021, la Ville de Neuchâtel va prendre son envol avec 45'000 habitants (elle sera la troisième commune de Suisse romande). La fusion du Locle et des Brenets est aussi intéressante pour les Montagnes.

#### *Questions et réponses*

- *Jusqu'où la surveillance des communes par l'État va-t-elle ? Il existe tout un débat lié à cette question, une volonté d'une partie de la population que l'État se mêle davantage de la surveillance des communes. Quelles réponses peuvent être données à ce sujet ?*

Il y a trois niveaux d'analyse sur la question du contrôle et de la surveillance des communes. Le premier niveau consiste à relever que les communes sont des entités autonomes ; cela pose la question de leur degré d'indépendance et de leur surveillance. Un deuxième niveau d'analyse constate que si les communes sont devenues plus autonomes, il faudrait peut-être leur imposer des entités externes qui auraient une tâche de surveillance. Une solution serait que le CCFI devienne un organe de surveillance de l'activité communale : ce débat doit être mené au niveau des communes pour voir si elles veulent de cette surveillance du CCFI. Un troisième niveau d'analyse concerne les transferts de fonds entre les communes, notamment au niveau des

guichets sociaux régionaux. Il y a là une tâche de surveillance importante de la part de l'État. Il faut distinguer ces trois niveaux d'analyse dans le contrôle des communes.

- *La Ville de La Chaux-de-Fonds relève que les 13 millions de francs découlant de la péréquation financière lui appartiennent. N'y a-t-il pas eu un défaut de communication sur cette question ?*

Il faudra effectivement faire un effort de communication sur cette question. L'étude mandatée à ce sujet (encore en cours actuellement) montrera que l'argent octroyé par la Confédération au canton, et utilisé par ce dernier pour payer les hôpitaux, les EMS ainsi qu'une grande partie des transports et de l'aide sociale des communes, permet de réduire les disparités intercommunales. En effet, le canton de Neuchâtel est un des cantons où les disparités entre les communes sont les plus faibles. Ainsi, le canton ne garde pas cet argent, égoïstement, dans le budget cantonal : au contraire, il est investi pour réduire le degré de disparité entre les communes !

- *Pour apaiser ce dossier, ne faut-il pas préciser les flux financiers au niveau des communes ?*

Il est problématique de vouloir préciser ces flux financiers, pour deux raisons. Premièrement, il s'agit de traiter ces dossiers sans créer une guerre entre les communes : s'il est écrit clairement, noir sur blanc, les frais de chaque commune, cela risque de créer un climat délétère. En effet, il y a le risque de briser la solidarité entre communes, qui vont batailler entre elles pour voir qui paie plus ou moins. Deuxièmement, il y a objectivement un problème de dynamique de développement au Val-de-Travers et dans les Montagnes neuchâteloises. Ces régions ont pendant longtemps été excentrées, mal desservies, etc. Cela commence à changer, grâce à de nouvelles infrastructures, etc. Cependant, si on montre les difficultés de ces régions sur la place publique, en annonçant qu'elles sont en difficulté de développement, cela risque d'amplifier le problème. Il s'agit de donner une impulsion à ces régions, mais en faisant attention à l'articulation du discours, pour ne pas amplifier encore le problème.

En termes de disparités fiscales entre les communes, le futur rapport montrera que le canton de Neuchâtel arrive en deuxième position au niveau suisse (les disparités sont très faibles, même plus que dans le canton de Genève). Si les disparités entre communes sont si faibles, cela prouve que le système de redistribution fait son œuvre.

#### **4.2.3. Avis et conclusion de la sous-commission**

La sous-commission remercie les personnes qui ont participé à ses travaux pour leurs exposés et pour leurs explications, qui lui ont permis d'approfondir sa compréhension des enjeux qui attendent le canton de Neuchâtel, en particulier en vue des futurs budgets de 2022-2024. Notre pays a été exposé, du jour au lendemain, à une situation pandémique inédite ; la sous-commission reconnaît l'excellent travail effectué – par toutes et tous – et remercie très sincèrement le chef de département et ses services de la qualité des documents remis ainsi que de la clarté des réponses à ses multiples questions.

La sous-commission est parfaitement consciente qu'à la lecture du PFT (plan financier et des tâches) pour les prochaines années, des choix (opérationnels et financiers) devront être faits pour respecter la LFinEC dans la durée.

Néanmoins, pour 2020 et 2021, au vu des conséquences importantes de la Covid-19 (et pas seulement pécuniaires), nous demandons à toutes et tous de « se serrer les coudes » et d'adhérer au dicton « une situation exceptionnelle exige une attitude exceptionnelle ».

### **4.3. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) Rapport de la sous-commission sur le budget**

#### **4.3.1. Généralités**

La sous-commission attachée à l'examen du budget 2021 du département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) s'est réunie en séance le vendredi 2 octobre en compagnie des sous-commissaires de la COGES. Le chef de département, M. le conseiller d'État Alain Ribaux, le secrétaire général du département ainsi que le responsable financier ont participé à l'intégralité des travaux, tandis que les différents chefs de service se sont succédé devant les commissaires. La méthode de travail a été similaire à celle de la présentation de ce budget par le gouvernement, soit une analyse comparative et en projections stricte par rapport à une situation « normale », puis une discussion sur les éléments appelés « amendements Covid » de nature exceptionnelle et en lien avec la crise sanitaire.

### 4.3.2. Appréciation générale du budget du département

Comparé au budget 2020, le budget 2021 affiche une augmentation de l'excédent de charges de l'ordre de 6,2 millions de francs (+3,5%). Les charges évoluent de 9 millions de francs (+3,7%), tandis que les revenus progressent également à hauteur de 2,8 millions de francs (+4,4%).

#### 4.3.2.1. Résultat global

Les paramètres qui influent sur ce résultat seront analysés de manière détaillée en fonction des natures comptables auxquelles ils appartiennent.

Toutefois, les éléments les plus marquants pour cet exercice au sein du département sont :

- évolution salariale et des effectifs pour 1,6 million de francs ;
- évolution liée aux facteurs démographiques des institutions pour adultes pour 3 millions de francs ;
- transfert d'un secteur du CNP à la Fondation Alfaset pour 3 millions de francs ;
- Augmentation des revenus liés aux amendes d'ordre, aux ordonnances pénales ainsi qu'aux remboursements d'assistance judiciaire pour 1,4 million de francs.

#### **Groupe 30 Charges du personnel (+1'645'221 francs)**

Cette évolution à la hausse découle de deux éléments principaux :

- octroi de l'échelon automatique, 1 million de francs ;
- augmentation des effectifs de 4,5 EPT.

À noter que l'écart statistique ne connaît pas d'évolution entre les exercices budgétaires 2020 et 2021.

Concernant l'indexation des salaires à l'IPC, l'évolution négative de 1,3 point entre mai 2019 et mai 2020 n'a pas été répercutée sur les salaires et a fait l'objet d'une « mise en réserve d'indexation » ; il n'en résulte donc pas de changement direct pour cet exercice.

Pour ce qui est de l'échelon automatique, la sous-commission s'est interrogée sur le fait que l'octroi de l'échelon automatique pour le département représente 37% du montant global, alors que sa masse salariale représente seulement 21%. Cette différence provient de la structure des employés au sein de l'État, induisant une augmentation proportionnellement plus conséquente pour le DJSC que pour les autres départements.

L'évolution des EPT s'articule de la manière suivante.

- JUST : 1,2 EPT, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le secteur des documents d'identité. Ces postes sont intégralement couverts par des recettes supplémentaires équivalentes.
- SPNE : 1,5 EPT – 1,0 EPT, évolution selon plan d'action, et 0,5 EPT supplémentaire à l'OESP, financé par le canton du Jura dans le cadre d'un mandat passé pour gérer les évaluations pénales.
- SSCM : 0,2 EPT. Suite à une modification de la législation fédérale en matière de taxe d'exemption, la masse de travail a nettement augmenté. À noter que ce 0,2 EPT est financé à 100% par les recettes de l'activité.
- SJEN : 0,1 EPT dans le cadre d'une restructuration du service.
- SCNE : 1,3 EPT, engagement temporaire d'un 0,8 EPT d'archiviste dans le cadre du projet Vitamine (financé par le crédit d'engagement). Création d'un 0,5 EPT en lien avec la nouvelle loi cantonale sur la culture, afin de renforcer la direction du service dans sa mission d'encouragement à l'activité culturelle et artistique.
- SSPO : 0,2 EPT. Administration Jeunesse+Sport et gestion de projet en lien avec la promotion du sport.

Au final, 2,7 de ces 4,5 EPT sont financés par des tiers ou par des crédits d'engagement liés à des grands projets.

#### **Groupe 31 Biens, services et autres charges d'exploitation (+105'000 francs)**

D'autres diminutions, non significatives, permettent d'atteindre la faible augmentation de ce groupe de charges.

**Groupe 33 Amortissements (+26'258 francs)**

JUST : augmentation des pertes sur créances compensée en partie par une légère baisse escomptée au niveau de l'assistance judiciaire.	+115'000
PONE : augmentation des frais d'écolage pour les aspirants ainsi que des frais d'entretien pour divers équipements.	+219'000
CIFPOL : réduction de certaines charges du fait de l'absence d'une école d'ASP.	-131'000

La faible fluctuation de cette rubrique est essentiellement liée aux investissements en cours ou à solliciter.

**Groupe 36 Charges de transfert (+6 millions de francs)**

SAHA : évolution liée à des facteurs démographiques (passage au secteur adulte des jeunes handicapés, augmentation de l'espérance de vie des personnes vivant en institution, complexification des situations), ainsi qu'au transfert d'un secteur du CNP à la Fondation Alfaset, dont le coût est estimé à environ 3 millions de francs (jusqu'alors financé par le service de santé publique).	+5'600'000
SPNE : conséquence pour les placements hors canton de la 3 <sup>e</sup> phase de l'augmentation des tarifs de placement dans les établissements carcéraux décidée par la CLDJP.	+730'000
SCNE : augmentation prévue dans le cadre de la loi sur le patrimoine et de son règlement d'application pour les mesures de sauvegarde du patrimoine horloger et du patrimoine mondial de l'UNESCO.	+131'000
SSPO : l'amortissement sur subventions pour le centre sportif régional du Val-de-Travers est arrivé à terme en 2020.	-525'000
JUST : charges en lien avec les recettes du secteur des documents d'identité.	+100'000

Concernant le transfert d'une unité du CNP à la Fondation Alfaset, les commissaires regrettent le peu d'informations liées à ce changement, notamment la difficulté de trouver la contrepartie au SCSP et il leur est également impossible de juger de la fiabilité de ce chiffre dans son exactitude. Ils souhaitent que cet élément fasse l'objet d'une discussion un plénum de la commission afin d'apporter les compléments indispensables.

**Groupe 39 Imputations internes (+1'255'728 francs)**

L'ajustement des forfaits analytiques des services centraux fait sensiblement évoluer ce poste à la hausse. Les commissaires s'interrogent sur la pratique générale au sein des services/départements, notamment sur l'évolution différenciée des pratiques de refacturations internes. Ils saluent toutefois le fait que l'on arrive progressivement à une analyse précise du coût des prestations.

**Groupe 42 Taxes (+1,7 million de francs)**

JUST : augmentation prévue des revenus liés aux amendes d'ordre et ordonnances pénales.	+1'405'000
SEPF : légère hausse des revenus attendue tant au niveau du secteur des poursuites qu'à celui des faillites.	+150'000
PONE : adaptation du budget aux recettes réelles 2019.	-139'000

SPNE : recette liée à 0,5 EPT supplémentaire dans le cadre d'un mandat passé pour gérer les évaluations pénales du canton du Jura, ainsi que diverses adaptations à la réalité des comptes.	+188'000
CIFPOL : en raison de la baisse du nombre d'aspirants jurassiens, le ratio « Neuchâtel/Jura » devient moins avantageux.	-149'000

#### **Groupe 43 Revenus divers (+125'700 francs)**

Augmentation de recettes liée à la prise en charge via un « crédit d'investissement » du salaire d'un archiviste au SCNE dans le cadre du projet de relocalisation de l'administration.

#### **Groupe 44 Revenus financiers (-160'700 francs)**

La différence s'explique principalement par le transfert de la facturation des locaux du CIFPOL directement au service des bâtiments (SBAT).

#### **Groupe 46 Revenus de transfert (+98'805 francs)**

SPNE : 3 <sup>e</sup> tiers de la hausse des tarifs pour les placements dans les établissements carcéraux décidée par la CLDJP.	+230'000
CIFPOL : nombre d'aspirants jurassiens plus faible et pas d'ouverture de classe d'assistants de sécurité publique.	-281'000
JUST : hausse prévue en lien avec l'introduction du nouveau passeport biométrique programmée en fin d'année 2021.	+190'000

#### **Groupe 49 Imputations internes (+1'044'620 francs)**

Variation essentiellement due à la prise en compte des amortissements dans le calcul du coût forfaitaire des véhicules mis à disposition des services par le garage de l'État.

### **4.3.2.2. Charges et revenus effectifs du département**

	CO19	BU20	BU21	BU20/BU21	%	BU22	BU23	BU24
DJSC, compte de résultat	163'143'277	176'826'768	183'047'864	6'221'096	3.52%	189'079'903	193'120'800	196'955'481
<b>Total charges</b>	<b>241'428'624</b>	<b>240'725'573</b>	<b>249'764'263</b>	<b>9'038'690</b>	<b>3.75%</b>	<b>255'463'332</b>	<b>259'225'029</b>	<b>263'155'410</b>
30.BUD : Charges personnel	104'785'604	94'751'411	96'396'632	1'645'221	1.74%	98'300'221	100'136'889	101'857'553
31.BUD : Ch.biens & services	25'973'150	27'442'550	27'547'860	105'310	0.38%	27'721'266	27'700'366	27'759'066
33.BUD : Amortissements PA	2'278'066	4'311'864	4'338'122	26'258	0.61%	4'885'110	4'345'500	4'008'898
34.BUD : Charges financières	1'751	2'200	2'000	-200	-9.09%	2'000	2'000	2'000
35.BUD : Attrib fds/ fin spc.	381'930	450'000	450'000	0	0.00%	450'000	450'000	450'000
36.BUD : Charges de transfert	96'910'055	98'052'563	104'058'936	6'006'374	6.13%	107'126'823	109'614'668	112'106'595
37.BUD : Subv. à redistribuer	918'315	600'000	600'000	0	0.00%	600'000	600'000	600'000
39.BUD : Imputations internes	10'179'753	15'114'985	16'370'713	1'255'728	8.31%	16'377'912	16'375'606	16'371'298
<b>Total revenus</b>	<b>-78'126'696</b>	<b>-63'898'805</b>	<b>-66'716'399</b>	<b>-2'817'594</b>	<b>4.41%</b>	<b>-66'383'429</b>	<b>-66'104'229</b>	<b>-66'199'929</b>
41.BUD : Patentes/concessions	-176'479	-200'000	-200'000	0	0.00%	-200'000	-200'000	-200'000
42.BUD : Taxes	-46'424'573	-46'549'864	-48'259'033	-1'709'169	3.67%	-48'439'470	-48'617'770	-48'776'570
43.BUD : Revenus divers	-1'435'722	-1'364'500	-1'490'200	-125'700	9.21%	-1'429'000	-1'348'000	-1'258'000
44.BUD : Revenus financiers	-4'447'365	-4'163'000	-4'002'300	160'700	-3.86%	-3'541'500	-3'541'500	-3'541'500
45.BUD : Prélèvements fonds et	-158'652			0				
46.BUD : Revenus de transfert	-14'743'678	-14'389'036	-14'487'841	-98'805	0.69%	-14'496'434	-14'119'934	-14'146'834
47.BUD : Subv à redistribuer	-918'315	-600'000	-600'000	0	0.00%	-600'000	-600'000	-600'000
49.BUD : Imputations internes	-9'980'563	3'367'595	2'322'975	-1'044'620	-31.02%	2'322'975	2'322'975	2'322'975

### **4.3.2.3. Résultat analytique**

Comme relevé au point 4.3.2.1 concernant les groupes 39 et 49 « imputations internes », les chiffres fournis par les services permettent progressivement de quantifier le coût global des différentes prestations fournies. Les ajustements et variations, dont certains d'ampleur considérable, ne permettent pour l'heure pas de se faire une idée précise du coût de chacun d'eux. Toutefois, cette mise en place progressive permettra dans les prochaines années de déterminer le coût unitaire des prestations fournies, élément extrêmement utile et pertinent dans l'analyse financière et de gestion de l'État.

#### 4.3.2.4. Investissements

Les investissements du département s'élèvent à 6'646'400 francs, constitués à 38% par le crédit d'investissement lié au renouvellement du parc des véhicules de l'État.

Dans le détail, parmi les principaux, nous citerons :

<b>Service de la sécurité civile et militaire :</b> Crédit-cadre lié à l'acquisition de véhicules (19.017) ORCCAN, PC de gouvernement	2'538'000.00 300'000.00
<b>Police neuchâteloise :</b> il s'agit pour 1/3 de crédits en cours et pour 2/3 de crédits à engager, dont l'intégralité de compétence du Conseil d'État	2'098'400.00
<b>Service de la culture :</b> mise en application de la LArch, et suite de la restauration de la Collégiale	680'000.00
<b>Service des poursuites et faillites :</b> logiciels informatiques	350'000.00
<b>Service pénitentiaire :</b> diverses infrastructures de sécurité	241'000.00
<b>Service de la justice :</b> Plateforme de données biométriques ESYSP	250'000.00

#### 4.3.3. Examen de détail des services et offices

##### Secrétariat général

Faible variation liée à l'évolution salariale.

##### Service juridique (SJEN)

Les changements intervenus dans l'encadrement du service sont arrivés à leur terme, même si la réorganisation du service est encore actuellement en cours. Avec une évolution de 0,1 EPT liée à la tenue du recueil systématique et de la publication et promulgation des lois, l'effectif peut être qualifié de stable. La consolidation des effectifs, mais également le fait que des absences de longue durée ne soient bientôt plus d'actualité, permet de stabiliser, voire de rattraper le retard dans le traitement des nombreux dossiers en suspens (statistique établie annuellement lors du traitement des comptes).

##### Service des ressources humaines (SRHE)

Très actif et sollicité dans les différents processus de changement au sein de l'État, le service des ressources humaines voit son effectif se stabiliser à 23 EPT. Le projet Vitamine, auparavant appelé ORLAN pour « optimisation et regroupement de l'administration neuchâteloise », implique toujours autant le service. L'accélération de la pratique du télétravail, fortement privilégié durant la crise sanitaire, interpelle et nécessite de repenser le recours au présentiel, la situation de chaque poste/fonction étant à appréhender de cas en cas. La renonciation à l'indexation négative est discutée avec le chef de service ; les commissaires souhaiteraient savoir combien cette mesure de mise en réserve génère au final de surcoûts capitalisés. Évidemment, il est impossible de prévoir précisément l'évolution de l'IPC, mais cette non-indexation devrait être chiffrée de manière plus précise. Au niveau de la formation, l'objectif des 7% d'apprentis est en passe d'être atteint. Avec une augmentation de cinq apprentis lors de la dernière rentrée, ce taux se situe à 6,9%. Le dossier du CPNE (Centre professionnel neuchâtelois) nécessite un accompagnement important dans la phase de recrutement pour les postes d'encadrement, tâche assumée en partenariat avec le service.

##### Service de la culture (SCNE)

Une transition en douceur a eu lieu à la tête du service depuis l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe, malgré une situation fortement perturbée pour l'ensemble des acteurs culturels en cette année 2020. Ainsi, l'activité du service s'est concentrée sur les aides aux partenaires culturels, ne



laissant que peu de place pour la réalisation des objectifs stratégiques. Néanmoins, une augmentation de 1,3 EPT est prévue pour 2021, constituée à 0,8 EPT par un poste d'archiviste dans le cadre du projet de relocalisation de l'administration (Vitamine) et de 0,5 EPT dans le cadre de la mise en œuvre de la future nouvelle loi sur l'encouragement à l'activité culturelle actuellement en phase d'élaboration. Il est d'ores et déjà à relever que le futur centre d'archivage (NCA), aujourd'hui au stade de projet, nécessitera un important effort d'investissement dans les prochaines années pour sa phase de réalisation. La durée de la crise sanitaire impactera également de manière assez incertaine le budget 2021, par exemple sur l'activité créatrice des acteurs culturels ou sur le produit des entrées au Laténium.

### Service des sports (SSPO)

Pas d'éléments particuliers à relever pour ce service, si ce n'est la légère augmentation prévue de +0,2 EPT pour le secteur Jeunesse+Sport. La principale modification budgétaire pour le service réside dans la fin de l'amortissement de la subvention du centre sportif régional du Val-de-Travers pour un montant de 525'000 francs. Les autres postes ne connaissant que peu de variations.

### Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Le détail des enveloppes budgétaires par institution peut être résumé comme suit.

	Comptes 2019	Budget 2020	Budget prévisionnel 2021	Remarques
<b>Institution dans le canton pour adultes</b>	<b>48'233'638</b>	<b>50'071'580</b>	<b>54'902'080</b>	
Les Perce-Neige	26'652'715	28'602'900	30'602'900	Augmentation liée à la démographie (planification)
MV VDT	2'502'862	2'753'800	2'753'800	
Alfaset	11'980'740	12'055'400	15'055'400	Transfert des ateliers Astelle - CNP
Foyer Handicap	4'511'661	4'340'580	4'340'580	
FADS	2'585'660	2'318'900	2'149'400	
<b>Institution hors canton pour adultes</b>	<b>10'038'996</b>	<b>9'800'000</b>	<b>10'400'000</b>	Hausse des prix hors canton incompressible
<b>Lutte contre les addictions</b>	<b>10'987'326</b>	<b>9'647'220</b>	<b>9'447'220</b>	
Fondation addiction NE	10'393'326	9'098'220	8'898'220	
Fondation Ressource	594'000	549'000	549'000	
<b>Lutte contre les addictions jeu</b>	<b>173'179</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	

Sur ces bases, les commentaires suivants peuvent être faits.

- L'augmentation budgétaire pour Les Perce-Neige correspond à l'augmentation de 4 ou 5 places en résidentiel et environ 20 places en ateliers de jour.
- Après le crédit complémentaire sollicité fin 2019, le taux d'occupation, et donc la stabilité budgétaire, semble se confirmer à la Maison de vie et de santé à Couvet.
- La hausse des tarifs de pension appliquée par les autres cantons (notamment canton de Vaud) représente un surcoût de 600'000 francs pour 2021.
- Comme déjà relevé au chapitre précédent, les chiffres évoqués pour la reprise de l'entité Astelle par la Fondation Alfaset sont en cours d'évaluation, ou impossibles à vérifier pour la sous-commission sur la base des éléments présentés et discutés.

En outre, pour le service, la mise en place de la LIncA représente un enjeu stratégique majeur. Pour ce qui est des effets de la crise sanitaire, la situation en 2021 est difficile à prévoir, par exemple le volume d'activité pour les ateliers Alfaset ou le taux d'occupation en résidentiel pour la Fondation Addiction Neuchâtel.

### Police neuchâteloise (PONE)

Avec un effectif stable pour l'exercice budgété, la Police neuchâteloise continue de faire face à une augmentation de ses missions, même si une baisse du taux d'infractions continue d'être constatée. Au niveau des engagements, et sur le plan purement sécuritaire, la relégation de Neuchâtel Xamax FCS en Challenge League libère passablement d'heures pour d'autres missions que celle du maintien de l'ordre lors des matchs, par exemple sur le présentiel quotidien des agents vis-à-vis de

la population. De même, l'annulation de grandes manifestations et rassemblements a soulagé l'organisation et il en sera ainsi tant que la « normale » sanitaire ne sera pas retrouvée. Au niveau des investissements, de nombreux projets de renouvellement de matériel et d'infrastructures sont en cours ou planifiés, pour un montant global de plus de 2 millions de francs (cf. point investissements). Ceux-ci prennent en compte les collaborations existantes et la nécessité de collaborer pour des missions spécifiques, par exemple sur l'équipement du groupe Cougar, qui collabore avec la police fribourgeoise.

Enfin, au niveau de CIFPOL, si les coûts sont stables d'une année à l'autre, la part neuchâteloise augmente dans la mesure où le nombre d'aspirants jurassiens diminue. Au final, il en résulte un montant supplémentaire à charge du canton de Neuchâtel.

### **Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

Hormis les changements de pratiques liés aux groupes 39 et 49 (imputations internes), le service connaît une relative stabilité au niveau comptable. L'augmentation de 0,2 EPT est liée au renforcement des effectifs dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Le service et notamment son chef ont été très fortement mis à contribution dans le cadre de la crise sanitaire, et ce malgré un État-major en réorganisation (postes à repourvoir). Les effets sur l'exercice 2021 sont toutefois considérés comme de moindre ampleur à l'heure actuelle. Au niveau des investissements, le remplacement du poste de commandement de crise est d'actualité, le droit de superficie (DP) actuel arrivant à échéance. Cette infrastructure est appelée à servir pour le Conseil d'État et l'État-major en cas de crise majeure.

### **Service de la justice (JUST)**

Comme à l'accoutumée, les discussions ont porté essentiellement sur les projections de l'évolution des pertes sur créances et de l'assistance judiciaire, poste de dépenses importants. L'effectif du service se voit augmenté de 1,2 EPT en lien avec l'introduction des nouveaux titres de séjour pour les ressortissants européens (UE/AELE), qui devraient générer des revenus pouvant prétendre à l'autofinancement de cette nouvelle activité. Au niveau des créances judiciaires, leur recouvrement se voit amélioré et profite ainsi au compte de résultat. Ce dernier se voit également impacté de manière positive par les recettes potentielles liées à l'introduction du nouveau passeport biométrique, prévue en fin d'année 2021. L'augmentation des pertes sur créances, préoccupante depuis plusieurs années, devrait partiellement être compensée par la diminution escomptée de l'assistance judiciaire. Au titre de compensation également, l'augmentation des revenus liés aux amendes d'ordre et ordonnances pénales permet au service de présenter une légère amélioration de son résultat global.

### **Service pénitentiaire (SPNE)**

L'effectif du service augmente de 1,5 EPT, démontrant la continuité de la marche du service depuis la fin des travaux de rénovation des établissements et la mise en place du plan d'action validé en 2013. Cette année voit s'appliquer le troisième tiers de l'augmentation des tarifs validée par la CLDJ, qui impacte les charges de transfert de +730'000 francs, soit les montants payés aux autres cantons du concordat pour la prise en charge de résidents neuchâtelois.

L'augmentation des effectifs, telle que préconisée dans le plan d'action et dans les recommandations de l'OFJ, ne permet pas encore d'atteindre les chiffres préconisés, soit :

- EDPR : 51,2 EPT actuels, contre 54,7 préconisés ;
- Bellevue : 44,45 EPT actuels, contre 47,45 préconisés.

Ces effectifs réels témoignent de la bonne gestion du service, malgré des contraintes importantes en termes de ressources humaines (absentéisme notamment).

La surveillance électronique pour l'exécution des peines faisant l'objet d'analyses sur le plan national, elle se heurte pour l'heure à des limites techniques (fiabilité) et d'appréhension (mentalités). Elle pourrait toutefois avoir des impacts importants dans les années à venir.

Enfin, au niveau des investissements du service, ils sont surtout composés du renouvellement d'éléments sécuritaires, les dispositifs actuels étant dépassés.

### **Service des poursuites et faillites (SEPF)**

Le service des poursuites et faillites affiche une stabilité au niveau de ses effectifs. Cette stabilité ne doit pas pour autant masquer un volume d'activité élevé, ayant connu des hausses constantes

durant les dernières années. Pour le service, les enjeux de l'année 2021, tant humains que financiers, seront de juguler les effets attendus de la crise sur le nombre de poursuites et faillites. Le ralentissement observé sur les nouvelles notifications sur une partie de l'année 2020 est plutôt à mettre au crédit du retard administratif ou de la suspension des notifications de la part des entités publiques (notamment canton et Confédération) qu'à celui d'une baisse réelle. Les projections budgétaires 2021 du service sont donc à prendre avec précaution.

#### 4.3.4. Amendements Covid-19

En marge de ses travaux, la sous-commission a analysé les amendements proposés par le Conseil d'État et qui concernent plus spécifiquement les services du DJSC.

Au nombre de cinq, ces amendements sont les suivants.

SPNE	+20'000.00	Groupe 31, achats supplémentaires de matériels de protection et de désinfection pour les établissements pénitentiaires.
PONE	+50'000.00	Groupe 31, augmentation moyenne de 10% de certaines rubriques.
SSCM	+35'000.00	Groupe 31, coûts des intervenants PCi et matériel divers.
SSPO	+37'000.00	Groupes 30 et 31, augmentation des charges de personnel suite aux mesures sanitaires préconisées et nombre de locaux, ainsi que camps CBS à réorganiser.
	-45'000.00	Groupe 42, diminution des recettes de cours et annulation d'activités sportives.
SAHA	+2'612'000.00	Estimation des incidences financières sur la base 2020, baisse de recettes (Alfaset), baisse des facturations d'hébergement pour résidentiel.

Les commissaires relèvent le niveau sommaire des évaluations et explications proposées, qui ne leur permettent pas, par exemple pour l'enveloppe la plus importante, d'en juger l'exactitude. S'ils ne remettent pas en cause la justification proposée, ce sont plutôt les bases de calcul et d'évaluation qui leur font pour l'heure défaut. À ce propos, il est rappelé par le département que le rapport remis à la COFI n'est qu'un projet. Son contenu, les chiffres et leurs justifications en particulier sont donc susceptibles d'évoluer dans le cadre de la rédaction de la version finale du rapport.

#### 4.3.5. Avis et conclusion de la sous-commission

Au terme de leurs travaux, les commissaires remercient le chef de département ainsi que les collaborateurs ayant contribué au bon déroulement de la séance ainsi qu'aux différents travaux budgétaires. Si les chiffres du budget 2021 ont été discutés et analysés, les commissaires s'interrogent sur la pertinence des chiffres du PFT 2022-2024, dont la fiabilité ne peut être retenue. Si cette approximation des chiffres s'explique par le manque de temps à disposition pour travailler ledit PFT (notamment en raison de la crise de la Covid-19), elle préoccupe néanmoins les commissaires par son évolution considérable dans certains postes. De plus, les nombreuses inconnues liées à la crise sanitaire et ses effets pour les prochains mois et années laissent présager des variations dont l'ampleur ne peut être estimée de manière précise à ce jour.

### 4.4. Département de l'éducation et de la famille (DEF) Rapport de la sous-commission sur le budget

#### 4.4.1. Généralités

La sous-commission des finances et la sous-commission de gestion du DEF ont siégé ensemble le 1<sup>er</sup> octobre, en présence de la présidente du Conseil d'État, cheffe du DEF, du secrétaire général et du responsable financier et de gestion du département.

Le présent rapport présente les points abordés en sous-commission et en commission plénière, ainsi que les réponses apportées par le département aux questions des commissaires. Pour le

budget du DEF, voir le tome 2 du rapport du Conseil d'État, pages 141-190, et le tome 1, page 27 (fonction Formation).

#### *Modification des structures*

Centre professionnel neuchâtelois (CPNE) : l'organigramme se construit. La cheffe du futur Pôle commerce et gestion, nommée fin septembre, entrera en fonction le 1<sup>er</sup> février 2021.

Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA) : suite à la fermeture du centre, des formations et 5,75 EPT sont transférés aux centres professionnels CIFOM, CPLN et CPMB. L'effet sur le budget est détaillé plus loin.

#### *Projets*

Les projets à impact financier du DEF sont la reprise des activités du CEFNA dans les centres professionnels, la dualisation de la formation professionnelle, le projet CPNE, l'éducation numérique et la poursuite de la réforme dans les institutions pour mineurs.

Quelques rapports à l'intention du Grand Conseil sont en préparation : CPNE, formation initiale des adultes, bilan de l'accueil extrafamilial, loi sur l'enfance et la jeunesse.

Le nouveau projet MAÉ, Ma journée à l'école, pointe à l'horizon.

### **4.4.2. Appréciation générale du budget du département**

Le tableau d'ensemble se trouve à la page 142 du tome 2.

De gros efforts sont accomplis depuis deux ans, en particulier pour maîtriser les BSM. Les relations avec les associations professionnelles sont apaisées. Mais la pandémie de Covid-19 complique la situation, avec une crise qui se poursuit et une visibilité relativement courte.

#### **4.4.2.1. Résultat global**

Le budget 2021 présente un résultat d'exploitation (charges nettes : 468'609'817 francs) amélioré de 2,8 millions de francs par rapport au budget 2020 et un résultat total (charges nettes : 467'893'797 francs) amélioré de 2,1 millions de francs. Ces prévisions reflètent l'évolution normale, avant prise en compte des effets de la Covid-19.

Le détail de l'amendement Covid du Conseil d'État est présenté plus loin pour chacun des services concernés. Cet amendement modifie le budget 2021 du DEF comme suit.

#### *Amendement Covid, en francs*

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
42 Taxes	+56'000	77'431'320	77'487'320
46 Revenus de transfert	+340'080	31'530'290	31'870'370
30 Charges de personnel	+2'759'600	175'785'630	178'545'230
31 BSM	+586'080	32'436'434	33'022'514
36 Charges de transfert	+1'083'000	342'088'815	343'171'815
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	<b>4'032'600</b>	<b>- 468'609'817</b>	<b>- 472'642'417</b>

#### **4.4.2.2. Charges et revenus effectifs du département**

##### **Charges de personnel (30) et effectif**

La masse salariale budgétée est stable, après ajustement pour le personnel enseignant au Conservatoire (à la baisse) et dans les lycées (à la hausse).

Les transferts internes du CEFNA aux trois centres professionnels concernent 5,75 EPT.

L'effectif augmente de 8,07 équivalents plein-temps (EPT), dont 2,7 autofinancés. Au SFPO, les nouveaux postes concernent l'éducation numérique, le contrat-formation et la certification pour adultes ; au SPAJ, ce sont des assistants sociaux et assistantes sociales à l'office de protection de l'enfant (OPE).

### Évolution de l'effectif (sans le personnel enseignant), en EPT

Détail personnel administratif	Budget 2020	Postes auto-financés	Transferts internes État	Autres variations	Budget 2021
SDEF	10,90			-0,50	10,40
SEEO	43,28			-0,03	43,25
CMNE – secteur amateur	7,80				7,80
SFPO	83,55	2,20		3,40	89,15
Fds encour. form.prof. init.	1,80	0,50			2,30
Lycée DDR	6,40				6,40
Lycée BC	5,05				5,05
Lycée JP	16,50				16,50
CPMB	6,00		1,00		7,00
CPLN	27,70		2,90		30,60
CIFOM	54,50		1,85	0,30	56,65
CEFNA	5,75		-5,75		0,00
SPAJ	88,40			2,20	90,60
<b>Total</b>	<b>357,63</b>	<b>2,70</b>	<b>0,00</b>	<b>5,37</b>	<b>365,70</b>

#### Biens, services et autres charges d'exploitation (31)

Les dépenses sont plutôt stables. L'objectif du DEF est de se soucier des besoins réels en la matière et de consentir à de gros efforts pour permettre, à terme, de baisser l'enveloppe générale des BSM.

Les honoraires versés aux curatrices et curateurs indépendants diminuent (SPAJ).

#### Charges de transfert (36)

Les dépenses sont globalement stables, avec des évolutions variables : baisse du nombre de classes à l'école obligatoire (SEEO), hausse des subventions pour la formation continue des adultes (SFPO), ajustement du nombre de places d'accueil extrafamilial (fonds des structures d'accueil extrafamilial), progression des contrats d'apprentissage (SFPO, fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual).

#### 4.4.2.3. Résultat analytique

La comptabilité analytique n'a pas fait l'objet d'un débat approfondi, sauf pour relever des écarts ou des évolutions différentes dans les coûts imputés par les services centraux.

#### 4.4.2.4. Investissements

Voir le tome 1, pages 37 et 50.

Un nouveau crédit quadriennal doit servir à renouveler le parc de pianos du Conservatoire : acquisition de 4 ou 5 pianos par an pour la durée du crédit-cadre (2020-2023), pour un montant global de 548'000 francs.

Les grands chantiers immobiliers touchant le DEF sont menés et gérés par le service des bâtiments (SBAT) ; voir le tome 2, page 75.

Dès 2021, la contribution à l'Université de Neuchâtel, selon le mandat d'objectifs 2019-2022, se trouve dans les projets gérés par crédits d'engagement.

Le projet Éducation numérique est également géré par crédits d'engagement (SEEO et SFPO).

#### 4.4.2.5. Plan financier et des tâches

Le PFT 2022-2024, qui ne tient pas compte de la Covid-19, est d'une utilité et d'une fiabilité très limitées ; il devra être retravaillé. Les sous-commissions ne s'y sont pas attardées, pas plus qu'à la cohérence entre le budget 2021 et le PFT précédent.

### 4.4.3. Examen de détail des services et offices

#### Secrétariat général (SDEF)

##### Questions et réponses

- *Faudra-t-il augmenter le budget du centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) ?*

Non, le CAPPES peut faire face ; des projets ont été reportés, le calendrier a été revu. Le CAPPES agit largement par mandats. Cela reste possible tant que la Covid-19 n'a pas de fortes répercussions sur les demandes personnelles au CAPPES ; ce n'est apparemment pas le cas aujourd'hui.

En plus de participer à la cellule de crise Covid-19, le CAPPES est sollicité pour d'autres appuis, les aléas de la vie toujours présents – sans augmentation significative jusqu'ici.

Voir, pour les missions du CAPPES :

[https://www.ne.ch/autorites/DEF/capp/Pages/Pour\\_professionnels\\_ecole.aspx](https://www.ne.ch/autorites/DEF/capp/Pages/Pour_professionnels_ecole.aspx).

Le plan d'action contre l'épuisement professionnel est publié sur la page internet du CAPPES. De nouveaux éléments viennent régulièrement charger les enseignants : Covid-19, enseignement à distance, suivi des élèves en (grande) difficulté. La charge a augmenté ces dernières années.

- *Quel est le détail de la répartition de l'effectif du secrétariat général (10,40 EPT) ?*

2,2 EPT à l'OFPE, 2,5 EPT au CAPPES, 5,7 EPT au secrétariat général.

- *L'État soutient-il les lignes téléphoniques du 143 et du 147 ?*

Le 143 est soutenu par le SASO. Le soutien au 147 fait l'objet d'une ligne budgétaire au SPAJ.

#### Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

##### Questions et réponses

- *Le nombre d'élèves va-t-il remonter ?*

Il y a quatre classes en moins à la rentrée d'août 2020, deux de moins sont prévues à la rentrée 2021. L'érosion prévisible est durable, avec l'espoir que la tendance s'inverse ; c'est l'enjeu de la stratégie de domiciliation.

- *Comment expliquer la baisse des charges d'orthophonie ?*

Une convention a été signée il y a deux ans, les principes n'ont pas changé ; la variation est liée au nombre d'enfants. Les autorisations de facturer sont désormais limitées : l'autorisation passe par le SEEO, il n'y a plus de transferts directs entre orthophonistes.

- *Les élèves en difficulté ont besoin d'un accueil adapté, d'un enseignement personnalisé. La détection précoce AI ne suffit pas. L'aide à la parentalité sera-t-elle déployée aussi à l'école ? Y a-t-il des projets pilotes ?*

Oui, il y a plusieurs projets pilotes en cours, la détection précoce lors des deux dernières années de l'école obligatoire a été généralisée, des moyens supplémentaires sont activés pour la transition de l'école obligatoire au secondaire 2. L'organisation des classes terminales fait l'objet d'une réflexion avec la CDC-IP. Les besoins spécifiques des élèves et les effectifs varient fortement d'un cercle scolaire à l'autre. Aucun contrôle ne peut être exercé par le DEF. Un gros travail a été initié. Il faudra renforcer l'accompagnement socio-éducatif. Il existe en fait plusieurs projets cohérents, qui se tiennent tous en cascade (l'aide à la parentalité, par exemple, relève du SPAJ, pas du SEEO). La classe terminale n'est pas la solution idéale pour toutes les situations et les élèves rencontrent des difficultés à l'embauche ; il faut apporter de nouvelles réponses, ce travail se poursuit avec les directions d'école et les responsables politiques de la Conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP).

##### Amendement Covid, en francs

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
36 Charges de transfert	+700'000	120'955'000	143'937'551
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	-700'000	-121'655'000	-144'637'551

## Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Les recettes sont stabilisées à un niveau inférieur. Par ailleurs, il y a eu moins d'inscriptions à la rentrée. Une réflexion est en cours autour de la publicité ; le Conservatoire cherche à élargir son offre et son public.

La baisse des charges de personnel est liée à des diminutions de temps de travail, des rencontres ont lieu avec les syndicats.

## Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

Préapprentissage et transition : le DEF a créé un pôle de compétences.

Agenda suisse d'intégration (AIS) : l'acquisition des compétences de base pour les jeunes migrants en vue d'une formation est transférée dans les centres professionnels. Cela donne la possibilité aux jeunes d'avoir des contacts directs avec leurs pairs.

Insertion des jeunes en formation professionnelle : l'OFIJ a reçu un mandat de la Confédération (EPT en CDD, autofinancés).

HE-Arc Santé : la hausse de la contribution s'explique par une hausse du nombre d'étudiant-e-s neuchâtelois-es à la HE-Arc Santé.

HEM : les travaux sont en cours, mais les négociations sont compliquées.

S2 Passerelle : la hausse de la contribution s'explique par un nombre accru d'étudiants.

### Questions et réponses

- *Comment s'explique la révision à la baisse de la subvention fédérale universitaire (groupe 47) liée à l'évolution du nombre d'étudiants prévue par le scénario OFS 2018-2027 ?*

Il s'agit de projections basées sur les connaissances actuelles et sur les chiffres des trois ou quatre années précédentes. D'une part, il est difficile de dire exactement combien d'étudiants entreront à l'université l'an prochain. D'autre part, le coût lié à chaque étudiant étant important, une variation minime de l'effectif peut engendrer des variations financières perçues comme importantes.

- *CPNE : il est surprenant qu'aucune rubrique budgétaire spécifique n'ait été créée. Cela peut donner le sentiment que le projet avance et que le parlement n'aura plus d'autre choix que de prendre acte du rapport qui lui parviendra.*

Le calendrier est toujours le même : le rapport sera transmis au Grand Conseil fin 2020. Le projet se poursuit sur six ans, pour arriver à son terme en 2024. Les nominations des directions de pôle relèvent des compétences du Conseil d'État. L'unique modification qui sera soumise à l'approbation du parlement concerne l'inscription de la dénomination « CPNE » dans la loi, à la place des dénominations des centres professionnels actuels (LJP, CPLN, CIFOM, CPMB).

- *CPNE : en 2021, il n'y a que 400'000 francs de crédit d'engagement prévu. Pourquoi le montant est-il nettement plus bas qu'en 2020 et 2022 ?*

Le projet est divisé en phases, auxquelles correspondent des montants d'investissements. Les crédits d'engagement plus importants intègrent les coûts informatiques.

### Amendement Covid, en francs

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
46 Revenus de transfert	+340'080	3'778'515	4'118'595
31 BSM	+230'080	3'184'150	3'414'230
36 Charges de transfert	+500'000	133'332'959	133'832'959
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	<b>-390'000</b>	<b>-148'627'975</b>	<b>-149'017'975</b>

## Lycées

### Questions et réponses

- *Pourquoi ouvrir des classes en lycée académique et fermer des classes professionnelles ?*

L'ouverture de classes résulte du nombre d'élèves (effet démographique) et des conditions de passage d'un degré à l'autre assouplies après le semi-confinement. Un accompagnement

soutenu est prévu pour les élèves afin de combler les lacunes de l'enseignement à distance. La barrière d'accès ne se situe pas à l'école obligatoire.

Lycée Jean-Piaget (LJP) : la réorganisation des filières est aussi géographique, avec un déménagement du Collège latin au CPLN prévu pour la rentrée 2023-2024.

- *Il y a une baisse démographique à l'école obligatoire, comment s'explique la hausse ici ?*

Il y a un décalage. La situation n'est pas homogène pour les onze ans d'école obligatoire (hausse au cycle 3).

- *Quels sont les effets des variations démographiques sur l'ouverture et la fermeture de classes en fonction des degrés ? Observe-t-on une hausse du nombre d'élèves entrant au lycée après l'école obligatoire ou l'augmentation des élèves au lycée n'est-elle due qu'à l'évolution démographique ?*

Une diminution démographique est effectivement enregistrée à l'école obligatoire, à l'exception du cycle 3, qui présente encore de grandes cohortes. Quant au nombre d'élèves au lycée, normalement, un quart des élèves choisissent une autre orientation au cours de la première année. Cette année, ce phénomène n'a pas vraiment eu lieu, car les conditions de passage d'une année à l'autre ont été assouplies en raison du semi-confinement. Il y a donc plus de classes en deuxième et troisième années ; en revanche, l'effectif est stable en première année.

- *Résultat analytique : il semble impossible de comparer les comptes analytiques des trois lycées. Comment comprendre la notion de charges directes dans les groupes de prestations Maturité gymnasiale LJP, Maturité gymnasiale LBC et Maturité gymnasiale LDDR ?*

Concernant la structure analytique, il y a quelques différences entre les trois lycées. En effet, le LDDR et le LBC disposent d'une seule prestation (Maturité gymnasiale) ; il est assez aisé d'imputer finement et directement (au niveau structure) l'ensemble des charges les concernant.

Comme le LJP réunit plusieurs prestations (Maturité gymnasiale, Maturité professionnelle, Certificat de culture générale, Maturité spécialisée, Cours de vacances, Passerelles, Mandats), les charges ne sont pas aussi faciles à répartir directement de manière fine entre les prestations. Elles sont donc imputées dans un premier temps à un degré supérieur (niveau centre de coûts), puis attribuées, par le biais d'une clé de répartition, de manière indirecte, au niveau plus fin.

Pour comparer les prestations Maturité gymnasiale des trois écoles, il convient de considérer les « Charges directes » et les « Coûts salariaux et de structure ».

- *Comment s'explique l'augmentation des coûts des services centraux au lycée Denis-de-Rougemont (de 872'636 francs aux comptes 2019 à 1'107'306 francs au budget 2021) ?*

La méthode de facturation du prix unitaire au mètre carré par le SBAT a subi une modification. Jusqu'en 2020, le SBAT a facturé un tarif unique, qu'il s'agisse de locaux chauffés ou non, de la salle du Grand Conseil ou d'une ferme. Le prix a été décomposé pour obtenir un tarif plus précis. Cela a modifié substantiellement le prix facturé par mètre carré, notamment pour les écoles, qui ont de nombreux mètres carrés de salles de gym très peu chauffées.

Il n'est pas évident de suivre l'évolution de ces coûts d'une année à l'autre. Le DFS souhaite rendre les groupes de prestations plus lisibles pour le parlement. Actuellement, il y a six services centraux, offrant chacun trois à cinq prestations différentes, avec des taux horaires ou des coûts à l'unité différents. La modification d'un paramètre par les plus grands prestataires (SBAT, SIEN) engendre immédiatement d'importantes variations du volume de refacturation.

- *La lecture de l'évolution des coûts des services centraux au fil des années est difficile, l'évolution des pratiques rend la comparaison impossible.*

À l'avenir, en cas d'écart significatif entre deux exercices, le SFIN fournira les retraitements effectués en annexe au tome 2, de manière à ce que les députés puissent réellement analyser les écarts d'une année à l'autre, compte tenu des méthodes comptables utilisées.

*Amendement Covid, en francs*

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
42 Taxes	+56'000	1'940'000	1'996'000
30 Charges de personnel	+1'449'600	42'479'143	43'928'743
31 BSM	+48'000	3'436'600	3'484'600
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	<b>-1'441'600</b>	<b>- 42'917'520</b>	<b>-44'359'120</b>



## CPMB (Centre professionnel des métiers du bâtiment)

Amendement Covid, en francs

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
30 Charges de personnel	+89'000	7'629'240	7'718'240
31 BSM	+20'000	1'766'960	1'786'960
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	<b>-109'000</b>	<b>-4'141'808</b>	<b>-4'250'808</b>

## CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois)

Amendement Covid, en francs

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
30 Charges de personnel	+562'000	32'660'925	33'222'925
31 BSM	+228'000	6'348'400	6'576'400
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	<b>-790'000</b>	<b>-23'819'404</b>	<b>-24'609'404</b>

## CIFOM (Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises)

Questions et réponses

- Quelles sont les classes de maturité professionnelles qui diminuent : à plein temps, en dual, en emploi ?

Il faut, en bonne logique, offrir aux jeunes qui ont fait un CFC en mode dual la possibilité de faire leur maturité professionnelle en mode dual, ce qui diminue le coût. Il y a moins de classes à plein temps.

- Comment s'explique l'augmentation de 42,5% au groupe 42 ?

Il n'y aura pas d'augmentation de taxes. L'augmentation de ces recettes est liée à l'intégration d'une partie des formations du CEFNA par le CIFOM.

- Les charges de personnel augmentent (+1,3%) alors qu'une diminution du nombre de classes à plein temps est visée. Le département garde-t-il des classes en réserve afin de pallier un éventuel manque de places d'apprentissage lié à la crise sanitaire ?

Les mesures prises en raison de la crise sanitaire sont la prolongation du délai d'inscription dans les écoles professionnelles jusqu'au 30 octobre et l'octroi de 2'000 francs de soutien aux entreprises qui engagent un apprenti. Ces deux mesures conjuguées ont permis d'enregistrer une légère hausse du nombre de places d'apprentissage à la rentrée 2020. En outre, une classe de préapprentissage supplémentaire a été ouverte, afin d'offrir une alternative aux élèves sans solution. Finalement, la formation d'horloger à plein temps a été renforcée afin de compenser une diminution des places d'apprentissage dans ce secteur très durement touché par la crise.

Amendement Covid, en francs

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
30 Charges de personnel	+659'000	46'952'857	47'611'857
31 BSM	+60'000	6'019'000	6'079'000
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	<b>-719'000</b>	<b>-33'169'491</b>	<b>-33'888'491</b>

## CPLN et CIFOM

Résultat analytique

Questions et réponses

- À quoi correspondent les groupes de prestations ECG (enseignement de la culture générale) et EPS (éducation physique et sportive) ? Pourquoi les montants budgétés diffèrent-ils autant entre les centres professionnels ?

Le CPLN et le CIFOM sont représentés analytiquement par les différentes écoles qui les composent. Toutefois, certaines charges et recettes ne peuvent être directement imputées dans une école. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les écoles et seuls les coûts non imputables directement (activités culturelles globales) ressortent au niveau du groupe de prestations ECG ou EPS. L'enseignement de la culture générale (ECG)

est dispensé dans toutes les formations professionnelles initiales et est considéré comme une prestation centralisée et transversale. Il transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de se développer sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

Pour synthétiser, l'approche des groupes de prestations n'est pas homogène aujourd'hui. Certains groupes de prestations correspondent à des écoles et à une organisation scolaire, d'autres à des collecteurs de charges et recettes transversales à l'ensemble des écoles, ce qui pose un problème de compréhension pour le lecteur. Avec la mise en place du CPNE, une réflexion sur la structure finalisée et sa publication devra faire l'objet d'une réflexion critique et des aménagements sont très vraisemblablement encore à venir.

### Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)

Le tableau ci-dessous montre le transfert du budget du CEFNA aux centres professionnels.

BU2021 – Formation continue transférée dans les centres professionnels			Transfert dans :		
			CIFOM	CPLN	CPMB
Groupe natures comptables pour le budget	PFT 2021	BU2021	BU2021		
30 Charges de personnel	5'580'676	3'328'744	1'270'920	1'977'292	80'532
31 Prestation services	446'000	437'000	167'000	270'000	0
31 BSM	394'200	402'900	203'900	199'000	0
33 Amortissements	36'988	0			
39 Prestations internes	513'000	0			
<b>Total Charges</b>	<b>6'970'864</b>	<b>4'168'644</b>	<b>1'641'820</b>	<b>2'446'292</b>	<b>80'532</b>
42 Écologie/fin. de cours	-4'823'000	-2'696'300	-1'185'000	-1'511'300	0
42-43-44 Autres recettes	-87'000	-37'000	-37'000	0	0
46 Dédom. autres cantons	-163'000	-156'000	-43'000	-113'000	0
46 Subv. féd. diverses	-340'000	-340'000	-340'000	0	0
49 Prestations internes	-756'000	-540'000	-20'000	-520'000	0
<b>Total Recettes</b>	<b>-6'169'000</b>	<b>-3'769'300</b>	<b>-1'625'000</b>	<b>-2'144'300</b>	<b>0</b>
<b>Résultat</b>	<b>801'864</b>	<b>399'344</b>	<b>16'820</b>	<b>301'992</b>	<b>80'532</b>

#### Questions et réponses

- Comment s'explique la différence importante entre le budget 2021 et le PFT 2021 dans le tableau de transfert du budget du CEFNA aux centres professionnels ?

Le PFT est un outil roulant, ajusté chaque année et regroupant l'ensemble des prestations. Les projets initiés ou prenant fin d'une année à l'autre rendent le processus très dynamique. De plus, on se base sur deux années scolaires et non sur une année civile. La répartition des coûts est faite aux deux tiers sur une année et au tiers restant sur l'autre. L'ouverture ou non de classes a immédiatement un impact important.

- Qu'advient-il des bâtiments du CEFNA ?

Ces locaux ont été partiellement libérés. Les trois quarts de l'espace libéré sont actuellement occupés par les équipes de traçage du SCSP ; le solde sera réaffecté à d'autres activités de l'État.

### Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Aide à la parentalité : un contrat de prestations a été signé avec la Croix-Rouge.

Office de protection de l'enfant (OPE) : il sera renforcé, notamment à La Chaux-de-Fonds, par une augmentation d'effectif.

Enfance et jeunesse, déléguée à la jeunesse : un soutien de 0,5 million de francs sur quatre ans a été obtenu de la Confédération pour des projets pilotes, y compris un poste administratif.

### Questions et réponses

- *Aide ambulatoire : le DEF est-il certain de trouver toutes les solutions pour compenser la diminution des places en institution ?*

Oui, il se donne les moyens pour réussir. Les contrats de prestations sont en vigueur jusqu'en 2022. Un bilan sera fait avec l'Institut du droit de l'enfant de Genève. Une rencontre est prévue avec les directions pour faire le point.

- *Les charges de curatelle sont maîtrisées. La nouvelle organisation est-elle satisfaisante ?*

La réflexion a abouti avec les autorités judiciaires. La liste d'attente est raisonnable (environ 30 demandes) et tourne. Les cas complexes sont plutôt suivis par les assistant-e-s sociaux-ales du SPAJ, les cas ordinaires par les privés. Quelques mandats spécifiques sont attribués à des avocats. La situation est apaisée.

- *Exclusion dans l'école obligatoire : il y a encore trop d'élèves exclus sans suivi. Comment le projet est-il piloté ?*

Le comité de pilotage du projet réunit le SEEO, le SPAJ et la cheffe du DEF. C'est un projet transversal. Les directions d'école estiment avoir tous les outils nécessaires. Le travail se poursuit, il faudra encore un peu de temps.

### Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial

#### Questions et réponses

- *Le DEF entend-il discuter d'une augmentation de la part des employeurs (12 millions de francs) ?*

Non, une augmentation est impossible, vu le partenariat conclu dans la réforme fiscale via le contrat-formation. L'objectif prioritaire est de créer des places d'apprentissage sans toucher aux autres apports. Par ailleurs, on a actuellement peu de visibilité sur l'évolution de la masse salariale due à la Covid-19.

- *Le DEF prévoit-il d'augmenter les taux de couverture, surtout au parascolaire ?*

Oui, le DEF va faire le point avec la Conférence des directeurs communaux des structures d'accueil (CDC-SA). Au préscolaire, il n'y a guère de liste d'attente, malgré un léger engorgement à la rentrée ; cela fluctue de mois en mois. Au parascolaire, on se heurte toujours à la même difficulté : disposer de locaux adéquats près des écoles ; c'est le grand défi.

La loi ne fixe pas de plafond, on peut aller au-delà pour autant que l'on ait de quoi financer les nouvelles places. La répartition se fait ensuite selon l'état d'avancement des projets.

- *L'évolution du PFT permettra-t-elle de répondre à la demande croissante pour ce type de prise en charge ?*

Dans le domaine préscolaire, Neuchâtel est le canton qui offre la meilleure couverture (crèches et parents de jour). Aujourd'hui, des parents planifiant une naissance peuvent être assurés d'avoir une place disponible dans le canton (principe de l'accueil universel).

L'accueil parascolaire ne répond pas encore à toutes les demandes, car il est difficile pour les communes de trouver les locaux adéquats (proximité de l'école, sécurité, hygiène, etc.).

Concernant l'école à journée continue, la Confédération a créé un fonds que les cantons peuvent solliciter pour monter un projet. Neuchâtel lancera un ou deux projets pilotes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

En principe, les charges et les recettes des fonds doivent s'équilibrer. Comme au budget 2020, le résultat positif annoncé pour 2021 s'explique par un décalage : les départements métiers bouclent leur budget à un instant T et les services centraux imputent après coup diverses prestations internes faisant varier certains postes (ici les charges de personnel), sans que le processus budgétaire permette de rectification finale.

De même, en théorie, l'amendement Covid ci-dessous devrait inclure une contrepartie qui l'annule. Cependant, le processus d'édition du document « Amendement Covid » s'est focalisé sur l'estimation des suppléments, sans entrer dans ces considérations techniques.

Tous les fonds seront, indépendamment des suppléments, bouclés à zéro en fin d'exercice.

### Questions et réponses

- *Le PFT du fonds est stable. Or, il devrait suivre la baisse de la masse salariale globale liée à l'augmentation du taux de chômage prévue par le DEAS. Les tendances varient-elles selon les départements ? Existe-t-il une base de données mutualisée de l'évolution socio-économique cantonale ?*

Les partenaires ont été approchés avant de boucler le budget, afin de savoir comment ils percevaient l'évolution de la masse salariale, qui ne suit pas linéairement le taux de chômage. Or, ils ont répondu ne pas avoir de visibilité sur la masse salariale, qui dépend de nombreux facteurs. Le DEF a donc tablé sur une stabilité afin de minimiser le risque, mais le PFT sera adapté à la réalité dès le prochain exercice.

### Amendement Covid, en francs

Compte de résultat	Amendement	B 2021 initial	B 2021 amendé
36 Charges de transfert	-117'000	20'018'000	19'901'000
<b>Total / Résultat d'exploitation</b>	<b>+117'000</b>	<b>+1'088</b>	<b>+118'088</b>

#### 4.4.4. Amendements Covid

Les amendements Covid-19 du DEF, détaillés ci-dessus, font augmenter les charges d'exploitation de 4'428'680 francs et les recettes de 396'080 francs, pour un résultat total péjoré de 4 millions de francs.

#### 4.4.5. Avis et conclusion de la sous-commission

Depuis ce printemps, la pandémie de Covid-19 a fortement influencé l'activité et le travail du DEF, des communes et de leurs partenaires. Les conséquences sur le budget 2021 du DEF sont certaines ; les estimations découlent des analyses déjà faites et de projections à partir de la rentrée scolaire et académique 2020. Comment seront-elles financées ? La question dépasse l'examen par les sous-commissions.

La vie continue, les fonctions courantes du DEF doivent être accomplies et le budget 2021 en rend compte de façon pertinente.

Les sous-commissions des finances et de gestion du DEF expriment donc leurs sincères remerciements aux personnes qui les accompagnent dans leurs travaux. Elles souhaitent à chacune et chacun une année 2021 la plus sereine possible, au service de la collectivité neuchâteloise et en particulier de la jeunesse de notre canton.

### 4.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) Rapport de la sous-commission sur le budget

#### 4.5.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour traiter le budget 2021 du département. Elle y a rencontré le chef du département, M. Laurent Favre, son secrétaire général et le responsable financier, ainsi que l'ensemble des chefs de service. Elle a siégé conjointement avec la sous-commission de gestion.

#### 4.5.2. Appréciation générale du budget du département

Le budget 2021 du département (hors effet Covid-19) voit une amélioration de 7'637'594 francs en 2021. Les impacts de la crise sanitaire se font surtout ressentir au service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) et au service cantonal des transports (SCTR), avec une perte estimée à 785'000 francs, respectivement 2'495'700 francs.

En 2021, les investissements au DDTE sont notamment prévus dans les transports publics (gare de la Fiaz, pont de Malakoff), dans les domaines du bruit routier et de la mobilité douce et dans la mise en conformité LHand.

### 4.5.2.1. Résultat global

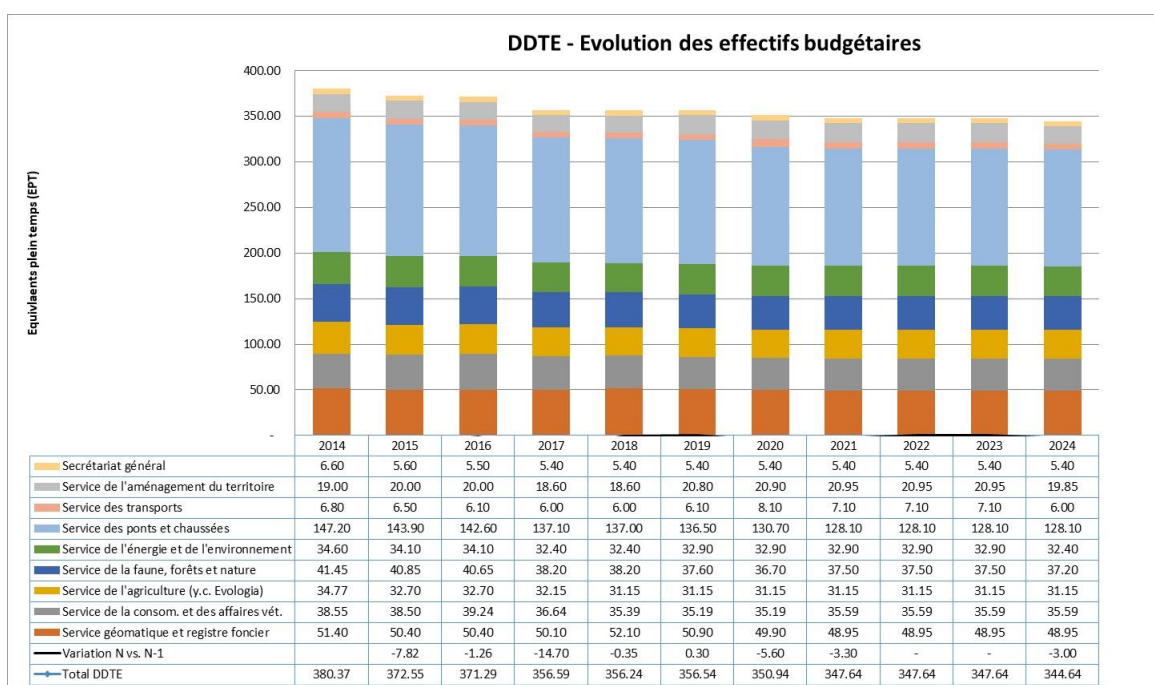
#### Fonds des routes principales suisses

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), les contributions globales et forfaitaires reçues de la Confédération transitent dorénavant par le compte de résultat via les groupes 35 « Attributions aux fonds et financements spéciaux » et 46 « Revenus de transfert », avant d'être comptabilisées dans le compte de bilan relatif au fonds pour les routes principales suisses. Les effets de LRVP sont pris en compte depuis 2020 dans les services concernés.

#### Effets « Grandes lignes » et taux de couverture

Dès 2021, la concession entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sera modifiée et passera du statut de trafic régional voyageurs à grandes lignes. Par contre, des augmentations d'indemnités sont attendues dès 2022, car la Confédération devrait arrêter de financer les lignes Neuchâtel – Corcelles-Peseux et éventuellement également La Chaux-de-Fonds – Le Locle en raison de taux de couverture des charges insuffisants.

#### Effectifs de personnel



Les effectifs budgétaires sont en constante baisse depuis 2014. En quelques points, voici les événements qui ont marqué son évolution.

- En 2015 : Diverses mesures de réorganisation (notamment au SPCH) et de limitation des effectifs ainsi que l'autonomisation de l'OVPT (actuellement Neuchâtel Vins et Terroir, NVT) expliquent cette baisse de près de 8 EPT.
- En 2017 : La poursuite des mesures de réorganisation (SCAV, SAGR, SFFN) et les effets du passage de la semaine à 41 heures expliquent cette baisse de près de 15 EPT.
- En 2020 : Les effectifs diminuent globalement de 5,6 EPT. L'importante réduction des effectifs (7,8 EPT) est due au transfert de personnel du service des ponts et chaussées au Centre national de l'entretien des routes nationales (CNERN) dans le cadre de la remise de la H20 à la Confédération, et à deux départs non repourvus au service de la géomatique et du registre foncier et au service de la faune, des forêts et de la nature. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse d'EPT principalement liée au programme d'impulsion.
- En 2021 : La baisse des effectifs s'explique notamment par la situation au service des transports, où un seul poste au lieu de deux (mais d'une durée d'engagement plus longue) a finalement été privilégié pour mener les études en lien avec l'avancement du RER dans le cadre du programme d'impulsion. Des diminutions globales de 2,6 EPT et 1 EPT sont en outre à signaler du côté du

service des ponts et chaussées et du service de géomatique et du registre foncier (départs non remplacés ou compensés par des augmentations de taux d'activité de moindre importance). Il est à signaler que ces baisses sont atténuées par un nouveau poste de collaborateur scientifique au service de la faune, des forêts et de la nature (0,8 EPT) pour la mise en œuvre de la convention-programme « Protection de la nature 2020-24 », et par un nouveau poste (0,4 EPT) pour l'inspection vétérinaire dans le cadre des cours destinés aux propriétaires de chiens (suite à la décision du Grand Conseil lors de la révision de la loi sur les chiens).

#### 4.5.2.2. Charges et revenus effectifs du département

Services et fonds En millions de francs	Réel 2019	Budget v0 2020	Budget 2021	Var. 2020-21	Var. % 2020-21
30. Charges personnel	44.9	46.5	46.1	-0.5	-1%
31. Ch.biens & services	18.2	11.6	19.3	7.7	66%
33. Amortissements PA	45.3	8.7	7.2	-1.5	-18%
34. Charges financières	1.2	0.0	-	-0.0	-100%
35. Attrib fds/ fin spc.	18.3	2.2	6.5	4.2	>100%
36. Charges de transfert	92.0	112.8	103.7	-9.1	-8%
37. Subv. à redistribuer	88.7	89.1	91.0	2.0	2%
39. Imputations internes	8.7	21.2	13.6	-7.6	-36%
<b>Total des charges</b>	<b>317.3</b>	<b>292.2</b>	<b>287.3</b>	<b>-4.9</b>	<b>-2%</b>
40. Revenus fiscaux	53.1	53.3	53.4	0.1	0%
41. Patentes/concessions	17.5	17.0	17.1	0.1	0%
42. Taxes	16.8	15.8	15.6	-0.1	-1%
43. Revenus divers	1.6	3.1	2.6	-0.6	-18%
44. Revenus financiers	3.1	1.7	1.7	0.0	2%
45. Prélèvements fonds	0.5	8.0	7.0	-1.0	-12%
46. Revenus de transfert	64.3	47.8	55.8	7.9	17%
47. Subv à redistribuer	88.7	89.1	91.0	2.0	2%
48. Revenus extraordinaires	30.8	-	-	-	0%
49. Imputations internes	8.6	10.2	4.6	-5.6	-55%
<b>Total des revenus</b>	<b>285.2</b>	<b>246.1</b>	<b>248.8</b>	<b>2.7</b>	<b>1%</b>
<b>Résultat</b>	<b>-32.2</b>	<b>-46.2</b>	<b>-38.5</b>	<b>7.6</b>	<b>-17%</b>

#### Charges de personnel (30)

Comme expliqué précédemment, les effectifs continuent de baisser (-3,3 EPT par rapport au budget 2020), permettant ainsi de stabiliser les charges de personnel.

#### Charge biens, services et autres charges d'exploitation (31)

Ce groupe de charges retrouve son niveau de 2019. Il est à noter que l'importante diminution en 2020 s'explique principalement par la dissolution de la provision sites pollués (-9,4 millions de francs au fonds des eaux).

#### Amortissements patrimoine administratif (33)

La diminution concerne essentiellement le service des ponts et chaussées.

#### Charges financières (34)

Pas de commentaire particulier.

#### Attribution fonds/financements spéciaux (35)

Ce groupe de charges enregistre les excédents de recettes des fonds à attribuer à la fortune et, nouvellement, les contributions globales et forfaitaires reçues de la Confédération.

#### Charges de transfert (36)

La baisse de ces charges s'explique principalement par les éléments suivants :

- suite au passage de la concession Neuchâtel – Chaux-de-Fonds au statut « Grandes lignes », les charges du pot commun (indemnités et participation FIF) diminuent de 4 millions de francs ;
- dans le cadre de la mise en œuvre de la LRVP et de la suppression du fonds des routes communales, le SPCH a versé en 2020 le solde dudit fonds aux communes. Cette opération unique ne se répétera pas en 2021, générant ainsi une baisse des charges de transfert de 5,6 millions de francs.

Quant aux charges d'amortissement sur les subventions d'investissement, elles restent stables à hauteur de 17,9 millions de francs.

### **Subventions à redistribuer (37)**

La hausse est largement imputable au service des ponts et chaussées et concerne les subventions à redistribuer dans le cadre des projets d'agglomération. Ces prévisions sont fournies par la Confédération.

### **Imputations internes (39)**

La baisse des imputations internes s'explique principalement par les éléments suivants :

- la facturation forfaitaire des services centraux, et en particulier celle du service des bâtiments, diminue de quelque 2 millions de francs ;
- les opérations relatives à la suppression du fonds des routes communales et au versement de son solde ne se répéteront pas en 2021, générant ainsi une baisse des charges de 5,6 millions de francs.

### **Revenus fiscaux (40)**

L'augmentation des taxes véhicules et de l'impôt sur les maisons de jeux est totalement compensée par des contributions sur plus-value moindres au fonds d'aménagement du territoire.

### **Patentes/concessions (41)**

Pas de commentaire particulier.

### **Taxes (42)**

La baisse des taxes s'explique principalement par la diminution des émoluments du service de géomatique et du registre foncier suite à la résorption du retard de traitement des actes du registre foncier.

### **Revenus divers (43)**

La baisse de ces revenus concerne les prestations sur investissements (à savoir l'activation des charges de personnel) à hauteur de 0,3 million de francs, mais également les prestations fournies par le service des ponts et chaussées aux communes dans le cadre du transfert des routes déclassées pour 0,2 million de francs. Cette dernière baisse est totalement compensée par des charges moindres dans les groupes 30 « Charges de personnel » et 31 « Charge biens, services et autres charges d'exploitation ».

### **Revenus financiers (44)**

Pas de commentaire particulier.

### 4.5.2.3. Investissements

- Projets en cours

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
<b>Département du développement territorial et de l'environnement</b>			<b>27'161'200</b>	<b>51'697'800</b>	<b>49'991'038</b>	<b>50'130'143</b>
Assainissement de fermes de l'État	SAGR	En cours	0	0	0	0
Exploitations paysannes	SAGR	En cours	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000
Projet de dévelop. régional du Val-de-Ruz	SAGR	En cours	700'000	400'000	300'000	300'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	30'000	30'000	0	0
Subventions constructions rurales 2015	SAGR	En cours	0	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	En cours	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	En cours	80'000	80'000	80'000	80'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	En cours	20'000	20'000	20'000	20'000
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	En cours	50'000	50'000	50'000	50'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	300'000	700'000	700'000	700'000
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	En cours	800'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	En cours	80'000	0	0	0
Acquis. d'équip. pour labo « Consommation »	SCAV	En cours	0	0	0	0
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	SCAV	En cours	25'000	0	0	0
Équipements laboratoire de chimie	SCAV	En cours	0	0	0	0
Poids inox de 10 kg	SCAV	En cours	0	0	0	0
Chemin de fer BLS SA	SCTR	En cours	-695'500	-681'500	-681'500	-596'320
Crédit const. halte ferroviaire de la Fiaz	SCTR	En cours	1'550'500	1'729'500	500'000	0
3 <sup>e</sup> prog. assainis. inst. chauff.	SENE	En cours	5'000	5'000	5'000	5'000
Remplacement appareils mesure immissions	SENE	En cours	31'000	0	0	0
Remplacement ICP - OES laboratoire	SENE	En cours	0	0	0	0
Aménagement des marais - Bois des Lattes	SFFN	En cours	0	0	0	0
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	En cours	36'000	36'000	18'000	18'000
Mesures d'aménagement Creux-du-Van	SFFN	En cours	0	20'000	20'000	20'000
Réseaux écologiques cantonaux	SFFN	En cours	0	60'000	60'000	60'000
12 <sup>e</sup> étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	En cours	1'570'000	3'980'000	4'650'000	2'234'000
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	SPCH	En cours	300'000	0	0	0
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	SPCH	En cours	177'000	0	0	0
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	En cours	1'116'250	3'316'250	2'896'250	3'216'250
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	1'598'000	1'682'000	134'475	0
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	En cours	854'000	854'000	102'413	0
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	1'240'000	880'000	880'000	840'000
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	En cours	10'000	5'000	5'000	5'000
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	En cours	79'200	42'000	30'000	24'000
Corrections routières 2020-2021	SPCH	En cours	235'000	0	0	0
CP prot.crués LACE, 2020-2024	SPCH	En cours	464'000	307'600	342'600	342'600
CP Revitalisation des eaux, 2020-2024	SPCH	En cours	253'000	157'000	276'450	201'250
Élaboration dossier route H20	SPCH	En cours	0	0	0	0
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	En cours	5'019'000	824'300	0	0
Équip. déneig. transp. privés 2018-2024	SPCH	En cours	50'000	50'000	50'000	50'000
Études détail liaison H18-H20	SPCH	En cours	292'000	0	0	0
H10 Évitements de Peseux, études	SPCH	En cours	60'000	0	0	0
Instal. génératrices pour prélèv. carburant	SPCH	En cours	150'000	0	0	0
LRVP, remise en état RC déclassées	SPCH	En cours	0	0	0	0
MD - 1 <sup>re</sup> étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	En cours	800'000	1'200'000	0	0
Reconstr. RC1310 Les Ponts-de-Martel-La Sagne	SPCH	En cours	1'268'000	4'032'000	3'995'000	4'072'763
Remplacement du Grand Pont, La Chx-de-Fds	SPCH	En cours	218'750	965'000	2'645'000	2'465'000
Séc. et ét. Grand Pont, La Chx-de-Fds	SPCH	En cours	9'200	8'800	0	0
Travaux EM 2020-2023	SPCH	En cours	170'000	180'000	160'000	0
Travaux sur ouvrages d'art 2020-2021	SPCH	En cours	300'000	0	0	0
Assain. énergétique bâtiments Aurora 6	SAGR	À solliciter	0	150'000	0	0
<b>Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)</b>	<b>Entité</b>	<b>Statut</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>PFT 2022</b>	<b>PFT 2023</b>	<b>PFT 2024</b>
Assainissement fermes et terrains	SAGR	À solliciter	130'000	130'000	130'000	130'000
Nouv. installation électrique au Mycorama	SAGR	À solliciter	30'000	0	0	0
Réfections routi. sur le site d'EVOLOGIA	SAGR	À solliciter	0	0	0	0
Remplacement climatisation Encavage État	SAGR	À solliciter	0	0	0	0



Système informatique registre des vignes	SAGR	À solliciter	75'000	10'000	0	0
CP Ouvrages de protection forêts 2020-2024	SCAT	À solliciter	439'200	439'200	126'700	101'700
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SCAT	À solliciter	1'137'500	1'137'500	0	0
CC équipements labo. consommation	SCAV	À solliciter	45'000	45'000	0	0
Climatisation laboratoires du SCAV	SCAV	À solliciter	100'000	0	0	0
Équipements labo. d'analyses bio.	SCAV	À solliciter	0	0	0	0
Part routière renouvellement PN	SCTR	À solliciter	600'000	700'000	0	0
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	À solliciter	250'000	250'000	250'000	2'250'000
Participations sociétés électriques	SDTE	À solliciter	0	0	0	0
Achat analyseur homologué 70 kW	SENE	À solliciter	20'000	0	0	0
Appareil de mesure de RNI	SENE	À solliciter	0	0	0	0
Remplacement analyseur TOC laboratoire	SENE	À solliciter	65'000	0	0	0
Remplacement d'un appareil GC-BTX	SENE	À solliciter	0	50'000	0	0
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	À solliciter	440'099	616'350	510'850	554'100
Infrastructures forestières	SFFN	À solliciter	93'000	93'000	93'000	93'000
H18 nouvelle liaison H18-H20	SPCH	À solliciter	3'625'000	14'865'000	13'865'000	13'865'000
PS CFF Malakoff H18	SPCH	À solliciter	1'256'000	0	0	0
RC 1162 Assainiss. du pont de Saint-Jean	SPCH	À solliciter	90'000	1'560'000	0	0
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	À solliciter	0	700'000	0	0
Reconstruction RC2326 Le Cachot	SPCH	À solliciter	0	100'000	3'000'000	0
<i>Projets stratégiques-DDTE*</i>	<i>Divers</i>	<i>À solliciter</i>	<i>0</i>	<i>8'698'800</i>	<i>13'556'800</i>	<i>17'808'800</i>

- *Projets du programme d'impulsion*

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
Département du développement territorial et de l'environnement		2'950'000	4'750'000	5'450'000	3'450'000
PI-Accélération Projet agglo (PA3)	En cours	400'000	1'100'000	1'100'000	1'600'000
PI-Réalisation RER NE	En cours	450'000	650'000	1'050'000	1'050'000
PI-mise en conformité arrêts bus	En cours	1'500'000	2'000'000	2'500'000	0
PI-mobilité durable	En cours	600'000	1'000'000	800'000	800'000

#### 4.5.2.4. Plan financier et des tâches

Services et fonds En millions de francs	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
30. Charges personnel	46.1	46.7	47.3	47.5
31. Ch.biens & services	19.3	19.1	19.1	19.0
33. Amortissements PA	7.2	7.8	9.1	11.8
34. Charges financières	-	0.1	0.2	0.9
35. Attrib fds/ fin spc.	6.5	6.5	6.5	6.5
36. Charges de transfert	103.7	112.9	114.4	109.3
37. Subv. à redistribuer	91.0	92.3	92.3	92.0
39. Imputations internes	13.6	13.6	13.6	13.3
<b>Total des charges</b>	<b>287.3</b>	<b>299.0</b>	<b>302.4</b>	<b>300.3</b>
40. Revenus fiscaux	53.4	53.4	53.5	53.5
41. Patentes/concessions	17.1	17.1	17.1	17.1
42. Taxes	15.6	15.7	15.7	15.6
43. Revenus divers	2.6	2.6	2.7	2.6
44. Revenus financiers	1.7	1.7	1.7	1.7
45. Prélèvements fonds	7.0	10.5	11.3	6.0
46. Revenus de transfert	55.8	57.7	57.7	57.8
47. Subv à redistribuer	91.0	92.3	92.3	92.0
48. Revenus extraordinaires	-	-	-	-
49. Imputations internes	4.6	4.6	4.6	4.3
<b>Total des revenus</b>	<b>248.8</b>	<b>255.6</b>	<b>256.5</b>	<b>250.6</b>
<b>Résultat</b>	<b>-38.5</b>	<b>-43.4</b>	<b>-45.9</b>	<b>-49.7</b>

La dégradation du résultat entre 2021 et 2024 (-11,2 millions de francs) s'explique principalement comme suit :

- effet de la grille salariale sur les charges de personnel dont les effectifs sont stables, voire légèrement décroissants (1,4 million de francs) ;
- augmentation des charges d'amortissement de quelque 5,4 millions de francs en lien avec les projets d'investissements à venir ;
- augmentation des indemnités de transport (part cantonale) de quelque 3,3 millions de francs en raison de taux de couverture insuffisants.

#### 4.5.3 Examen de détail des services et offices

##### Secrétariat général (SDTE)

Le budget du SDTE est relativement stable, avec un excédent de recettes d'environ 45 millions de francs et une stabilité des revenus, qui tiennent compte d'une légère augmentation de la taxe automobile de base dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les charges d'exploitation du compte de résultat restent très similaires au budget 2020, de même que les effectifs.

La consultation sur le plan climat cantonal et sur la stratégie de développement durable sont des chantiers importants, qui occuperont beaucoup le SDTE encore au premier semestre 2021.

##### Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Il est prévu l'engagement d'une personne à 40% pour s'occuper des futurs cours pour propriétaires de chiens. Les autres évolutions du budget sont uniquement liées à la Covid-19. Les recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux ont vu une très forte diminution en 2020 et engendreront une nette baisse des revenus fiscaux en 2021 (-420'000 francs). Les redevances en lien avec les autorisations de la police du commerce (redevances sur les établissements publics et sur les manifestations) sont calculées sur le chiffre d'affaires de l'année précédente, dès lors, 2021 prévoit une baisse à hauteur de 150'000 francs.

Le service enregistre une augmentation de ses charges, notamment en lien avec le renforcement de l'équipe durant une année (+335'000 francs). Une diminution des charges est cependant enregistrée (-120'000 francs) du fait de la chute des redevances perçues auprès des établissements publics, puis reversées à Tourisme neuchâtelois et à la Commission de formation de l'hôtellerie et de la restauration.

Globalement, le service s'attend à 785'000 francs de détérioration liée à la crise sanitaire.

Une augmentation de 3 EPT est prévue pour la gestion de la Covid-19, car la charge de travail n'a pas diminué. Il y a aujourd'hui plus de demandes de manifestations qu'avant et la charge de travail reste très importante dans le domaine d'activité standard. Les EPT engagés ne seront pas attribués à l'inspection. Il s'agira de deux postes pour la gestion administrative de la crise (notamment les annonces de manifestations privées) et un poste de collaborateur scientifique en appui aux tâches régulières de la direction. L'annulation des manifestations, les explications, le conseil et l'accompagnement requièrent un travail important.

Les nouvelles installations du centre collecteur de Montmollin sont prévues dans le budget du SBAT.

Des compléments d'information en lien avec la planification stratégique des investissements du SCAV (page 60, tome 1) ont été demandés. Il a été indiqué qu'il s'agit du renouvellement normal des appareils de laboratoire. Dans ce domaine, après dix ans, les équipements sont obsolètes. Leur fourchette de coût (entre 10'000 et 100'000 francs) nécessite de passer par la création de crédits-cadres. Les autres montants concernent également le laboratoire. Il est précisé que le SCAV fait partie d'un réseau intercantonal pour les analyses microbiologiques et chaque canton s'est spécialisé dans un domaine. Le canton fournit donc des prestations à l'extérieur et celles-ci sont facturées selon une convention intercantonale.

### **Service de l'aménagement du territoire (SCAT)**

Un ralentissement est à prévoir au niveau de l'encaissement des émoluments sur le traitement des permis de construire (taxes). En effet, les perspectives démographiques sont moins réjouissantes que par le passé et le canton enregistre une hausse du taux de vacance.

Après avoir augmenté entre 2019 et 2020 afin de faire face à une charge de travail complémentaire liée au traitement des plans d'aménagement, les effectifs se stabilisent pour 2021, 2022 et 2023. Ces postes, financés par le fonds d'aménagement du territoire, prendront fin en 2024.

L'augmentation de 13'000 francs du groupe 31 « Charges, biens, services et autres charges d'exploitation » concerne une augmentation des émoluments à reverser à l'ECAP et un coût complémentaire lié à l'informatique (entretien d'un plotter non pris en charge par le SIEN).

L'augmentation (+6'000 francs) du groupe 33 « Amortissement patrimoine administratif » concerne un crédit d'étude en lien avec les futurs investissements. Le groupe 36 « Charges de transfert » diminue, car les 200'000 francs de subventions pour dangers naturels initialement prévus ont été retranscrits comme une demande d'investissement. La diminution du groupe 39 « Imputations internes » (-40'052 francs) est due à une baisse de la facturation des services centraux.

### **Service des transports (SCTR)**

Le groupe 36 « Charges de transfert » enregistre une nette baisse en 2021 (-3'985'000 francs) en raison du passage de la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds dans la catégorie « Grandes lignes ». La grande ligne étant autofinancée, cela allège les comptes. En revanche, dans ce groupe, les risques portent majoritairement sur 2022. En effet, les bouts de ligne (Le Locle – La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel – Corcelles-Peseux) sont menacés, car ils peinent à atteindre 20% de taux de couverture, taux minimal pour obtenir le financement de la Confédération.

Globalement, le service s'attend à 2'495'700 francs de détérioration liée à la crise sanitaire.

La contribution prévue par le canton pour l'achat d'e-bus par TransN pour le trafic urbain fera alors l'objet d'une augmentation des indemnités (groupe 36) à prévoir probablement à partir de 2023. Il a été demandé à la Confédération d'allouer des subventions fédérales dans le cadre de la politique d'agglomération afin que les systèmes de recharge soient subventionnés à hauteur de 30 à 50%, à l'horizon 2023-2025.

Afin de fluidifier le trafic des bus de remplacement sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, des mesures de priorisation des bus à l'entrée des villes sont effectivement prévues. Le temps actuel de parcours en soirée est d'environ 22 minutes. Le projet en journée sera de 35 minutes, même si

ce sera un réel défi à l'heure de pointe. Certains giratoires seront équipés de feux pour bloquer les mouvements antagonistes. Les feux du carrefour des Bercles seront également réglés en conséquence. Au total, 1 million de francs seront investis pour la signalisation routière (500'000 francs provenant des CFF et 500'000 francs provenant du canton et des communes).

Les crédits d'engagement pour la réalisation du RER neuchâtelois prévus dans le cadre des projets du programme d'impulsion regroupent le salaire d'une personne engagée sur quatre ans pour suivre les différents projets liés au RER, ainsi que le coût des mandats d'études.

En 2020, la perte de recettes pour le canton sera d'environ 12 millions de francs (LNM compris). La participation fédérale sur ces pertes de recettes se monte à 50% sur le transport régional et, après de fortes négociations, à 33% sur les pertes du transport urbain, soit 1,5 million de francs.

L'effet global de la décroissance sur l'alimentation des fonds, notamment le FIF, a fait l'objet d'une mesure transitoire de non-remboursement de la Confédération par le fonds en 2020 et 2021. Cette opération se chiffre en centaines de millions de francs, ce qui permettra au FIF d'assumer les investissements dans les projets PRODES 2035 dans les années à venir. Il faut malgré tout continuer de se battre.

### **Service des ponts et chaussées (SPCH)**

Le budget 2021 représente une consolidation des années précédentes, sachant que le service a vu deux changements majeurs : le transfert de la N20 à la Confédération avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la mise en œuvre de la nouvelle LRVP avec le transfert de 43 kilomètres de routes cantonales aux communes.

L'entretien courant des trois divisions avait un budget 2020 nettement inférieur aux comptes 2019 et au budget 2021 (page 210). Cela est dû à de nouvelles clés de répartition des centres de coûts auxiliaires et principaux qui sont intervenues entre 2020 et 2021. Les impacts sont effectivement conséquents sur les trois divisions d'entretien. En contrepartie, ces coûts salariaux et de structures diminuent dans d'autres groupes de prestations. Les comptes 2019 n'avaient pas ces clés de répartition, car dans les comptes réels 2019, il n'y avait pas de répartition analytique. Elle n'a été introduite qu'à partir du budget 2020. Il y a donc trois années non comparables. Les clés de répartition fixées par le service étaient correctes, mais le programme les a mal interprétées. La correction de cette erreur a aussi donné lieu à un affinage des clés de répartition pour 2021. La stabilisation du système devrait intervenir dès 2021.

### **Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)**

Le budget 2021 s'inscrit dans la continuité. Les effectifs sont stables. La dissolution de la provision pour les sites pollués, aujourd'hui gérée par le fonds des eaux, a été assimilée. Les prévisions pour le fonds de l'énergie sont également stables, sous réserve de la nouvelle loi, qui pourrait apporter des changements dans les subventions. Le budget a toutefois été construit avec les taux actuels.

Dans le cadre de mesures d'économie, le SENE a vu son effectif baisser de 0,6 à 0,2 EPT pour la communication, mais l'accroissement des exigences envers le SENE en lien avec la nouvelle politique énergétique et le plan climat nécessitera probablement des ressources complémentaires. Le service fait donc avec les moyens à disposition pour l'instant.

### **Prises de participation dans les sociétés électriques**

Il y a une volonté de rapprocher l'État et les villes en matière de politique énergétique, notamment via Viteos, qui joue un rôle systémique dans le canton de Neuchâtel. Les investissements prévus pour ces prises de participation sont autoporteurs, avec des rendements moyens de 3%.

La prise de participation chez Viteos se monte à 2,5% et la prise de participation dans Groupe E augmente de 0,7%, pour atteindre également 2,5% au total. Le coût total de ces opérations est de 13,3 millions de francs, pour un rendement financier d'environ 375'000 francs par année.

### **Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)**

Le budget du SFFN est principalement influencé par l'économie forestière, qui n'est actuellement pas florissante, par la politique de subventionnement de la Confédération et sa mise en œuvre au niveau cantonal et par la vente des patentes et concessions (permis de chasse/pêche). En 2021, les activités seront fortement liées à la mise en œuvre des nouvelles conventions-programmes

2020-2024 conclues avec la Confédération, qui a investi 15'200'000 francs pour la gestion des forêts, 9'300'000 francs pour la protection de la nature et du paysage et 350'000 francs pour la conservation de la faune dans le canton de Neuchâtel.

Le budget 2021 du service est stable par rapport à 2020, tant au niveau du compte de résultat que des investissements. Une augmentation dès 2022 est prévue au niveau des investissements, en lien avec la réalisation des divers programmes de la RPT.

### **Service de l'agriculture (SAGR)**

Le SAGR a deux volets : agricole et social (Evologia). Le volet agricole a subi peu d'impacts de la Covid-19, car le télétravail et la distanciation sociale ont pu être organisés. En revanche, Evologia a rencontré des difficultés, puisque le programme d'insertion a fermé. La main-d'œuvre n'étant plus présente, il a fallu malgré tout mener à bien le travail pour permettre au public de profiter des espaces verts.

Après une diminution d'environ 10% des EPT entre 2016 et aujourd'hui, les effectifs sont maintenant stabilisés. La gestion de la crise sanitaire a démontré que le service arrive à la limite de ses ressources pour remplir ses missions.

La baisse des charges des imputations internes est notamment liée au fait qu'Evologia assume une grande part de l'entretien, de la conciergerie et des investissements des bâtiments par délégation. Cette manière de faire est rationnelle et donne du sens au travail confié aux personnes en réinsertion.

Dans le domaine agricole, les initiatives vertes préoccupent beaucoup le SAGR. L'évolution de l'agriculture aura certainement un impact sur le fonctionnement du service. Sur le plan social, l'évolution de la politique de réinsertion du DEAS a fait perdre des ressources financières au service (-350'000 francs), qui, en compensation, cherche à s'orienter désormais vers les réinsertions AI.

Les projets phares en termes d'investissements sont :

- le développement régional du Val-de-Ruz, qui regroupe une quinzaine de projets et dont le budget global se monte à 14 millions de francs (dont subventions cantonales de 2,4 millions de francs et subventions fédérales de 3 millions de francs) ;
- l'augmentation de la production de gruyère AOP (actuellement 3'000 tonnes) de 600 tonnes supplémentaires. La demande a été faite auprès de l'Interprofession du gruyère et nécessite des investissements (environ 15 millions de francs) figurant dans les projets stratégiques du DDTE.

Le but étant d'améliorer la valeur ajoutée de la production laitière cantonale, le SAGR souhaite augmenter la part de transformation du lait en gruyère. Cela passe par un assainissement des fromageries neuchâteloises et par l'exploitation du potentiel du bio. Un rapport à ce sujet sera en principe transmis au Grand Conseil début 2021.

Dans le domaine de la protection des eaux, un plan d'action cantonal complémentaire au plan d'action phytosanitaire fédéral va être proposé. Il comprendra une quinzaine de mesures allant au-delà des exigences fédérales pour protéger d'autant mieux la qualité des eaux du canton. Un rapport sera transmis au Grand Conseil avant la fin de l'année 2020.

### **Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)**

Le budget fluctue peu. Il y a une petite diminution des charges salariales en lien avec un départ à la retraite non repourvu et avec un second EPT dont le contrat prendra fin en décembre 2020. Les émoluments baissent également un peu. En effet, le retard du registre foncier ayant été rattrapé entre 2018 et 2019, les recettes redeviennent usuelles.

Des investissements seront demandés en 2022 pour remplacer une partie du matériel des équipes de mensuration. Les dépenses liées au Géoportail (hors infrastructures) sont assumées par le compte de fonctionnement du service et la plupart des infrastructures du service sont liées à l'informatique et sont donc prises en charge par le SIEN.

#### **4.5.4. Avis et conclusion de la sous-commission**

Les commissaires remercient le chef de département, le secrétaire général, le responsable financier, ainsi que les différents chefs de services et autres collaboratrices et collaborateurs du DDTE qui ont participé à la séance traitant du budget.

À plusieurs reprises, lors de cette séance, le travail effectué par le département a été salué en cette période de pandémie. Plusieurs services du DDTE n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire face aux répercussions de la pandémie.

## **4.6. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) Rapport de la sous-commission sur le budget**

### **4.6.1. Généralités**

La sous-commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour l'examen du budget 2021. Le conseiller d'État chef du département était accompagné du secrétaire général du département, de la responsable des finances et de la gestion, de l'adjoint à cette dernière ainsi que des représentants des services suivants :

- service de l'économie (chef de service et cheffe de service adjointe) ;
- service de l'emploi (cheffe de service et chef de service adjoint) ;
- service des migrations (chef de service et chef de service adjoint) ;
- service de la cohésion multiculturelle (cheffe de service adjointe et responsable financière) ;
- service de l'action sociale (chef de service et responsable financier) ;
- service de statistique (chef de service).

### **4.6.2. Appréciation générale du budget du département**

#### **4.6.2.1. Résultat global**

En préambule, le conseiller d'État chef du DEAS évoque la difficulté de préparer un budget en identifiant d'emblée les répercussions liées à la crise de la Covid-19 qui peuvent l'être, mais sans en tenir compte dans la version du budget présentée. Une situation particulière à laquelle ont été confrontés tous les départements.

De manière globale, le budget du département est bon et les répercussions prévisibles liées à la Covid-19 demeurent relativement limitées sur 2021, alors qu'elles pourraient s'intensifier dès 2022, sans qu'il soit réellement possible de les évaluer pour l'heure. Cela s'explique notamment par l'incertitude relative à la perte de revenus d'une partie de la population, qui, dans certains cas, engendrera une augmentation des prestations sociales, a priori plutôt dès 2022, une phase intermédiaire survenant généralement entre la perte d'un emploi et l'appauvrissement requérant le recours à l'aide sociale. Cela dépendra principalement du niveau auquel redescendra le chômage lors de la reprise qui suivra la crise.

Le budget du DEAS est construit essentiellement autour de trois grands blocs :

- facture sociale : elle est composée de toutes les prestations sociales et d'un certain nombre de charges liées au fonctionnement de ces prestations (par exemple, l'exploitation des centres d'asile) ; pour le détail, voir le tableau figurant en page 24 du tome 1 ;
- prestations complémentaires (PC) : le canton n'a qu'une capacité d'influence indirecte et faible, le domaine étant régi par le droit fédéral ;
- reste : pour l'essentiel composé du développement économique et du contentieux LAMal.

Quelques éléments plus précis sont évoqués en introduction :

- évolution de la facture sociale : le budget 2021 est estimé à 130'161'370 francs, un montant inférieur à celui des comptes 2016 ! Le PFT prévoit toutefois la reprise d'une croissance ordinaire dès 2022, à laquelle s'ajoute l'impact programmé de l'échéance de financements fédéraux dans le domaine de l'asile ;
- PC, avec la satisfaction de voir que la politique de maintien à domicile déploie chaque année plus largement ses effets ;
- contentieux LAMal, dont les corrections se font plutôt à la baisse depuis ces deux dernières années ;
- développement économique, qui s'inscrit dans une logique de continuité, sous réserve des effets liés à la crise de la Covid-19.

Le budget tel que présenté intègre la mise en œuvre de décisions prises – par exemple concernant les avances sur contributions d'entretien, la lutte contre le surendettement ou encore les projets liés au programme d'impulsion –, mais pas de mesures d'économies particulières ou de nouvelles

restrictions. Il est élaboré dans la continuité du budget 2020, constat qui est également partagé par les membres des sous-commissions.

Une préoccupation sera naturellement de maîtriser au mieux l'évolution des charges de la facture sociale. L'évolution de zéro entre 2016 et 2020 n'a pas été uniforme : le département a su tirer parti, en 2017 et 2018, de l'amélioration conjoncturelle et des résultats obtenus en matière d'insertion, soit le retour à l'autonomie des bénéficiaires de l'aide sociale, ce qui a permis de baisser de manière significative les charges liées à la facture sociale. Depuis fin 2019, on est « de retour » à une dynamique de croissance des charges, avec un taux d'insertion proche de zéro en 2020 en lien avec la situation actuelle. La croissance des charges est estimée à 3% pour faire face aux besoins des bénéficiaires et assurer une politique sociale constante, à quoi s'ajoute la sortie des forfaits fédéraux dans le domaine de l'asile pour les nombreuses personnes arrivées entre 2014 et 2016. Enfin, des arbitrages seront à faire pour soutenir une population qui, aujourd'hui, aura besoin d'un coup de pouce pour finir le mois et qui, sans aide et à terme, développera des problèmes plus graves et durables qui engendreront des dépenses plus élevées pour l'État.

#### *Questions et réponses*

##### *Progression de la facture sociale à l'horizon du PFT ?*

Entre 2016 et 2020, l'amélioration de la situation des bénéficiaires est principalement due à la diminution des besoins, grâce au succès des efforts d'insertion durant une période de bonne conjoncture ; cette dernière a eu un impact majeur sur le résultat. Le budget de la facture sociale (130,1 millions de francs en charges nettes pour l'État) est ainsi réaliste. Le nombre des personnes qui quittent l'aide sociale actuellement est quasiment nul. S'il n'y a pas non plus d'ouverture de nouveaux dossiers pour l'heure, cela ne va pas durer éternellement. Il faudra donc à nouveau compter avec une certaine croissance durant les prochaines années. À ce titre, un objectif de croissance linéaire de 3% serait politiquement acceptable et financièrement supportable aux yeux du Conseil d'État. L'enjeu sera d'y intégrer les effets de la baisse des forfaits fédéraux dans le domaine de l'asile. Enfin, en termes relatifs, le poids de la facture sociale dans le budget de l'État n'a pas cessé de diminuer ces dernières années.

##### *Comptabilité Covid-19 ?*

Pour l'exercice 2020, les charges supplémentaires ont été regroupées sur des OTP Covid-19. Pour 2021, les amendements ont été mis sur les mêmes OTP. Souvent, cependant, il est difficile d'isoler les effets Covid-19 (par exemple, une personne qui bénéficie d'un complément de revenu sous la forme d'aide sociale est-elle Covid-19 et, si oui, combien de temps ?). L'aide sociale est particulièrement plus complexe à gérer sous cet angle, les charges initiales étant supportées par les communes. Les amendements Covid représentent les charges supplémentaires effectivement prévues. Les effets durables de la Covid-19 ne pourront par contre pas être isolés dans la durée.

### **4.6.3. Examen de détail des services et offices**

#### **Secrétariat général (SEAS)**

Le budget 2021 de fonctionnement du SEAS au sens strict (c'est-à-dire sans les mouvements avec la CCNC concernant les prestations complémentaires, les ALFA SAL, les ALFA agricoles et les remises de cotisation) est stable. La structure analytique a été modifiée.

Le SEAS, même s'il n'a pas été directement au front de la crise comme ont pu l'être le SEMP ou le NECO, a été directement impacté à différents niveaux :

- appui à la mise en place des mesures (mesures économiques, mesures sur les loyers et mesures touristiques, notamment) et coordination des travaux avec les partenaires sociaux ;
- appui à la cellule communication ORCCAN ;
- appui à l'état-major ORCCAN ;
- suivi des nombreux courriers/e-mails reçus tant par le Conseil d'État que par le chef du département durant les premiers mois de la crise.

Pour 2021, parallèlement à la réponse aux enjeux qui sont les siens, le SEAS devra :

- stabiliser ses ressources suite à plusieurs remplacements qui sont intervenus ou qui interviendront ces prochains mois ;
- préparer la nouvelle législature sous l'angle opérationnel, mais aussi sous l'angle de l'appui politique et stratégique à la direction du département.

Enfin, une certaine « frustration » liée à la réforme des prestations complémentaires est relevée par le département. Ainsi, faute de dispositions transitoires, alors que la nouvelle loi donne la compétence aux cantons d'adapter les limites de loyer applicables, il ne peut être fait usage de cette compétence tant que la loi n'est pas entrée en vigueur. Par ailleurs, la complexité administrative induite par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (par exemple, double budget à calculer durant la période transitoire et complexification des normes) a pour conséquence une augmentation substantielle des charges administratives en général et des charges informatiques en particulier.

#### *Résultats financiers et analytiques*

Avec le budget présenté, le centre de profit du SEAS couvre trois axes bien distincts, soit le fonctionnement du SEAS avec la surveillance des caisses Alfa, les prestations complémentaires et les allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (Alfa SAL), ainsi que les accords de positionnement stratégique (APS) du programme d'impulsion.

Pour le premier axe, rien de particulier n'est à signaler, si ce n'est les éventuels travaux en lien avec la surcompensation des charges des allocations familiales. La consultation fédérale sur ce thème vient d'être terminée auprès des cantons et des différents partenaires.

Le deuxième axe est celui des prestations complémentaires, où il y aura passablement de changements en 2021. Ceux-ci ont été commentés dans la fiche budgétaire.

Au niveau des revenus, il est constaté une augmentation liée, d'une part, à la hausse du taux de subventionnement fédéral découlant du succès de la politique cantonale de maintien à domicile (la charge d'hébergement en EMS n'est pas subventionnée par la Confédération, qui ne participe qu'au financement d'un loyer ordinaire) et, d'autre part, à la hausse des charges.

Pour le dernier axe, celui du programme d'impulsion, il est prévu des charges de fonctionnement de 1,4 million de francs (réparties entre les APS et la stratégie de domiciliation), des subventions à l'investissement de 1,2 million de francs et des prêts à hauteur de 0,5 million de francs.

Pour ce qui est de la Covid-19, le seul impact identifié sur le budget 2021 concerne les Alfa Sal, dont la croissance suit celle de l'aide sociale. Pour rappel, ces charges sont intégrées dans la facture sociale.

#### **Service de l'économie (NECO)**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 se traduit par une crise sociétale totale. Dans un monde hyperconnecté fondé sur un modèle économique globalisé et en flux tendu, un problème local devient rapidement mondial et impacte un spectre toujours plus large de notre société dans une amplitude et avec une brutalité rarement connues ces dernières décennies.

Dans ce contexte, la flexibilité et l'agilité sont probablement les réponses les plus efficaces face à l'inattendu et à des événements débordant largement le cadre de toute planification. Or, force est de constater que, du point de vue du soutien à l'économie, peu d'outils existent pour couvrir des crises désormais larges, amples et rapides. Il a donc fallu imaginer et mettre en œuvre très rapidement des réponses adaptées aux niveaux fédéral et cantonal.

#### *Innovation*

Microcity SA s'est constituée fin 2019 et a relocalisé son centre névralgique dans les locaux nouvellement aménagés de Pierre-à-Mazel 39 (ancienne SNP). Le réseau ainsi formalisé permet de communiquer le positionnement commun des différents acteurs, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu économique régional et de faire rayonner sur le plan national et international les capacités des acteurs neuchâtelois dans les technologies de très haute précision. Le pôle est également l'antenne répondant à l'initiative nationale Switzerland Innovation (Parc suisse d'innovation). Après avoir étendu ses prestations et dynamisé la valorisation du pôle, 2021 verra Microcity SA participer activement à la définition de l'intégration dans notre écosystème d'innovation du bâtiment, acquis par le canton, situé à Jacquet-Droz 7 à Neuchâtel.

#### *Disponibilités foncières*

Le projet de pôle économique de La Tène (Littoral Est) a été passablement amendé suite aux réactions récoltées dans le cadre du processus participatif ; les aspects en lien avec l'environnement et la biodiversité, notamment, ont fait l'objet d'études complémentaires. Le service espère pouvoir mettre le plan à l'enquête en fin d'année 2020/début 2021.



Par ailleurs, les travaux d'organisation et d'étude en lien avec un nouveau bâtiment du pôle d'innovation destiné au transfert technologique (Jacquet-Droz 7 à Neuchâtel) ont repris au début de l'été.

#### *Organisation interne*

Le service a été intensément mobilisé pour mettre en œuvre les outils de soutien Covid-19 (hotline entreprises, prêts aux indépendants et très petites entreprises, aide aux loyers, notamment). Après cette mise en œuvre, il doit encore porter attention au suivi des mesures déployées.

Le service s'attend à devoir accompagner un certain nombre d'entreprises pour faire face à la crise et tenter d'en minimiser l'impact à moyen terme.

Il est en outre prévu de procéder à un deuxième appel à projets dans le cadre d'Ecoprox (économie de proximité). Le déploiement des autres outils d'impulsion, en particulier des prêts soutenant l'investissement des PME, sera poursuivi.

#### *Résultats financiers et analytiques*

Le budget s'inscrit dans une logique de stabilité. La plus grande variation intervient au niveau des recettes du registre du commerce. En effet, la Confédération a décidé de baisser le niveau des émoluments pouvant être perçus par les cantons.

Les émoluments vont diminuer de 30 à 40% suite à une révision de l'Ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce (diminution de 30% des émoluments de base et abandon de l'émolument progressif selon le montant du capital pour les modifications statutaires). Plus précisément, les émoluments du registre du commerce seront soumis aux principes de la couverture des coûts et de l'équivalence. En d'autres termes, le produit total des émoluments ne pourra pas excéder – ou que très légèrement – la charge financière globale de la branche de l'administration ou de l'établissement concerné. Pour parvenir à ce résultat, il faudra baisser leur montant d'environ un tiers. La modification adoptée par le Conseil fédéral entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cela représentera une économie d'environ 14 millions de francs par an pour les entreprises à l'échelle suisse.

Une nouvelle période NPR s'ouvrant (programmes 2020-2023), les subventions à redistribuer augmentent, mais l'impact financier au niveau du résultat est nul.

Le crédit d'impulsion voté en 2019 a également un impact dans les comptes et le budget du service, puisque certains amortissements du crédit doivent être enregistrés.

#### *Impact Covid-19*

Il conviendra de décider à fin 2020 de la manière de gérer les engagements financiers des outils Covid-19 déployés. En effet, un certain nombre d'engagements devront être provisionnés en 2020 déjà. L'impact sur le budget 2021 devrait être marginal.

Un montant d'aides supplémentaire de 1 million de francs est planifié au niveau des amendements au budget, qui doit permettre de soutenir la relance économique. Il est cependant relevé par le département qu'en cas de prolongation de la crise économique, ce montant ne sera pas suffisant.

#### *Questions et réponses*

##### *– Effet Covid-19 sur les dépenses d'investissement ?*

L'enveloppe pluriannuelle permet, dans le cadre du budget, une certaine flexibilité. Il conviendra de s'adapter à l'évolution de la situation et d'utiliser les bons leviers. Le budget des investissements est cependant soumis à ses propres contraintes, conformément à la LFinEC. Il a été élaboré de manière optimiste concernant les projets dont on a la maîtrise. Si l'on a besoin d'augmenter le volume des prêts, on trouvera les compensations requises. Si l'on doit intervenir plus massivement, les discussions devront être menées avec le Grand Conseil. Il est jugé inopportun de budgéter une augmentation du budget pour les prêts à ce stade.

##### *– Contenu des charges de transfert ?*

Pour le détail, voir sous (1) Charges et revenus nets de transfert non incorporables aux prestations et (2) Projets gérés par crédits d'engagement.

##### *– Friches industrielles ?*

Une partie de la réponse se trouve au NECO, l'autre au service de l'aménagement du territoire (SCAT). En la matière, le NECO intervient via la NPR en soutenant, par exemple, la création d'hôtels d'entreprises tels que ceux de la société Voumard, de Jowa ou de la SNP. Le NECO

interviendra également dans le cadre du projet Jacquet-Droz 7. Jusqu'ici, la NPR ne finance pas de projet partant d'un sol nu. Le soutien du NECO prend la forme de l'octroi de prêts sans intérêt et, subsidiairement, d'une aide à fonds perdu pour les études de faisabilité. Autres exemples : les abattoirs de La Chaux-de-Fonds, dans une perspective plus touristique. Le modèle des hôtels d'entreprises est considéré comme un bon modèle, car il permet de rester agile en évitant aux bâtiments de « mourir ». Un bâtiment hébergeant plusieurs entreprises est toujours vivant et ne devient jamais une friche.

– *Crise de la Covid-19 : la crise de trop ? Ne devrait-on pas davantage diversifier notre économie ?*

Les cantons, quelle que soit leur taille, sont des confettis sur la carte du monde. Malgré sa taille, Neuchâtel a la chance d'avoir des pôles d'excellence de niveau mondial, qui sont un atout majeur pour notre pays. Compte tenu de sa capacité financière, le canton bénéficie par ailleurs de compensations via les outils péréquatifs mis en place au niveau national. La conviction du Conseil d'État est que notre canton doit maintenir son leadership industriel et ses spécificités, ce qui ne doit cependant pas l'empêcher de poursuivre son effort de diversification par l'extension des chaînes de valeur et des marchés d'application de ses compétences. En outre, il est essentiel de développer la capacité induite de notre économie à capter les richesses produites, raison pour laquelle, ces dernières années, des initiatives dans le domaine de l'économie de proximité, un champ d'action nouveau pour l'État, ont été prises. S'agissant plus spécifiquement des conséquences économiques de la crise pour notre industrie, il est important d'avoir conscience que celle-ci touche le monde entier, donc aussi nos concurrents (contrairement, par exemple, à la dernière crise de 2015, liée à l'abandon du taux plancher, qui ne touchait que la Suisse).

### **Service de l'emploi (SEMP)**

Le SEMP a atteint l'essentiel des objectifs de réforme et les résultats sont au rendez-vous. La gestion de la crise de la Covid-19 a montré que le service était suffisamment solide pour s'adapter et délivrer ses prestations, même dans un contexte particulièrement exigeant.

Le budget 2021 s'inscrit dans une dynamique inverse à celle connue ces trois dernières années – baisse importante du taux de chômage et de l'enveloppe financière –, soit un redéploiement des effectifs et des prestations en lien avec l'environnement fortement impacté par la crise.

Le défi pour 2021 consistera à anticiper et adapter les prestations, à être connectés le plus finement possible aux nouveaux besoins des employeurs. Il devra être tenu compte des transformations liées aux impacts de la crise de la Covid-19 pour être prêts au moment de la reprise économique. Les profils des demandeurs et leur employabilité, dans un contexte d'exigences toujours plus élevées en matière de formation et de compétences professionnelles, devront être ajustés à ces nouveaux besoins, afin d'éviter le décrochage du taux de chômage qui avait été constaté lors de la crise des « subprimes » et dont le canton a mis une décennie à se remettre. Le SEMP aura aussi besoin que les demandeurs d'emploi soient prêts et motivés à s'engager dans ces processus de changement et de développement de compétences. Les employeurs, de leur côté, devront être prêts à jouer la carte des partenariats et de la coresponsabilité pour retrouver aussi vite que possible la dynamique positive de ces dernières années.

Sur le plan opérationnel, la nouvelle offre 2021 pour les mesures du marché du travail est en cours d'élaboration et tient compte des changements évoqués plus haut, tant sur les volumes que sur l'adaptation du contenu des prestations. De plus, 10 postes supplémentaires ont été intégrés au budget 2021 et sont d'ores et déjà en cours de recrutement. Il s'agira de porter une attention particulière à la formation des nouveaux collaborateurs, afin qu'ils puissent être opérationnels le plus rapidement possible. Ce renforcement des ressources devrait permettre d'absorber les volumes.

Les entreprises actives sur plusieurs cantons ont été très satisfaites de la manière dont les mesures Covid-19 ont été mises en œuvre dans le canton. Pour le canton, l'enjeu sera de faire en sorte que, au sortir de la crise, on puisse capitaliser sur ces retours positifs. En d'autres termes, il conviendra de limiter les impacts de la crise et de maximiser l'impact à la reprise.

#### *Résultats financiers et analytiques*

Ces dernières années, avec la forte baisse du taux de chômage que le canton a connue entre 2017 et 2019, la difficulté du SEMP a été de rester dans l'enveloppe financière allouée par la Confédération sans démanteler sa structure. Aujourd'hui, avec la crise sanitaire et économique mondiale, le SEMP se trouve dans la situation inverse, avec une enveloppe financière qui pourrait augmenter de près de 2 millions de francs entre 2019 et 2021.

Ainsi, pour faire face à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi, le budget 2021 du SEMP prévoit une augmentation de 10 EPT dans le secteur de l'assurance-chômage. Sur cet aspect, le budget 2021 a déjà été adapté aux conséquences de la crise. En effet, sachant qu'il faut au moins six mois pour qu'un-e conseiller-ère en personnel soit pleinement opérationnel-le, les engagements ont été anticipés pour être prêts en 2021 lorsque le taux de chômage se maintiendra à des niveaux élevés. Ces postes ont été octroyés par le Conseil d'État en avril dernier. Six personnes ont déjà été engagées et deux personnes supplémentaires seront engagées d'ici à la fin de l'année, toujours en restant dans l'enveloppe fédérale.

Les autres natures comptables restent relativement stables, à l'exception du budget pour les mesures du marché du travail fédéral qui augmente, d'autant plus que le budget 2020 était sous-évalué. Ce qui se traduit dans le budget par une hausse des charges dans les natures 37 et une hausse des recettes équivalente dans les natures 47.

#### *Questions et réponses*

##### *– Taux de chômage ?*

L'enjeu est toujours de réinsérer rapidement et durablement les personnes en recherche d'emploi. À relever que le taux de chômage intègre des personnes non indemnisées. Jusqu'en juillet, l'augmentation du taux de chômage était liée à la baisse des sorties de dossier et non à l'ouverture de nouveaux dossiers. Enfin, la fin du droit concerne le droit aux indemnités, mais pas aux prestations du SEMP.

##### *– Nombre de dossiers par conseiller ?*

Le nombre de dossiers a augmenté en raison d'une modification des processus et des cahiers des charges. Il est difficile de comparer les chiffres neuchâtelois avec ceux des autres cantons, certaines prestations n'étant, à Neuchâtel, pas faites par les conseillers. Le processus est composé de trois étapes : l'évaluation, l'accompagnement (par les collaborateurs-trices de ProEmployés) et le placement (ProEmployeurs). Les moyens mis à disposition par le SECO sont utilisées à plein, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

##### *– Mesures du marché du travail (MMT) : une augmentation de l'enveloppe est-elle prévue ?*

Oui, l'enveloppe et les mesures ont été revues. Enjeu : augmenter le volume tout en gagnant en souplesse. Le redéploiement et la reconstruction de l'offre des mesures ont été envisagés dans ce sens.

##### *– Obligation d'annonce et contrôles ?*

L'augmentation du taux de chômage aura comme effet d'augmenter le nombre des branches soumises à l'obligation d'annonce. Les contrôles y relatifs seront de facto renforcés.

### **Service des migrations (SMIG)**

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application des législations fédérales sur les étrangers et l'intégration (LEI), l'asile (LAsi) et la main-d'œuvre étrangère.

Le contexte financier en 2021 est largement influencé par l'arrêt des subventions du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour les personnes admises provisoirement dont le séjour en Suisse est supérieur à sept ans et pour les réfugiés permis B dont le séjour est supérieur à cinq ans depuis le dépôt de leur demande d'asile. Les années 2015 et 2016 ont été marquées par un afflux massif de requérants d'asile. Ces personnes ont bénéficié de mesures d'intégration, mais ne peuvent prétendre aujourd'hui à une autonomie financière. L'ensemble des dépenses d'aide sociale pour ces personnes vont désormais être financées intégralement par le canton et les communes, dans le cadre de la facture sociale.

L'exécution des expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires relève de la compétence du SMIG. Le nombre des expulsions pénales connaît une augmentation et les coûts afférents à l'organisation et à l'exécution des renvois des personnes concernées sont à la charge du canton.

Les objectifs stratégiques du SMIG sont les suivants :

- assurer le renvoi des personnes faisant l'objet d'une expulsion pénale ;
- assurer la mise en place de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) en collaboration avec le COSM et le SEMP ;

- assurer la cohérence des mesures à déployer dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) et de l'AIS ;
- assurer un accompagnement social cohérent par la rentabilisation du centre d'accueil et une collaboration plus étroite avec l'autorité d'aide sociale cantonale.

#### *Résultats financiers*

De manière générale, les revenus et les charges d'exploitation sont principalement liés au domaine de l'aide sociale pour les requérants d'asile, admis provisoires, déboutés et réfugiés. Le SEM prévoit approximativement 14'000 demandes d'asile en Suisse en 2021, ce qui représente une baisse du nombre d'arrivées dans le canton de Neuchâtel par rapport aux années précédentes. À cela s'ajoute l'impact de l'arrêt des subventions pour les réfugiés permis B ayant plus de cinq ans de séjour en Suisse et pour les réfugiés permis F ayant plus de sept ans de séjour en Suisse. Dans ce contexte, les revenus et les charges de transfert sont en nette diminution.

Parallèlement, le SMIG doit faire face à une augmentation du nombre de renvois de ressortissants étrangers expulsés pénalement, ce qui génère des dépenses importantes dans le groupe de charges 31.

L'effectif des ressources humaines comprend une augmentation de 3,8 EPT d'enseignants pour le projet ESPACE et 1,5 EPT pour la stabilisation de la gestion électronique des dossiers. Les charges salariales des enseignants pour le projet ESPACE sont financées par les forfaits d'intégration via une imputation interne du COSM.

#### *Résultats analytiques*

Pour le groupe de prestations « Main-d'œuvre », suite à l'entrée en vigueur des modifications de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, l'exercice d'une activité lucrative pour les personnes relevant du domaine de l'asile au bénéfice d'un permis F ou B doit faire l'objet d'une annonce de la part de l'employeur et plus du dépôt d'une demande d'autorisation ; cette procédure est gratuite. L'office de la main-d'œuvre ne perçoit donc plus d'émolument et, comme cette procédure rencontre un certain succès, on observe une augmentation du nombre d'heures prestées.

Pour le groupe de prestations « Séjour », l'office du séjour et de l'établissement (OSET) assume les dépenses non subventionnées liées aux renvois de ressortissants étrangers. Ces renvois sont en augmentation et concernent principalement des cas d'expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires. Les revenus correspondent à une prévision du renouvellement des autorisations de séjour. L'augmentation des charges salariales s'explique par l'augmentation de la dotation de 1,5 EPT pour la gestion électronique des dossiers.

Le groupe de prestations « Aide sociale » ne comprend plus les dépenses d'intégration, lesquelles ont été transférées dans le groupe de prestations « Intégration » créé en 2020. L'augmentation des dépenses de ce nouveau groupe de prestations est principalement due à l'engagement d'enseignants dans le cadre du projet ESPACE.

#### *Questions et réponses*

- *Impact de l'ouverture du centre d'accueil de Couvet ?*

La réouverture du centre de Couvet liée à la situation sanitaire Covid-19 n'est pas intégrée au budget 2021. Les charges d'exploitation resteront cependant faibles, aucune charge de personnel supplémentaire n'étant prévue pour l'encadrement des personnes hébergées dans cette structure.

- *Effets de la Covid-19 sur le nombre d'arrivées ?*

Les flux migratoires sont évidemment impactés par la crise sanitaire, mais, d'une manière générale, on observe un niveau d'arrivées de requérants d'asile bien plus faible que par le passé.

- *Risques d'afflux migratoire avec la fin des accords de Dublin ?*

La Suisse et le canton de Neuchâtel sont favorables à la révision des accords de Dublin visant à une meilleure répartition des personnes migrantes dans le cadre de l'asile. La révision du système de Dublin ne saurait être comprise, aux yeux du département, comme l'abandon des frontières extérieures de l'Union européenne.

- *Gestion électronique des dossiers (GED) ?*

Les travaux de numérisation des dossiers du SMIG ont débuté il y a plusieurs années. Quelque 90'000 dossiers ont pu être numérisés grâce à la collaboration d'une centaine de personnes placées temporairement par le service de l'emploi ou les services sociaux. L'engagement de

1,5 EPT vise à stabiliser l'activité de la GED, qui s'étendra désormais à d'autres entités du service qui pratiquent encore le traitement de dossiers sous format papier et s'inscrira donc sur une certaine durée.

### **Service de la cohésion multiculturelle (COSM)**

En phase avec les enjeux et les besoins du moment, le COSM continuera de déployer en 2021 les actions, collaborations et partenariats qui lui permettent notamment de soutenir l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration, ainsi que de sensibiliser et lutter contre les discriminations.

La plupart de ces actions et mesures s'inscrivent dans le cadre du programme d'intégration cantonal (PIC). L'année 2021 permettra de poursuivre ou d'arriver à bout touchant avec différentes mesures, parmi lesquelles on peut citer :

- développement de points infos COSM dans différents endroits dans le cadre du concept de proximité ;
- formation pour les professionnel-le-s à la diversité ;
- en collaboration avec le SPAJ, mise en place de concepts pédagogiques dans les structures d'accueil tenant compte de la diversité ;
- mise en place de boîtes à outils pour échanger et valoriser les bonnes pratiques (notamment dans le cadre du vivre-ensemble au niveau des communes ou encore du soutien à la parentalité) ;
- poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route pour une administration égalitaire et exemplaire (projet d'ailleurs reconnu et valorisé par le Service de lutte contre le racisme au niveau national, qui va prendre Neuchâtel comme modèle à suivre dans ce domaine par les autres cantons dans le cadre des PIC3) ;
- coordination de la partie Asile de la stratégie d'intégration professionnelle ;
- renforcement du suivi par les CISP ;
- diversification de l'offre de cours de compétences de base (TIC, numératie, langue) en tenant compte de besoins spécifiques (comme les handicaps) ;
- coordination d'une nouvelle édition de NeuchàToi pour fêter les 30 ans de la politique d'intégration.

L'année 2021 marquera la fin du PIC 2 (qui s'étend de 2018 à 2021). L'année prochaine sera donc marquée par le dépôt d'une nouvelle convention avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour la mise en œuvre, en 2022 et 2023, du PIC2bis, qui devrait être dans le prolongement de l'actuel programme.

L'année 2021 sera l'occasion de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Cet accord entre les cantons et la Confédération a permis d'augmenter, depuis le deuxième semestre 2019, les moyens financiers tout en répondant à l'exigence de mettre en place un processus d'intégration et d'atteindre des objectifs de résultats ambitieux (par exemple, après cinq ans, deux tiers des jeunes doivent être en formation initiale ; en sept ans, la moitié des personnes doivent avoir un emploi, tandis que 100 % des personnes doivent avoir un niveau A1).

Une mesure phare de l'Agenda Intégration est précisément ESPACE, qui va voir le jour en 2021. L'ouverture de cet Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences est programmée en début d'année. Il s'agira d'un lieu collectif d'apprentissages et d'échanges qui se déploiera à La Chaux-de-Fonds (Ronde) et à Neuchâtel (CitéU).

ESPACE offrira des cours de compétences de base, dispensés par les enseignant-e-s du SMIG, qui ont une large expérience dans l'enseignement aux adultes dans un contexte migratoire, et, de fait, internalisera une partie de l'offre à l'État. En parallèle, l'apprentissage pourra être appuyé par du soutien, du mentorat et des activités, impliquant largement la société d'accueil et favorisant par là même le vivre-ensemble. ESPACE proposera également aux personnes issues de la migration qui le fréquentent de la primo-information, une halte-garderie ou encore des stages comme premières expériences sociales et professionnelles, en lien avec le fonctionnement du lieu. Son café-restaurant sera ouvert à toute personne désireuse de faire des rencontres et de découvrir d'autres cultures dans un lieu convivial et chaleureux, faisant d'ESPACE une mesure favorisant la rencontre et le vivre-ensemble et permettant une sensibilisation de la société d'accueil ainsi que la valorisation de son engagement.

ESPACE permet ainsi au COSM d'être actif dans six des huit domaines du PIC et d'AIS (primo-information, petite enfance, langue, employabilité, discrimination, vivre-ensemble).

ESPACE est l'occasion d'optimiser la collaboration et l'implication des structures ordinaires dans l'intégration des migrant-e-s, dans l'intérêt des bénéficiaires – en particulier avec le SMIG, le SASO, le SEMP et le SFPO, fortement engagés dans l'ensemble du processus AIS. Il y a clairement ici une recherche de gain de cohérence à l'interne même de l'État, en lien avec les autres projets transversaux (formation des jeunes et stratégie d'intégration professionnelle, notamment).

Mais tout ne se résume pas à l'action et aux mesures de l'État. Il paraît également important de mobiliser et d'appuyer les acteurs qui s'engagent pour une société inclusive et ouverte. Aussi, ESPACE viendra en complément (et pas à la place) de l'offre et des partenariats existants, notamment au regard des associations.

Dernier élément à relever : ESPACE sera une structure intégrée à l'État qui fonctionnera en gouvernance partagée (tant pour la prise de décision que pour son fonctionnement). Dans une logique d'intelligence collective et de dynamique participative, la volonté est de collaborer avec le tissu associatif neuchâtelois pour favoriser au mieux toutes les compétences et organisations déjà existantes.

#### *Résultats financiers et analytiques*

Au niveau financier, trois éléments principaux sont à mentionner.

Premièrement, ESPACE est neutre pour l'État, mais engendre une réallocation des moyens financiers en allouant notamment plus de masse salariale et de locations (internes), mais moins de charges de transfert. Il s'agit d'une internalisation de prestations précédemment confiées par mandat à des tiers, en particulier à l'École-club Migros. Au niveau analytique, une prestation spécifique a été créée pour ESPACE pour permettre d'isoler toutes les imputations liées à ce projet.

Le deuxième élément concerne la comptabilité analytique. Ce nouvel outil de gestion est devenu central pour la gestion du COSM, que ce soit pour le suivi des heures imputées sur les différentes prestations ou pour contrôler la répartition des financements du COSM. Par ailleurs, pour la planification budgétaire 2021, la comptabilité analytique a servi de base d'analyse pour extraire les heures imputées en 2019 et s'en servir comme base de budgétisation.

Le troisième point est l'effet Covid-19. Plusieurs événements ont dû être reportés en raison de la crise sanitaire, pour un total d'environ 57'000 francs. Le principal projet concerné est NeuchàToi, pour un total de 45'000 francs. Il aurait dû se tenir en septembre et octobre 2020 et sera reporté d'un an.

#### *Questions et réponses*

– *Report de NeuchàToi ?*

Le report est lié à la Covid-19, NeuchàToi n'étant pas une manifestation annuelle. Un projet d'amendement au budget est proposé dans ce sens.

– *Groupe de prestations « Expertise » et charges liées à la CICM ?*

Les montants prévus pour l'indemnisation des membres de la CICM sont identiques à ceux de 2020. La différence entre les deux budgets provient de la comptabilisation des heures de la collaboratrice en charge de la coordination des travaux de la CICM.

– *Engagement de nouveaux collaborateurs ?*

Il est prévu d'engager deux personnes au COSM pour le projet ESPACE, en plus de celles engagées par le SMIG. La création d'ESPACE n'engendrera pas de charges supplémentaires pour l'État, l'augmentation des charges de personnel étant compensée soit par une diminution des charges de transfert, soit par une augmentation des revenus. Les collaborateurs-trices du CEFNA ont été encouragé-e-s à postuler pour les postes de formateur-trice en compétences de base ouverts au SMIG ; leurs postulations ont été considérées en priorité et avec toute l'attention requise.

#### **Service de l'action sociale (SASO)**

En premier lieu, le département s'interroge sur les besoins de soutien de la population neuchâteloise : sur ce point, la situation n'est pas clairement établie à ce jour, ni prévisible pour les prochains mois. Concernant le recours à l'aide sociale, le SASO fait pour l'instant le constat qu'il n'y a pas eu de croissance de l'aide matérielle au premier semestre 2020. Un très léger frémissement

dans les services sociaux régionaux (SSR) est relevé depuis le début du deuxième semestre, mais cela nécessite confirmation.

S'il est particulièrement compliqué d'établir des budgets prévisionnels dans ces circonstances faites de grandes incertitudes, il a en général été tenu compte de la fin des interventions en amont des dispositifs, et plus particulièrement de l'épuisement du droit aux indemnités LACI. Cela arrivera au deuxième semestre 2021 pour une grande partie des chômeurs actuels et cela impactera forcément le recours, ensuite, aux autres prestations sociales.

À l'ORACE, une augmentation significative du recours aux avances de pensions alimentaires est par contre déjà avérée en 2020. Et la situation consécutive à la pandémie est très probablement un facteur explicatif, puisque la tendance se renforce dès le mois de mars (voir ci-dessous).

Toujours en ce qui concerne les prestations délivrées par le service, la politique des subsides d'assurance-maladie va sensiblement évoluer en 2021, spécifiquement à l'égard des familles (catégorie OSL, enfants à couvrir à 80% désormais), mais aussi compte tenu de la marge de manœuvre consécutive à l'annonce de la baisse des primes LAMal pour une partie des assurés neuchâtelois. Le service y travaille en ce moment et la commission des finances sera dûment saisie de cet objet dans le cadre du processus budgétaire.

Enfin, le SASO relève que le budget 2021 a été établi sur des bases plus saines qu'auparavant. Le contexte économiquement favorable et les optimisations mises en œuvre notamment dans le cadre de la réforme des prestations sociales ont permis une baisse successive des charges de la facture sociale harmonisée en 2018 et 2019.

#### *Résultats financiers*

Les charges du SASO se composent, pour leur très grande majorité, de subventions et de charges de personnel et, dans une moindre mesure, de biens, services et autres charges d'exploitation.

En matière de charges de personnel, il est prévu pour 2021 un renforcement ciblé du SASO, dans la mesure où il a été clairement identifié un manque de ressources pour l'accomplissement de certaines tâches. À ce titre, il est prévu l'engagement de renforts supplémentaires à la direction du service et de l'ODAS, ainsi que dans le secteur d'ODAS-Contrôle. Pour les années du PFT, il est prévu une stabilité des effectifs à hauteur de 43,6 EPT. Parallèlement, comme en 2020 déjà, le budget 2021 tient compte d'un renforcement temporaire de 2 EPT (actuellement 0,7 EPT engagé) grâce à un crédit d'engagement octroyé dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations, afin de faire face aux nombreux défis liés au projet de redéfinition des prestations sociales actuellement en cours. En outre, il est également tenu compte d'un autre renfort temporaire de 0,8 EPT maximum au titre de la lutte contre le surendettement, conformément au rapport 20.012 adopté par le Grand Conseil.

Les charges de transfert du groupe 36 ont été revues à la baisse au budget 2021 par rapport au budget 2020. Cette baisse s'explique par le fait que les charges ont probablement été surévaluées pour l'exercice 2020. En effet, l'évolution des dépenses en 2018 et 2019, en matière d'aide sociale et de subsides LAMal principalement, a été prise en compte prudemment lors de l'établissement du budget 2020.

Concernant les revenus, les montants prévus au budget 2021 sont stables par rapport aux années précédentes, voire en légère augmentation s'agissant du recouvrement du contentieux LAMal. Pour le reste, les variations sont liées à la part des communes à la facture sociale, qui évolue en fonction de celle-ci. Pour rappel, l'aide sociale figure dans le budget uniquement en charge pour la part de 60% de l'État (car la prestation est octroyée par les communes), alors que les autres prestations de la facture sociale figurent en charge (100%) et en revenus (40% reçus des communes). En ce sens, la part de 40% des communes à la facture sociale est en augmentation, compte tenu de la progression prévue des prestations octroyées par l'État, alors que le total de la facture sociale est en diminution, compte tenu de la baisse calculée des dépenses d'aide sociale des SSR.

#### *Résultats analytiques*

Les groupes de prestations reposent sur les cinq entités du SASO. Au budget 2021, on peut constater dans le groupe de prestations « Politique d'action sociale » les variations qui découlent de l'engagement de ressources supplémentaires prévu à la direction du service et pour la lutte contre le surendettement. De manière similaire, dans le groupe de prestations « Aide sociale », on peut constater les variations liées à l'engagement de ressources supplémentaires prévu à la direction de l'ODAS et réalisé dans le secteur d'ODAS-Contrôle.

S'agissant des charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations, la principale variation au budget 2021 relève du contentieux LAMal (primes impayées, ainsi que les intérêts et

frais de gestion y relatifs, déduction faite des créances recouvrées). Le montant des dépenses a été revu à la baisse au regard des résultats définitifs 2018 et 2019. Compte tenu du décalage temporel d'environ un ou deux ans entre un défaut de paiement de prime et la prise en charge par l'État, il n'est pas attendu d'augmentation importante des dépenses du contentieux LAMal pour l'année 2021.

Pour les projets gérés par crédits d'engagement, des précisions doivent être apportées concernant le crédit prévu pour le SASO dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations. En effet, il est important de souligner que les montants octroyés au SASO pour les années 2019 et 2020 n'ont pas pu être engagés aussi rapidement que prévu et ont été reportés sur les années 2021 et 2022.

### *Facture sociale*

Les chiffres présentés dans le rapport sur le budget correspondent aux dépenses nettes de l'État, déduction faite de la part de 40% des communes. Au total, les dépenses nettes de la facture sociale à 100% ont été évaluées dans le budget 2021 à 216,8 millions de francs. Il est intéressant de relever l'évolution des « dépenses sociales » dans le canton, dans la mesure où la facture sociale a bouclé sur un coût net total de 216 millions de francs en 2016, 217,4 millions de francs en 2017, 210 millions de francs en 2018 et même 199,5 millions de francs en 2019. En ce sens, force est de constater que le coût net global de la facture sociale a pu être contenu ces dernières années, certes grâce à une conjoncture économique favorable en 2018 et 2019, mais aussi en raison des réformes menées à ce jour dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales et des efforts consentis pour renforcer l'intégration professionnelle.

### *Impacts Covid-19*

Des impacts liés à la Covid-19 sur les charges du SASO ont été identifiés dans deux domaines différents, à savoir l'aide sociale et les avances de contributions d'entretien. En outre, du retard a été pris dans la lutte contre le surendettement. Toutes ces charges sont financées à hauteur de 40% par les communes dans le cadre de la facture sociale.

Une augmentation importante des charges d'aide sociale est attendue en raison de la crise de la Covid-19. D'une part, il est attendu dès 2021 une augmentation du nombre de bénéficiaires, avec une progression des entrées (fin de droit aux indemnités chômage et indépendants) et une baisse des sorties (diminution des opportunités de retrouver un emploi). D'autre part, il est attendu une augmentation du coût moyen par dossier d'aide sociale, causée par des baisses ou pertes complètes de revenu pour des personnes déjà au bénéfice de l'aide sociale. L'exercice 2022 devrait être a priori celui durant lequel l'aide sociale sera la plus impactée. Durant l'année 2023, en cas de nette reprise l'année précédente, la situation devrait se stabiliser, avec une diminution des entrées à l'aide sociale. Finalement, en 2024, les effets de la crise de la Covid-19 sur l'aide sociale devraient être moindres, à condition d'un retour à une certaine normalité au niveau économique. À ce titre, le SASO considère qu'il est nécessaire de prévoir des montants supplémentaires de 1,5 million de francs au budget 2021, 5 millions de francs au PFT 2022 et 2 millions de francs au PFT 2023, et de maintenir le PFT 2024 inchangé.

Une augmentation importante des avances de contributions d'entretien est déjà constatée en 2020 et cette évolution est identifiée comme résultant de la crise de la Covid-19, en lien avec la baisse des revenus d'une partie de la population neuchâteloise. L'effet sur les avances de contributions d'entretien se fait sentir plus rapidement que pour d'autres prestations sociales, car il est double. D'une part, une baisse des revenus des créanciers-ères alimentaires implique une augmentation du nombre de personnes entrant dans les limites de revenu donnant droit aux avances et une augmentation du montant des avances pour certaines personnes déjà bénéficiaires. D'autre part, une baisse des revenus des débiteurs-trices alimentaires implique une augmentation des cas de pensions impayées qui nécessitent une intervention de l'État. Il est attendu que la progression constatée en 2020 soit encore accentuée en 2021, puis qu'elle reste stable en 2022, avant de diminuer en 2023 et 2024. À ce titre, le SASO considère qu'il est nécessaire de prévoir des montants supplémentaires de 1 million de francs au budget 2021 et au PFT 2022, un montant supplémentaire de 500'000 francs au PFT 2023 et de maintenir le PFT 2024 inchangé. L'effet devrait globalement être neutre pour la facture sociale, l'augmentation de cette prestation « en amont » devant éviter un recours accru à l'aide sociale, prestation « en aval ».

Enfin, en raison de la Covid-19, du retard a été pris dans l'exécution de mandats relatifs à la lutte contre le surendettement (rapport au Grand Conseil 20.012). Sachant que les mandats non exécutés en 2020 peuvent être réalisés en 2021, le SASO souhaite que le budget 2021 soit augmenté du montant non utilisé en 2020, à savoir 50'000 francs.



### *Questions et réponses*

#### – *Subsides LAMal ?*

Le budget prévoyait une augmentation des primes de 3,5% et peu d'augmentation du nombre des bénéficiaires. Le fait que l'augmentation prévue des primes ne se concrétisera pas permet d'absorber l'augmentation prévisible du nombre des bénéficiaires en raison de la Covid-19, qui n'était pas intégrée au budget

#### – *Augmentation du coût des services centraux ?*

L'augmentation des coûts des services centraux est liée aux charges refacturées par le SIEN pour les développements informatiques prévus en 2021, notamment ceux relatifs au projet LIANE et au logiciel DIOCAM.

#### – *Les pertes sur créances présentent une augmentation de 300'000 francs. Quel est le total prévu des pertes sur créances en 2021 ?*

Le total prévu au budget 2021 est de 1,2 million de francs. Ces charges concernent toutes les prestations octroyées par le SASO, mais elles relèvent majoritairement des avances de contributions d'entretien (920'000 francs au budget), du fait que ces prestations sont recouvrables.

### **Service de statistique (STAT)**

Le service de statistique est un service central et transversal. Ses missions principales sont issues de la loi sur la statistique du 25 janvier 2011 et elles stipulent notamment qu'il doit fournir des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

Le service fournit ses prestations à l'interne de l'administration cantonale ainsi qu'à l'externe, au public en général. Dès lors, dans la production de statistiques, on distingue celles qui sont publiques de celles qui sont destinées à un usage de gestion interne.

La partie publique a toujours été très présente et s'est encore développée après les années 2010, avec le nouveau recensement, notamment, et l'accès aux données des registres. Depuis 2017, le service a été mandaté pour produire les statistiques publiques pour le canton du Jura.

Récemment, ce sont plutôt les statistiques internes, ou les statistiques de gestion, qui sont de plus en plus sollicitées auprès du service. Les services et les départements ont besoin de disposer d'indicateurs et de tableaux de bord pour faciliter leur pilotage. Cela nécessite de comprendre leur environnement et leurs besoins, d'appréhender les données et les bases de données dont ils disposent, d'optimiser les flux de données, pour aboutir à une visualisation parlante et le plus souvent dynamique des indicateurs qu'ils ont eux-mêmes choisis.

Ces démarches sont particulièrement intéressantes parce qu'on se rend compte qu'au final, il est possible de faire cohabiter le monde de la statistique de gestion avec celui de la statistique publique, et même de passer de l'un à l'autre. Ainsi, du moment que les indicateurs de gestion sont anonymisés, synthétisés, et ne permettent plus d'identifier les personnes concernées (physiques ou morales), on peut tout à fait envisager de les diffuser, en partie peut-être, au niveau du grand public. C'est ce qui est notamment arrivé avec quelques indicateurs dans le domaine de la formation, sur les cercles scolaires, voire sur le corps enseignant.

#### *Résultats financiers*

Le service de statistique essaie chaque année, et chaque fois qu'il le peut, de proposer et de décrocher des mandats externes, sources de recettes supplémentaires pour l'État. Au niveau du budget 2021, le principe de prudence est toutefois appliqué aux recettes issues de divers mandats, dans les rubriques 42 et 43, pour éviter de gonfler artificiellement les recettes (par exemple, avec les tableaux de bord produits pour quelques communes et un mandat pour le rapport social du canton du Jura).

Les charges de personnel sont stables.

#### *Résultats analytiques*

Le principal groupe de prestations « Analyse et conseil » affiche un budget 2021 sensiblement identique à celui de 2020, c'est-à-dire dans la stabilité. Le groupe de prestations « Coordination et relais » contient surtout les frais de représentation du service de statistique. En 2020 et 2021, le chef du service de statistique est vice-président de la Conférence des offices cantonaux de

statistique. Le service de statistique est également membre de différents groupes d'experts aux niveaux romand et tessinois.

#### Questions et réponses

– Libellé du groupe de natures comptables 42 Taxes ?

Le libellé du groupe de natures comptables 42 est bien « Taxes », selon le MCH2. La nature comptable 42400100 appartient au sous-groupe 4240 « Taxes d'utilisation et prestations de service », qui est défini ainsi : « Revenus provenant de l'utilisation d'équipements, appareils et biens meubles publics, et de prestations de service exigées, qui ne représentent pas d'actes administratifs. »

#### 4.6.4. Avis et conclusion de la sous-commission

La sous-commission constate avec satisfaction que les charges de la facture sociale sont sous contrôle. Comme pour les autres départements, les effets de la Covid-19 sont comptabilisés séparément, ce qui permettra d'avoir un suivi plus précis de la situation financière.

La sous-commission s'inquiète par contre de la hausse de l'imputation des coûts des services centraux et des heures supplémentaires, même si le budget global du DEAS est maîtrisé.

La sous-commission remercie et félicite le DEAS et ses services pour leur adaptation régulière aux besoins des administrés, d'autant plus nécessaire et appréciée au moment où une actualité imprévue oblige à mobiliser les forces et l'énergie pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences.

### 5. AMENDEMENTS

Deux amendements identiques ont été déposés à la fois par le groupe socialiste et le groupe PVS sur la base de l'annexe 3 « indexation des normes d'aide sociale aux recommandations CSIAS ». Or l'adoption des normes relève du Conseil d'État et le demi-million de francs de charges supplémentaires concerné par l'amendement est faible relativement à l'enveloppe globale de plusieurs centaines de millions de francs de l'aide sociale et aux fluctuations de celle-ci. Aussi la compensation stricte de cette charge par une recette équivalente ne fait pas réellement sens. En conséquence, les deux groupes ont choisi de retirer leurs amendements au profit d'une recommandation formulée dans l'annexe 4.

#### 5.1. Amendements Covid-19 du Conseil d'État acceptés par la commission

##### DFS

##### Amendement 1 du Conseil d'État : Non-attribution du versement supplémentaire de la BNS aux réserves

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SFIN	41	Patentes et concessions		+42'000'000

**Par 11 voix et 3 abstentions, la commission a accepté cet amendement.**

Au vu des projections relatives au niveau des réserves et au résultat 2020 de la BNS et de la convention conclue entre le Conseil fédéral et la BNS concernant les résultats 2019 et 2020 (distribution en 2020 et 2021), le Conseil d'État s'attend à ce que l'État reçoive en 2020 et 2021 des recettes supplémentaires équivalentes à trois fois la part ordinaire de 14 millions de francs environ, soit 42 millions de francs en plus. La modification légale (LFinEC) proposée permet de ne pas attribuer cette augmentation de revenus à des réserves (politique conjoncturelle et investissements futurs ou fonds d'aide aux communes).

##### Discussion de l'amendement

Le fonds d'aide aux communes sera remis à niveau en 2020 avec une dotation de 8 millions de francs qui n'était pas liée au résultat particulier de la BNS. Le fonds sera donc suffisamment doté pour financer le soutien aux fusions connues à ce jour. Il est prévu de déroger à l'article 50, alinéa 1, lettre b de la LFinEC uniquement durant les années 2020 et 2021. Sous réserve que la BNS distribue des résultats extraordinaires, le fonds pourrait être alimenté de manière assez importante en 2022 et 2023 (pour rappel, il était prévu que l'alimentation de ce fonds aurait lieu durant quatre ans).

Par ailleurs, dans la même période, le Conseil d'État fournira un bilan des fusions et une adaptation des mécanismes d'alimentation du fonds d'aide aux communes. Un faible risque subsiste, dans le cas où la BNS ne distribuerait rien de plus que ce qui est ordinairement prévu en 2022, ou encore dans le cas où le débat n'aurait pas eu lieu ou qu'aucun accord n'aurait été trouvé au Grand Conseil, que le fonds ne puisse plus satisfaire des demandes nouvelles ou soutenir les communes économiquement faibles dès 2022. Ce risque paraît toutefois très modéré en regard de la gravité de la situation actuelle.

### Amendement 2 du Conseil d'État : Adaptation à la hausse du prélèvement à la réserve de lissage et prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SFIN	48	Revenus extraordinaires		+56'225'666

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Au vu de la péjoration des revenus des personnes morales et de l'IFD pour 2021 à 2024, le prélèvement à la réserve de lissage est adapté à la hausse (25'225'666 francs), conformément aux estimations du modèle statistique Hodrick-Prescott. Il sera en outre prélevé 31'000'000 francs à la réserve de politique conjoncturelle, en conformité avec l'article 50, alinéas 3 et 4, pour compenser les effets de la Covid-19.

Pour la discussion, se référer au chapitre « 3.1 Considérations générales » du présent rapport.

### Amendement 3 du Conseil d'État : Baisse des recettes fiscales

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SCCO	40	Revenus fiscaux		-71'500'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

*Impôt des personnes physiques* : Il est très difficile d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les revenus des salariés en particulier (RHT, licenciements, chômage, etc.). La péjoration globale est estimée à 21 millions de francs.

*Impôt à la source et impôt des frontaliers* : La crise sanitaire va probablement réduire l'activité et, par là même, le nombre et le revenu des personnes soumises à ces deux impôts. Cette tendance est déjà constatée au niveau des prévisions 2020 de l'impôt à la source. L'impôt frontalier 2021 est calculé sur la masse salariale 2020. La péjoration globale pour ces deux impôts est de 8 millions de francs.

*Impôt des personnes morales* : Les perspectives sont très sombres, mais certains groupes prévoient un niveau de revenus équivalent à 2019. En fonction de ces informations, nous estimons tout de même que les recettes des personnes morales ne devraient pas être supérieures à 120 millions de francs, soit une péjoration de 30 millions de francs. Certaines sociétés nous ont annoncé des pertes pour 2020 et, au mieux, un bénéfice proche de zéro pour 2021. Les grandes PME du canton prévoient des réductions de bénéfice de 50 à 100%.

*Impôt immobilier* : Un ralentissement dans les transactions immobilières est ressenti tant en nombre qu'en importance (valeur), raison pour laquelle les perspectives 2021 sont revues à la baisse de 12,5 millions de francs (gains immobiliers et lods). Pour l'impôt foncier, les revenus devraient rester stables au vu de la spécificité de cet impôt (peu influencé par la conjoncture).

### Amendement 4 du Conseil d'État : Baisse des recettes fiscales liées à la part à l'IFD

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SCCO	46	Revenus de transfert		-14'000'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

La part à l'IFD est abaissée de 14 millions de francs.

#### Discussion de l'amendement

Tous les cantons ont une pratique similaire en matière d'estimation des impacts de l'évolution conjoncturelle sur l'IFD. Les informations générales proviennent de l'Administration fédérale des contributions, mais seule une connaissance spécifique du tissu économique cantonal permet d'en apprécier les conséquences fiscales. L'IFD concernant à la fois les personnes morales et physiques, la variation de la rétrocession suite à la réforme fiscale est influencée par les deux types d'impôts.

### Amendement 5 du Conseil d'État : Renforcement des équipes du service de la santé publique

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SCSP	30	Charges de personnel	+880'000	
<p><b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b></p> <p>Il a été tenu compte d'un renforcement des équipes du service.</p> <p><b>Discussion de l'amendement</b></p> <p>Les montants chiffrés par le Conseil d'État en matière d'effectifs ne prennent en compte que les conséquences directes de la Covid-19 et non des impacts indirects (santé mentale). Tous les effectifs supplémentaires ne disparaîtront pas instantanément en fin de crise, car il est admis que, même si l'urgence sanitaire prend fin, il faudra gérer la sortie de crise. En revanche, il n'y a aucune volonté de gonfler les effectifs du SCSP de manière durable en profitant de la situation.</p>				

### Amendement 6 du Conseil d'État : Enquêtes d'entourage et achat de matériel sanitaire

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SCSP	31	Biens, services et charges d'exploitation	+2'300'000	
<p><b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b></p> <p>Un montant de 1'300'000 francs est prévu pour les enquêtes d'entourage et divers mandats. L'achat de masques, gants, gels (etc.) est estimé à 1 million de francs en 2021.</p>				

### Amendement 7 du Conseil d'État : Renforcement des effectifs de soins

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SCSP	36	Charges de transfert	+8'500'000	
<p><b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b></p> <p>L'augmentation de charges estimée se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– renforcement des effectifs de soins en EMS : 2'400'000 francs ;</li> <li>– renforcement des effectifs de soins au RHNe : 2'400'000 francs ;</li> <li>– renforcement des effectifs de soins pour les organisations de soins à domicile : 1'200'000 francs ;</li> <li>– centres de tri : 2'500'000 francs.</li> </ul> <p><b>Discussion de l'amendement</b></p> <p>L'augmentation des effectifs pourra potentiellement réduire le chômage et les coûts sociaux, car la politique des trois cercles est toujours appliquée pour les postes de l'État et parce qu'il y a une réelle incitation pour recourir au bassin de recrutement local.</p>				

### Amendement 8 du Conseil d'État : Redimensionnement du projet Infrastructures EMS

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DFS, SCSP	Infrastructures EMS	-580'000
<p><b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b></p> <p>Redimensionnement à la baisse du projet.</p>		

### Amendement 9 du Conseil d'État : Support logiciel CRM

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DFS, SIEN	31	Biens, services et charges d'exploitation	+10'000	
<p><b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b></p> <p>La dépense en 2021 du compte de résultat correspond au support à apporter pour l'utilisation du logiciel (CRM) équipant les centres de tri.</p>				

**Amendement 10 du Conseil d'État : Achat licences informatiques**

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DFS, SFIN	Développement 2016-2020 des systèmes d'information	+150'000
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>		
La dépense du compte des investissements correspond aux licences pour le logiciel CRM.		

**Amendement 11 du Conseil d'État : Baisse des entretiens lourds I**

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DFS, SBAT	Entretien lourd SBAT I	-100'000
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>		
Baisse des dépenses pour l'entretien lourd des bâtiments. Ces mesures visent à permettre le respect des critères du frein à l'endettement compte tenu des impacts de la Covid-19.		

**Amendement 12 du Conseil d'État : Baisse des entretiens lourds II**

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DFS, SBAT	Entretien lourd SBAT II	-100'000
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>		
Baisse des dépenses pour l'entretien lourd des bâtiments. Ces mesures visent à permettre le respect des critères du frein à l'endettement compte tenu des impacts de la Covid-19.		

**Amendement 13 du Conseil d'État : Crédit d'étude centre forestier de Montmollin**

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DFS, SBAT	Crédit d'étude centre forestier de Montmollin 2020	-30'000
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>		
Les investissements nets pour Montmollin ont été corrigés afin de correspondre aux enveloppes prévues dans le rapport validé par le Grand Conseil le 29 septembre 2020. Il a en outre été tenu compte du solde des remboursements ECAP attendus et initialement budgétés en 2022 (recettes 2021 moins la subvention OFEV ou pour installation solaire), mais dont les décomptes seront disponibles en 2021.		
Ci-dessous, le détail :		
<i>Amendement net 2021 Centre forestier :</i>		
1'097'000 francs (rapport 20.032) -1'058'000 francs (Rapport B21) – 69'000 francs (rapport 20.032) = -30'000 francs		
<i>Amendement net 2021 Centre collecteur de déchets carnés :</i>		
2'057'100 francs (rapport 20.032) – 1'950'000 francs (Rapport B21) – 69'000 francs (rapport 20.032) = 38'100 francs		

**Amendement 14 du Conseil d'État : Crédit d'étude centre collecteur de Montmollin**

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DFS, SBAT	Centre collecteur de cadavres d'animaux de Montmollin	-38'100
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>		
Les investissements nets pour Montmollin ont été corrigés afin de correspondre aux enveloppes prévues dans le rapport validé par le Grand Conseil le 29 septembre 2020. Il a en outre été tenu compte du solde des remboursements ECAP attendus et initialement budgétés en 2022 (recettes 2021 moins la subvention OFEV ou pour installation solaire), mais dont les décomptes seront disponibles en 2021. Ci-dessous le détail :		
<i>Amendement net 2021 Centre forestier :</i>		
1'097'000 francs (rapport 20.032) -1'058'000 francs (Rapport B21) – 69'000 francs (rapport 20.032)		

= -30'000 francs  
*Amendement net 2021 Centre collecteur de déchets carnés :*  
 2'057'100 francs (rapport 20.032) – 1'950'000 francs (Rapport B21) – 69'000 francs (rapport 20.032)  
 = 38'100 francs

## DJSC

### Amendement 15 du Conseil d'État : Achat de matériel sanitaire

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SPNE	31	Biens, services et charges d'exploitation	+20'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Achats de matériel de protection et de désinfection pour les établissements pénitentiaires.

### Amendement 16 du Conseil d'État : Baisse de fréquentation du Laténium

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SCNE	42	Taxes et redevances		-60'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Une baisse est attendue dans la fréquentation du Laténium.

### Amendement 17 du Conseil d'État : Mesures de soutien aux activités artistiques et culturelles

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SCNE	36	Charges de transfert	+1'130'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et afin de préserver les compétences et structures qui font la vie artistique et culturelle des cantons, la Confédération a mis en place des mesures de soutien jusqu'à fin 2021. Ces dernières sont mises en œuvre par les cantons. Le financement de ces mesures est assuré par la Confédération à condition que les cantons mettent le même montant en miroir. Le dépassement de budget permettra au canton de Neuchâtel de bénéficier du doublement des soutiens par la Confédération.

### Amendement 18 du Conseil d'État : Subventions extraordinaires aux institutions

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SAHA	36	Charges de transfert	+2'612'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Le SAHA a réalisé une estimation des incidences financières sur l'année 2020 et celle-ci a servi de base pour calculer l'impact sur l'exercice suivant et l'amendement qui est proposé dans le cadre du budget 2021, sachant que l'effet de la Covid-19 devrait encore avoir des conséquences sur les comptes des institutions lors des six premiers mois du prochain exercice (prise en compte d'environ la moitié de l'incidence 2020).

Les institutions spécialisées ont été particulièrement touchées par la crise sanitaire. D'importantes baisses de recettes ont été constatées en 2020, notamment en ce qui concerne les activités réalisées par le biais des différents ateliers qui sont gérés par les institutions (fermeture et diminution des commandes d'entreprises, notamment actives dans l'horlogerie). La baisse des facturations d'hébergement envers les bénéficiaires neuchâtelois et hors canton a également contribué à une érosion des revenus (certains bénéficiaires ont quitté l'institution et n'ont pas pu être remplacés par d'autres personnes pendant la crise, en respect des normes sanitaires). Certaines institutions dispensant aussi des mesures envers les bénéficiaires AI, l'absence de placements et de compensation financière explique aussi cette situation. Il faut toutefois relever que ces diminutions de recettes ont été partiellement compensées par des baisses de charges, notamment via les indemnités RHT encaissées, dont il sera naturellement encore tenu compte.

Finalement, le montant global estimé à charge du canton par le biais des subventions extraordinaires versées aux institutions, que celles-ci soient au bénéfice d'un contrat de prestations ou non, est estimé à 2,6 millions de francs.

**Discussion sur l'amendement**

Certains commissaires considèrent que cet amendement est un exemple typique pour lequel la pertinence des chiffres avancés ne peut être appréciée.

**Amendement 19 du Conseil d'État : Achat de matériel sanitaire**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, PONE	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+50'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Il a été tenu compte d'une augmentation moyenne de l'ordre de 10% en regard de certaines rubriques pour tenir compte des recommandations en matière de protection. L'augmentation totale est estimée à 100'000 francs et est partiellement compensée par une diminution en regard d'autres dépenses appartenant à la même catégorie de charges (biens, services et autres charges d'exploitation) pour 50'000 francs.

**Amendement 20 du Conseil d'État : Intervenants PCi et UNIP et matériel divers**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SCCM	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+35'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Un montant supplémentaire de 35'000 francs est prévu pour les coûts des intervenants PCi et UNIP ainsi que pour du matériel divers.

**Amendement 21 du Conseil d'État : Diminution des dépenses pour l'achat de véhicules**

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DJSC, SSCM	Achat de véhicules	-100'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Diminution des dépenses prévues pour l'achat de véhicules.

**Amendement 22 du Conseil d'État : Adaptation des structures ORCCAN**

Département Centre de profit	Libellé	Investissements nets
DJSC, SSCM	Adaptation des structures ORCCAN à la problématique Covid-19	+140'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Un nouvel investissement est prévu pour l'adaptation des structures ORCCAN à la problématique Covid-19.

**Amendement 23 du Conseil d'État : Diminution des cours et des activités sportives**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SSPO	42	Taxes et redevances		-45'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

La diminution des revenus concerne 25'000 francs pour les recettes de cours et 20'000 francs pour l'annulation d'activités sportives en raison de la crise sanitaire.

**Discussion de l'amendement**

Toutes les variations liées aux postes de charges seront automatiquement saisies dans l'entité comptable Covid, en revanche, cela n'est pas prévu lorsque le niveau budgété pour les rubriques 42 n'est pas atteint.

**Amendement 24 du Conseil d'État : Augmentation des charges de personnel**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SSPO	30	Charges de personnel	+15'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
L'augmentation des charges de personnel relève de mesures sanitaires pour l'organisation des cours.				

**Amendement 25 du Conseil d'État : Augmentation des loyers et réorganisation camps CBS**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SSPO	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+22'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
L'augmentation des loyers en raison d'un nombre plus élevé de locaux ainsi que les camps CBS à réorganiser expliquent la variation pour les natures de biens, services et autres charges d'exploitation.				

**DEF****Amendement 26 du Conseil d'État : Mesures de soutien aux élèves**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, SEEO	36	Charges de transfert	+700'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Aide globale pour les cercles scolaires : poursuite des mesures de soutien aux élèves initiées en août 2020.				

**Amendements 27 – 28 du Conseil d'État : Task force apprentissage subventionnée par le SEFRI**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, SFPO	46	Revenus de transfert		+340'080
DEF, SFPO	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+230'080	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Mise en place d'une task force « apprentissage » subventionnée par le SEFRI.				
<b>Discussion de l'amendement</b>				
La subvention du SEFRI concerne l'accompagnement d'entreprises déjà formatrices et qui auraient la volonté de rompre leurs contrats d'apprentissage. Une task-force particulière sera créée, pour laquelle il faut du personnel. Il s'agit d'un soutien aux entreprises qu'il faut bien distinguer de celui lié au contrat-formation.				

**Amendement 29 du Conseil d'État : Acquisitions d'infrastructures audiovisuelles**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, SFPO	36	Charges de transfert	+500'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
L'excédent de 500'000 francs est destiné à financer des acquisitions en infrastructures audiovisuelles, notamment dans le but de développer l'enseignement à distance à l'Université. Le mandat d'objectifs de l'Université ne prévoyait pas le déploiement de cette mesure dans une telle ampleur.				
<b>Discussion de l'amendement</b>				
Grâce au montant prévu, l'Université offre des cours préenregistrés disponibles à distance et en différé que les étudiants peuvent visionner en tout temps. Ces moyens serviront donc à l'Université non seulement à l'acquisition de matériel et d'infrastructure, mais aussi à la formation des enseignants et du personnel technique, raison pour laquelle il ne s'agit pas d'un crédit d'investissement.				



L'enveloppe financière prévue dans le cadre du mandat d'objectifs a, déjà en 2020, été utilisée pour faire face à la pandémie avec l'achat de matériel sanitaire et la mise en place du plan de protection. Si l'Université paraît privilégiée à une partie de la Commission, elle s'est vue imposer des économies à plusieurs reprises en 2010 et 2013 et est soutenue au même titre que d'autres institutions de formation du postobligatoire.

### Amendement 30 du Conseil d'État : Écolages et taxes forfaitaires

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, Lycées	42	Taxes		+56'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Taxes forfaitaires et écolages à percevoir en plus, directement liés aux ouvertures de classes supplémentaires citées au groupe de natures comptables 30.

#### Discussion sur l'amendement

L'augmentation de ces revenus découle de l'augmentation du nombre d'étudiants et non d'une augmentation des tarifs.

### Amendement 31 du Conseil d'État : Ouverture de classes, soutien aux élèves et formation continue

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, Lycées	30	Charges de personnel	+1'449'600	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

En 2021, 1'075'000 francs sont nécessaires pour l'ouverture de six classes supplémentaires, dès la rentrée d'août 2020. La mise en place de cours de soutien aux élèves devrait augmenter le budget de 99'700 francs. Des formations spécifiques pour le corps enseignant sont également à prévoir pour un montant de 12'000 francs. L'accroissement des charges sociales liées à ces mesures et découlant directement du renfort en personnel est évalué à 262'900 francs.

#### Discussion de l'amendement

Les raisons qui ont mené à l'augmentation du nombre de classes dans les lycées, alors que le nombre de places d'apprentissage a également augmenté en 2020-2021, proviennent des promotions automatiques décrétées lors de la première vague, donc des taux d'échec plus faibles. Les cohortes d'étudiants s'en trouvent augmentées. Normalement, un quart des élèves choisissent une autre orientation au cours de la première année. En 2020, ce phénomène n'a pas vraiment eu lieu, car les conditions de passage d'une année à l'autre ont été assouplies en raison du semi-confinement. Il y a donc plus de classes en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années ; en revanche, l'effectif est stable en 1<sup>ère</sup> année.

### Amendement 32 du Conseil d'État : Achat de matériel sanitaire Covid

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, Lycées	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+48'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

L'augmentation de la rubrique est liée aux besoins en matériel sanitaire en lien avec la Covid-19.

### Amendement 33 du Conseil d'État : Cours interentreprises et cours de soutien

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, CPMB	30	Charges de personnel	+89'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Cours interentreprises supplémentaires (40'000 francs) et mise en place de cours de soutien et évaluations extraordinaires (30'000 francs). La hausse des charges sociales liées à la mise en place de ce dispositif est de 19'000 francs.

**Amendement 34 du Conseil d'État : Achat de matériel sanitaire Covid**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, CPMB	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+20'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
L'augmentation de la rubrique est liée aux besoins en matériel sanitaire en lien avec la Covid-19.				

**Amendement 35 du Conseil d'État : Dédoubllement de classes de formation plein temps et mesures pour élèves en transition et autres formations**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, CPLN	30	Charges de personnel	+562'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
De par la difficulté que rencontreront les élèves sortis de l'école obligatoire pour trouver une place d'apprentissage, le CPLN a besoin d'un supplément de 250'000 francs pour le dédoublement de classes de formations plein-temps. Des mesures particulières pour les élèves en transition occasionnent un surcoût de 200'000 francs. Le solde concerne des formations spécifiques pour enseignants, des évaluations extraordinaires, des cours de soutien, le rattrapage de cours interentreprises et les charges sociales en lien avec l'augmentation des ressources mises à disposition pour mener ses mesures.				

**Amendement 36 du Conseil d'État : Achat de matériel sanitaire Covid et nettoyages**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, CPLN	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+228'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
L'augmentation de la rubrique est liée aux besoins en matériel sanitaire en lien avec la Covid-19 et aux nettoyages supplémentaires qu'il faudra consentir.				

**Amendement 37 du Conseil d'État : Dédoubllement de classes de formation plein-temps, classes de préapprentissage et autres formations**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, CIFOM	30	Charges de personnel	+659'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
De par la difficulté que rencontreront les élèves sortis de l'école obligatoire pour trouver une place d'apprentissage, le CIFOM a besoin d'un supplément de 250'000 francs pour le dédoublement de classes de formations plein-temps et de 200'000 francs pour les classes de préapprentissage. Le solde concerne des formations spécifiques pour enseignants, des évaluations extraordinaires, des cours de soutien, le rattrapage de cours interentreprises et les charges sociales en lien avec l'augmentation des ressources mises à disposition pour mener ses mesures.				

**Amendement 38 du Conseil d'État : Achat de matériel sanitaire Covid**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, CIFOM	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+60'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
L'augmentation de la rubrique est liée aux besoins en matériel sanitaire en lien avec la Covid-19.				

**Amendement 39 du Conseil d'État : Subventions aux entreprises formatrices**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEF, Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual	36	Charges de transfert	-117'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Le transfert de la formation plein-temps à la formation en mode dual est revu à la baisse, les subventions à allouer aux entreprises formatrices diminuent.				

**DDTE****Amendement 40 du Conseil d'État : Participation des communes aux pertes de recettes des entreprises de transport**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SCTR	46	Revenus de transfert		+1'663'800
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Selon les règles du pot commun, la participation des communes à ces indemnités supplémentaires va engendrer des revenus supplémentaires pour l'État (nature 46) à hauteur de 1,7 million de francs (40% des indemnités).				

**Amendement 41 du Conseil d'État : Participation aux pertes de recettes des entreprises de transport**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SCTR	36	Charges de transfert	+4'159'500	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Les transports publics ont été grandement affectés par la crise sanitaire, notamment en termes de demande et de chiffres d'affaires. Les pertes de recettes annoncées par les entreprises sont de 500 millions de francs par mois au niveau national et risquent d'atteindre 8,3 millions de francs annuellement sur le territoire cantonal pour l'exercice 2020.				
Les subsides supplémentaires (nature 36) envisagés pour le prochain exercice proviennent principalement des estimations réalisées courant 2020 sur la base des valeurs transmises par les entreprises. Le SCTR est parti du principe que les pertes de recettes subies en 2021 seront pour moitié plus faibles que les pertes de recettes constatées en 2020 (environ 25% à 30%), en tenant compte d'une participation intégrale du canton aux pertes de recettes du trafic urbain (TU) et d'une participation de 50% pour les pertes de recettes du trafic régional voyageurs (TRV). Pour le soutien aux entreprises touristiques, il ne s'agit pas des valeurs transmises par les entreprises, mais d'un montant forfaitaire de 200'000 francs en 2021. Le montant global de subsides supplémentaires à assumer par le canton en 2021 est de 4,2 millions de francs et concerne principalement TransN.				

**Amendement 42 du Conseil d'État : Baisse des revenus fiscaux**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SCAV	40	Revenus fiscaux		-420'000
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
La diminution des revenus fiscaux concerne les impôts sur les maisons de jeux et la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs (10% du montant budgété).				

**Amendement 43 du Conseil d'État : Diminution des revenus des patentes et concessions**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SCAV	41	Patentes et concessions		-150'000
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
La diminution des revenus en lien avec les patentes et concessions concerne, d'une part, les redevances sur les manifestations publiques (120'000 francs) et, d'autre part, les redevances sur les boissons alcooliques (30'000 francs), du fait que certaines manifestations n'auront certainement pas lieu. Les montants ont été estimés proportionnellement aux chiffres d'affaires réalisés les années précédentes en enlevant deux mois d'activité. Le SCAV a proposé de compenser partiellement la diminution de ces revenus par le biais d'une diminution de 120'000 francs des charges de transfert.				

**Amendement 44 du Conseil d'État : Augmentation des EPT**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SCAV	30	Charges de personnel	+335'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Pour les charges de personnel, 3 EPT supplémentaires sont nécessaires au SCAV pour les raisons suivantes :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>– rattrapage de travail après le semi-confinement du printemps ;</li> <li>– surcroît de travail pour la police du commerce, l'administration et l'inspection suite à la deuxième vague de la pandémie au retour de l'été ;</li> <li>– la durée résiduelle de la crise peut aujourd'hui être évaluée à au moins une année ;</li> <li>– pas de prorogation des plans de renoncement des services ;</li> <li>– surcharge chronique et épuisement prévisible des personnes les plus exposées du service.</li> </ul>				

**Amendement 45 du Conseil d'État : Diminution des charges de transfert**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SCAV	36	Charges de transfert	-120'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Le SCAV a proposé de compenser partiellement la diminution des revenus des patentes et concessions par le biais d'une diminution de 120'000 francs des charges de transfert.				

**DEAS****Amendement 46 du Conseil d'État : Augmentation des dépenses en matière d'allocations familiales**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SEAS	36	Charges de transfert	+53'600	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				
Progression des dépenses en matière d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (Alfa Sal), conformément à l'augmentation attendue du taux d'aide sociale. Ce montant sera ensuite transféré à la facture sociale (SASO) par imputation interne (non indiqué ici). À noter que la part communale (40%, en revenu au SASO) compense en partie cette hausse de charge.				

**Amendement 47 du Conseil d'État : Soutien aux entreprises**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, NECO	36	Charges de transfert	+1'000'000	
<b>Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.</b>				

Montant supplémentaire destiné à soutenir des entreprises neuchâteloises afin d'atténuer les conséquences de la crise économique.

#### Discussion de l'amendement

Cet amendement est prévu pour couvrir les cas de rigueur. Pour le DEF et le DEAS, et dans une moindre mesure pour le DJSC, la plupart des mesures qui figurent dans ces amendements sont la suite des mesures prévues par la COFI durant le printemps et l'été 2020 pour atténuer les conséquences de la crise. Si les mesures de restriction prises en novembre du fait de la deuxième vague ne se prolongent pas au-delà de 2020, ce montant ne sera pas forcément augmenté, puisque la nécessité de redéploiement sera plus ou moins la même. Le coût de la relance n'est pas proportionnel au nombre de vagues, même s'il est susceptible d'augmenter. Ce qui coûtera plus cher, ce seront les mesures de compensation immédiates des mesures de restrictions prises en 2020.

#### Amendement 48 du Conseil d'État : Hausse du budget pour les mesures fédérales du marché du travail

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SEMP	47	Subventions à redistribuer		+2'000'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Le montant sollicité en regard des subventions redistribuées (groupe 37) découle de la hausse du budget pour les mesures fédérales du marché du travail (MMT). Ces mesures supplémentaires (2 millions de francs) sont entièrement subventionnées par la Confédération (groupe 47).

#### Amendement 49 du Conseil d'État : Renforcement des mesures cantonales du marché du travail

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SEMP	36	Charges de transfert	+1'500'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Un montant supplémentaire en lien avec les mesures cantonales du marché du travail est également sollicité dans le groupe des charges de transfert. En effet, pour faire face à la récente hausse du chômage ainsi qu'à la hausse du nombre de chômeurs arrivant en fin de droit, ce montant doit permettre une prolongation de la mesure de soutien à l'embauche (1 million de francs), ainsi qu'une augmentation des volumes de formation pour les chômeurs (0,5 million de francs). Ce montant sera ensuite transféré à la facture sociale (SASO) par imputation interne (non indiqué ici). À noter que la part communale (40%, en revenu au SASO) compense en partie cette hausse de charge.

#### Discussion de l'amendement

Cet amendement a pour but de renforcer les mesures de réinsertion pour permettre le retour sur le marché du travail. Si les deux vagues successives de 2020 ont doublé les impacts sur l'emploi, davantage de moyens seront nécessaires. En revanche, si le chômage partiel a fait son effet sur l'année 2020, permettant de maintenir les emplois malgré les deux vagues, des moyens supplémentaires ne seront pas nécessaires.

#### Amendement 50 du Conseil d'État : Renforcement des mesures fédérales du marché du travail

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SEMP	37	Subventions redistribuées	+2'000'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Le montant sollicité en regard des subventions redistribuées (groupe 37) découle de la hausse du budget pour les mesures fédérales du marché du travail (MMT). Ces mesures supplémentaires (2 millions de francs) sont entièrement subventionnées par la Confédération (groupe 47).

#### Amendement 51 du Conseil d'État : Soutien aux événements

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, COSM	36	Charges de transfert	+57'800	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Suite au report de plusieurs événements qui étaient initialement prévus pour 2020, le COSM sollicite 57'800 francs afin de maintenir le soutien du canton l'année prochaine. Il s'agit notamment de l'évènement NeuchàToi ainsi que de certains événements organisés par la Ville de Neuchâtel.

#### **Amendement 52 du Conseil d'État : Recouvrement des avances de contribution d'entretien**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SASO	42	Taxes et redevances		+1'000'000

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

#### **Amendement 53 du Conseil d'État : Participation des communes à la facture sociale**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SASO	46	Revenus de transfert		+841'440

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Part des communes à la facture sociale (20'000 francs pour l'exécution de mandats pour la lutte contre le surendettement ; 21'440 francs pour la progression des dépenses en matière d'allocations familiales ; 200'000 francs pour le ducroire pour les avances pour contributions d'entretien ; 600'000 francs pour le renforcement des mesures cantonales du marché du travail).

#### **Amendement 54 du Conseil d'État : Constitution d'un ducroire pour les avances pour contribution d'entretien**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SASO	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+500'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Constitution d'un ducroire à hauteur de 50% des avances pour contribution d'entretien qui ont été octroyées durant l'année en cours et qui n'ont pas été recouvrées durant cette même année. Cette charge nette de 500'000 francs est supportée à hauteur de 40% par les communes dans le cadre de la facture sociale.

##### **Discussion de l'amendement**

Un ducroire est une provision créée pour des pertes sur créances estimées et calculées lors de chaque clôture. Les taux de provisionnement sont fixés en fonction du type de créance.

#### **Amendement 55 du Conseil d'État : Augmentation des charges d'aide sociale**

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DDTE, SASO	36	Charges de transfert	+1'950'000	

**Par 13 voix et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.**

Augmentation des charges d'aide sociale de 2% par rapport à 2020 (au lieu de 1% initialement prévu).

##### **Discussion de l'amendement**

Suite à la question d'un commissaire : dans le cas où il est reconnu que la commune de La Chaux-de-Fonds a agi avec négligence, le canton pourra-t-il exiger un remboursement de sa participation aux pertes financières ? Il est répondu que lorsque des montants sont identifiés comme ayant été versés en trop, ils sont notés dans le contentieux au bilan de l'État (actif). Parallèlement, un ducroire (passif) est créé afin de tenir compte d'une part potentiellement non recouvrable.

## 5.2. Autres amendements acceptés par la commission

### Amendement du Conseil d'État : Attribution LORO cantonale à distribuer par l'État

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS, Fonds pour les attributions LORO cantonales	36	Charges de transfert	+1'700'000	
<p><b>À l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.</b></p> <p>Le fonds est créé en conformité avec la loi révisée et les 10% de la part des bénéfices d'exploitation des grandes loteries attribuée au canton transitent par la ligne budgétaire permettant de dépenser ce montant.</p> <p><b>Discussion de l'amendement</b></p> <p>La modification de loi soumise permettra de créer le fonds qui recevra les 10% de la part des bénéfices d'exploitation des grandes loteries attribuée au canton (projet de loi).</p> <p>Parallèlement, il faut créer une ligne budgétaire permettant de dépenser ce montant. Le revenu (43) indiqué dans l'amendement ci-dessous est une estimation de ce que représentent ces 10%. Dans l'objectif de ne pas devoir demander un crédit supplémentaire pour engager ces montants, il a été décidé d'indiquer un montant équivalent dans les charges (36).</p>				

### Amendement du Conseil d'État : Utilisation de l'attribution LORO cantonale

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS, Fonds pour les attributions LORO cantonales	43	Revenus divers		+1'700'000
<p><b>À l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.</b></p> <p>Le fonds est créé en conformité avec la loi révisée et les 10% de la part des bénéfices d'exploitation des grandes loteries attribuée au canton transitent par la ligne budgétaire permettant de dépenser ce montant.</p> <p><b>Discussion de l'amendement</b></p> <p>La modification de loi soumise permettra de créer le fonds qui recevra les 10% de la part des bénéfices d'exploitation des grandes loteries attribuée au canton (projet de loi).</p> <p>Parallèlement, il faut créer une ligne budgétaire permettant de dépenser ce montant. Le revenu (43) est une estimation de ce que représentent ces 10%.</p>				

## 5.3. Amendements refusés par la commission

### Amendement des Verts : Modification des barèmes fiscaux liés à l'énergie et attribution au fonds cantonal de l'énergie

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS / SCCO	40	Revenus fiscaux		+1'000'000
DDTE / SENE	35	Attributions aux fonds et fin. Spéciaux	+1'000'000	
<p><b>Par 11 voix contre 3, la commission a refusé cet amendement.</b></p> <p>Modifier les barèmes et taux de déductions fiscales liés à l'énergie et attribuer l'augmentation de recettes fiscales au fonds cantonal de l'énergie pour augmenter les subsides du programme bâtiment.</p> <p><b>Discussion de l'amendement</b></p> <p>Cet amendement se veut positif pour les recettes globales de l'État, en remplaçant les déductions fiscales prévues pour l'entretien énergétique des bâtiments par des subventions et en encourageant le programme bâtiments, qui est également alimenté au niveau fédéral. Il favorise l'assainissement énergétique par les personnes ayant des revenus plus modestes, ces dernières ne profitant pas des déductions fiscales actuellement proposées dans ce domaine.</p> <p>Par contre cet amendement implique une modification des bases fiscales après un examen de la marge de manœuvre laissée par la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), puisque les montants déductibles sont harmonisés au plan national. Quant aux subventions à l'énergie, il faut également vérifier les bases légales.</p>				

Le postulat 20.155 va exactement dans le même sens mais n'a pas encore été accepté par le plénum. Une partie de la commission considère que l'amendement est précipité mais pourra se rallier au postulat.

### Amendement PopVertsSol : Récupération de la crise Covid-19 2020 et 2021

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS / SCSP	36	Charges de transfert	+2'000'000	

**Par 9 voix contre 3 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement.**

La récupération physique et psychique du personnel soignant (EMS, RHNe, CNP, NOMAD) doit pouvoir se faire dès la crise de la deuxième vague passée.

#### Discussion de l'amendement

Les heures accumulées en 2020, même si elles sont reprises ou payées en 2021, doivent être comptabilisées en 2020 selon le principe de la délimitation des exercices comptables. Même si l'on part du principe que l'État doit reconnaître une partie de ces heures supplémentaires comme complément aux montants dus pour les prestations ou via les contrats de prestations, c'est sur le complément de crédit 2020 qu'il faudra travailler et non sur le budget 2021.

Par ailleurs, en lien avec la CCT, un effort a été fait pour reconnaître l'engagement et les risques pris par le personnel de santé. Un mandat a déjà été donné au CNP pour offrir une cellule de soutien psychologique aux divers acteurs (EMS, CNP, RHNe). Un complément de crédit sera sollicité en décembre auprès du Grand Conseil, pour prendre en charge 80 à 90% des dépenses effectives – pour garder un effet incitatif sur les institutions de soin – dues aux heures supplémentaires.

Une première estimation des surcoûts en matière de personnel de santé en 2020 (heures supplémentaires, remplacements et engagements complémentaires) donne les valeurs suivantes :

- pour les EMS : plus d'un million de francs pour le renfort des effectifs, 1,5 million de francs pour l'absentéisme et a un peu moins de 2 millions de francs pour le matériel, montants pris en charge par l'État à 80 ou 90%, soit à hauteur d'environ 3,4 millions de francs ;
- pour RHNe, le montant global à 80% se monte à environ 2,5 millions de francs ;
- pour le CNP, le montant global à 80% est environ 1,4 million de francs.

### Amendement PopVertsSol : Lutte contre la pénurie de personnel soignant

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS / SCSP	36	Charges de transfert	+1'300'000	

**Par 9 voix contre 3 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement.**

Favoriser la formation continue du personnel de santé pour en garantir l'employabilité et la fidélisation.

Ainsi que la réinsertion professionnelle dans les métiers de la santé. Encourager et appuyer, dans le cadre des contrats de prestations passés avec les institutions de santé subventionnées, les démarches visant à promouvoir les métiers de la santé lors de réinsertions professionnelles.

#### Discussion de l'amendement

La question de la formation continue fait partie des devoirs de l'employeur et figure dans les contrats de prestations. De ce point de vue, il n'y a rien de nouveau à envisager sauf via des programmes spécifiques qui doivent faire l'objet de débats complets et de financements. La politique sanitaire 2015-2022 du Conseil d'État indique que les mesures de formation ne vont pas immédiatement avoir d'effets. Former des gens, signifie engager des enseignants, ouvrir des classes et des places de stage. L'ajout d'une ligne budgétaire ne suffira pas à régler la question. Il faut aussi travailler sur les conditions de travail pour lutter contre le taux élevé d'abandon de la profession.

### Amendement PopVertsSol : Renforcement de compétences de prévention et contrôle des infections (PCI)

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS / SCSP	36	Charges de transfert	+200'000	

**Par 11 voix contre 3, la commission a refusé cet amendement.**



Renforcer la prévention et le contrôle des infections liées aux soins (PCI), par exemple en incitant, par le biais de la réglementation ou de contrats de prestations, les institutions de santé du canton, à disposer de répondants PCI.

#### Discussion de l'amendement

Renforce les compétences PCI est une obligation faite aux institutions selon l'Ordonnance fédérale sur les épidémies. Les nouvelles réglementations qui seront en consultation sous peu intègrent l'obligation de prévoir des répondants de prévention des infections et de la maltraitance. Les EMS ont déjà passablement adapté leurs pratiques suite à la première vague. Aujourd'hui, 75% des EMS ont des référents et 100% des autres institutions (RHNe, CNP, NOMAD) ont des référents. Le financement de la formation dans ce domaine a été augmenté depuis 2020. Le SCSP a été renforcé sur la question de la prévention des infections, également en 2020.

### Amendement Libéral-radical : Indexation négative des salaires sur l'IPC

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
Tous les départements et tous les services	30	Charges de personnel	-5'400'000	

**Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement.**

Vu la baisse de 1,3 point de l'IPC entre mai 2019 et mai 2020, les traitements de la fonction publique de l'État sont indexés à la baisse, dans un esprit de solidarité avec l'économie privée.

#### Discussion de l'amendement

Au moment où l'État doit s'attacher à la relance, le signal qu'un tel amendement donne est que la fonction publique paie la facture des soutiens apportés aux nombreux acteurs de l'économie.

### Amendement Libéral-radical : Renonciation globale à l'échelon automatique

Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
Tous les départements et tous les services	30	Charges de personnel	-1'700'000	

**Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement.**

Dans un esprit de solidarité avec l'économie privée, les échelons automatiques ne sont pas accordés au personnel de la fonction publique de l'État.

#### Discussion de l'amendement

(voir la discussion de l'amendement précédent).

## 6. POSITION DES GROUPES

### 6.1. Position du groupe libéral-radical

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. Une situation exceptionnelle exige une attitude exceptionnelle : un pour tous, tous pour un ! En tant que parti gouvernemental, le groupe libéral-radical sait prendre de la hauteur et valide le budget 2021 avec les amendements liés aux coûts de la Covid-19 du Conseil d'État. Notre posture, visant à ne déposer aucun amendement supplémentaire, part du principe que les autres partis politiques partagent notre sage approche, inspirés par le respect et l'humilité.

Non, notre position rassembleuse ne doit pas être lue comme « un chèque en blanc », donné gratuitement au gouvernement. Mais conscient de notre ADN républicain, Le PLR refuse - pour cet exercice budgétaire - de pratiquer « une politique politicienne ». Pourquoi ? Nous préférons, comme un navigateur (marin) responsable, de « baisser les voiles » durant une forte tempête (Covid-19) pour amener tout le monde à bord, sain et sauf. Toujours ouverts à une dialectique critique et constructive, nous privilégions, tout particulièrement dans ce contexte inédit, la notion d'ensemble, sans omettre de remercier le Conseil d'État pour sa bonne gestion de crise, faite avec courage et détermination.

Le temps viendra, et il n'est pas si loin, où nous devons rapidement trouver des solutions pour que « le bateau ne dérive pas ». La lecture inquiétante de la planification financière des tâches (PFT) à

l'horizon 2024 et l'augmentation de la dette au sens strict à 2,190 milliards de francs ne doivent pas nous laisser indifférents.

Quant au budget prévisionnel 2021, nous avons parfaitement compris les astuces comptables (MERCi aussi et surtout à la BNS de sa générosité) pour arriver à un bénéfice « artificiel » 7'997'800 francs afin de satisfaire non seulement les impératifs de la LFinEC mais aussi les promesses du gouvernement au sujet de l'assainissement des finances cantonales : les élections cantonales sont pour bientôt. Le groupe libéral-radical n'est pas dupe.

Néanmoins, nous saluons le niveau des investissements nets de 85 millions de francs. Inspiré par un esprit résolument entrepreneurial, nous avons la souplesse intellectuelle de veiller, d'une part, à une gestion comptable responsable et respectueuse des deniers publics limités, sans renier le bien-fondé d'une politique « keynésienne » appropriée pour améliorer le positionnement relatif et absolu de notre canton quand les opportunités vérifiées et vérifiables se présentent.

## **6.2. Position du groupe socialiste**

Alors même que les effets économiques de la première vague de la pandémie du coronavirus ne sont pas encore pleinement mesurables, notre collectivité est frappée de plein fouet par la deuxième vague, avec son lot de préoccupations sanitaires mais aussi économiques. Disons-le d'entrée, le groupe socialiste est inquiet. Inquiet des conséquences durables de la crise, une crise qui pourrait fragiliser notre société dans son ensemble et en particulier les plus défavorisés, ébranler nos structures et entamer la confiance de la population en l'avenir.

Dans un tel contexte, l'examen du budget 2021 par notre groupe s'est révélé plutôt rassurant. Après des années difficiles marquées par des sacrifices mais aussi par d'importantes réformes, notamment de nos mécanismes financiers, le budget 2021 montre que l'État de Neuchâtel tient bon. Le budget, hors amendement Covid, démontre même plutôt des chiffres satisfaisants pour le compte de résultats (excédent de revenus à plus de 16 millions de francs de la limite minimale). Il est donc dans les chiffres noirs et respecte les mécanismes financiers, pour la deuxième année de suite. Quant aux investissements, ils sont proches de ceux de 2020 et conformes au minimum prévu par les dispositions légales. Les conséquences financières de la première vague de la Covid-19, estimées à plus de 111 millions de francs, pourront être compensées à hauteur de 98 millions de francs grâce à la part aux bénéficiaires de la BNS, un facteur externe bienvenu, mais aussi au mécanisme de lissage et à la réserve de politique conjoncturelle. Lorsque le Grand Conseil a adopté les nouveaux mécanismes financiers en 2019, nous ne pensions pas que ceux-ci seraient aussi vite mis à contribution. Mais nous pouvons nous réjouir aujourd'hui qu'ils soient à l'œuvre et qu'ils permettent ainsi à l'État de Neuchâtel d'affronter le choc et de présenter, après amendement Covid, un budget 2021 conforme aux exigences de la LFinEC.

Ainsi, malgré les crises sanitaire et économique que nous traversons, nous n'avons pas à affronter une crise des finances publiques dans le même temps. Notre groupe acceptera donc le budget 2021 de l'État de Neuchâtel. Mais nous sommes parfaitement conscients que la crise aura des conséquences durables et un impact sur les finances publiques, qu'une grande incertitude entoure les revenus et annonce un avenir difficile. Il faudra penser à la relance même s'il est encore trop tôt pour en parler plus concrètement. Pour le groupe socialiste, il est clair qu'aujourd'hui plus que jamais, l'État doit mettre en œuvre toutes les politiques publiques inclusives et sociales pour permettre à notre société de tenir bon et d'être au rendez-vous de la relance. Le préambule de notre Constitution fédérale disant que « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres » n'a sans doute jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui.

## **6.3. Position du groupe PopVertsSol**

PVS tient tout d'abord à relever la situation difficile qui touche la société neuchâteloise, et en particulier les personnes précarisées, les travailleuses et travailleurs. Il tient également à saluer le travail conséquent effectué par l'ensemble des protagonistes pour l'élaboration de ce budget.

Ce budget laisse néanmoins PVS sur sa faim. Premièrement, la hauteur des recettes fiscales risque de passer inexorablement en dessous de la barre symbolique du milliard de francs. Cette chute enclenchée depuis quelques années résulte clairement des réformes fiscales sur les personnes morales. Pour rappel, en 2014, au niveau des comptes, les montants de ces recettes s'élevaient à 223,4 millions de francs (année de la dernière bascule d'impôt en faveur du canton). En 2019, celles-ci ne se montaient plus qu'à 158,8 millions de francs. De plus, entre 2015 et 2019, ces recettes comptables sont en moyenne annuelle en dessous de 15,5% par rapport aux budgets, avec notamment -26,8% pour 2016 et -20,8% pour 2019. Or, coïncidence ou non, les amendements

Covid se montent à -20% du budget présenté. Si l'impact du Covid est indéniable sur la population et au niveau sanitaire, il permet surtout de camoufler certains effets des réformes fiscales. Bref, la base de travail considérée, c'est-à-dire celle d'une amélioration des recettes grâce aux réformes, se sont révélés fausses, amenant irrémédiablement le canton à essuyer année après année des pertes colossales.

Dès lors, PVS déplore le fait qu'aucune mesure de préservation des recettes, comme le moratoire sur la baisse du taux d'imposition sur le bénéfice des personnes morales, n'ait été intégrée, ce d'autant plus que certaines sociétés vont générer des bénéfices considérables.

De plus, la réserve de lissage activée dans le cas présent aurait dû permettre initialement de lisser les fluctuations conjoncturelles. Or, les différentes réformes fiscales, qui péjorent d'année en année la situation, sont des facteurs, à proprement parler, structurels. D'une façon générale, le nouveau dispositif de maîtrise de finances est une machine à générer des bénéfices factices puisque obtenus en transférant le découvert vers la dette. La vérité des chiffres est alors occultée.

PVS salue néanmoins les investissements, créateurs de richesses, qui se montent à 85 millions de francs. Il s'inquiète néanmoins et une nouvelle fois de la répartition de ceux-ci sur le territoire cantonal. Ainsi, au niveau du patrimoine administratif, ceux-ci se concentrent presque exclusivement sur une seule et même région du canton.

Enfin, PVS aurait souhaité une meilleure reconnaissance de l'engagement des « premiers de cordées », qui n'ont eu de cesse de se battre pour sauver des vies et servir la communauté. Face à la dotation limitée en personnel, de l'impact physique et psychique sur ceux-ci, et à la pénurie annoncée, des moyens supplémentaires devraient être libérés. Enfin, la situation que nous vivons aurait pu permettre également de prendre le virage de la transition énergétique.

En conclusion, conscient qu'il s'agit d'un budget de fin de législature, PVS salue le fait qu'il n'y a pas eu, cette année, de démantèlement de prestations. Il devient néanmoins indispensable d'accroître les moyens pour permettre une couverture sanitaire et hospitalière optimale, nécessitant de se départir d'une conception purement privée, et de rétablir une situation fiscale saine à court et à moyen terme. Il recommande enfin l'indexation des revenus de l'aide sociale, filet dans lequel nombre d'indépendants et de salariés précaires risque d'émarger à court terme. Avec une politique d'investissements adéquate, le canton pourra ainsi tendre vers une politique de développement équilibré inscrit dans la durabilité.

#### **6.4. Position du groupe UDC**

La position (en bref) de l'UDC est : VIGILANCE.

En effet, notre groupe se réjouit d'un budget dans les chiffres noirs pour l'année à venir. Toutefois, l'amendement "COVID", lié aux dépenses extraordinaires engendrées par la crise sanitaire est trop générique et le parlement devra être extrêmement vigilant, en cas d'acceptation de ce dernier, quant à l'examen de détail de chaque position qui sera inscrite sous cette clause. Il pourrait en effet être tentant pour le Conseil d'État de "noyer" ou "lisser" certaines dépenses par l'entremise de cet amendement, ce qui nous offrirait des résultats de surface.

Par ailleurs, nous rappelons qu'avec une dette de plus de 2 milliards de francs et des pertes envisagées de plus de 100 millions de francs pour cet année et l'an prochain, la situation du canton est absolument catastrophique et il est absolument primordial que notre parlement fasse preuve de la plus grande rigueur dans la gestion des deniers publics, au risque en cas de flottement de plonger notre république dans une situation encore bien pire.

L'UDC acceptera le budget dans sa majorité, avec toute la réserve et la vigilance de mise face aux considérations susmentionnées.

#### **6.5. Position du groupe Vert'libéral-PDC**

À la suite d'une année 2020 des plus imprévisibles, le budget 2021 ne sera pas aussi réjouissant que promis. Ce budget élaboré en deux étapes nous donne deux lectures intéressantes. Tout d'abord, il rend visible les réformes et les efforts entrepris depuis plusieurs années et, d'un autre côté, les amendements dits COVID nous offrent une vision chiffrée des conséquences possibles de cette crise sanitaire l'année prochaine, et probablement les suivantes.

Dans des conditions normales, nous aurions pu avoir un budget, enfin, réellement excédentaire. Grâce à la bonne conjoncture de ces dernières années, la facture sociale s'est nettement réduite. Nous aurions pu entrevoir la fin du tunnel, mais malheureusement, le sort n'en a pas voulu ainsi.

L'excédent de revenus de presque 8 millions de francs après les « amendements COVID » est hélas un leurre : il n'est atteint qu'en raison d'une pioche généreuse dans le fond de lissage conjoncturel, dans celui de politique conjoncturelle et en détournant les bénéfices extraordinaires qui seront alloués par la BNS. Même si la situation exceptionnelle de cette année peut justifier la manœuvre, nous devons rester vigilant pour les années à venir. Plusieurs indicateurs nous montrent que les efforts entrepris étaient nécessaires, mais rien ne permet encore d'entrevoir la sortie de crise.

Le PFT qui, selon le Conseil d'État, n'a pas pu être adapté et travaillé aussi consciencieusement que ces deux dernières années, ne prend pas forcément en compte toutes les conséquences des impacts du COVID. Et pourtant, on constate que l'augmentation des charges et la baisse des rentrées prévues au budget risquent de nous mettre dans une situation très inconfortable. Si nous regardons les indicateurs d'investissements et d'autofinancement, nous voyons que nous faisons le minimum d'investissements possible et que nous atteignons tout juste le taux d'autofinancement légal. Au-delà du problème conjoncturel lié au COVID, notre problème structurel ne nous permet toujours pas d'investir autant que nécessaire pour redynamiser le Canton.

Dans cette situation, le groupe Vert'libéral-PDC soutiendra le Conseil d'État en acceptant le budget amendé. Cependant, notre groupe restera très attentif à l'évolution de la situation et à l'aide donnée à l'économie pour la reprise. La situation actuelle exige un état réactif, aussi peu bureaucratique que possible, afin de soutenir l'économie de la manière la plus agile possible. Le facteur temps est essentiel au vu des circonstances, et de nombreuses petites structures sont en survie depuis déjà trop de temps pour que leur existence soit en jeu.

Nous devons soutenir notre économie avant qu'il ne soit trop tard, pour lui permettre de reprendre son souffle dans une situation mondiale difficile. Il faudra être attentif de donner une aide ciblée et ponctuelle, sans être interventionniste. Les efforts entrepris ces dernières années ne sont pas finis et devront être continués.

## 7. PROJETS DE LOIS

### 7.1. Projets de lois proposés par le Conseil d'État

N° 01 Loi portant modification de la loi sur le traitement des déchets (LTD) :

Le projet de loi sur le traitement des déchets se réfère à l'engagement pris par le Conseil d'État envers les communes lors de la réforme fiscale de 2019. Il doit leur permettre de remplacer une part du financement du traitement des déchets par des taxes plutôt que par l'impôt, la part de celui-ci étant actuellement trop élevée vis-à-vis des recommandations fédérales sur le principe du pollueur-payeur. Ce projet de loi n'ayant pas d'incidence financière sur le budget de l'État, **la commission dans sa majorité a décidé de renvoyer cet objet à la Commission Gestion des déchets urbains et des sites pollués.**

N° 02 Loi portant modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC) : **acceptée par 13 voix et 1 abstention.**

Ce projet de loi réaffecte les sommes dévolues au fonds d'aide aux communes au compte de résultat. Aucun mécanisme spécifique n'est envisagé pour soutenir les communes en période pandémique : D'une part, car une grande partie du soutien à l'économie et au secteur sanitaire émargeront aux comptes de l'État ; d'autre part, leurs mécanismes de maîtrise des finances contrairement à ceux de l'État autorise des déficits. Le Conseil d'État ne doute en revanche pas du fait que le bouclage 2019 donnera lieu à beaucoup de sollicitations du service des communes pour trouver des solutions techniques et transitoires.

N° 03 Loi portant modification de la loi d'introduction de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LILJAr) : **acceptée à l'unanimité.**

## 8. VOTE FINAL ET CONCLUSION

### 8.1. Vote final sur le projet de décret à l'appui du budget 2021

À l'unanimité des membres présents, le projet de décret amendé à l'appui du budget 2021 a été accepté par la commission en date du 16 novembre 2020.

## **8.2. Préavis sur le traitement**

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet de budget de l'État pour l'exercice 2021 soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

## **8.3. Conclusion**

Sans opposition, le présent rapport a été adopté par la commission, par courrier électronique le 18 novembre 2020.

## **8.4. Recommandation déposée (cf. annexe 4)**

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'accepter la recommandation 20.202, du 18 novembre 2020, Indexation des forfaits d'entretien des bénéficiaires de l'aide sociale.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 18 novembre 2020

Au nom de la commission des finances :

*La présidente,*

M. DOCOURT DUCOMMUN

*La rapporteure,*

C. AMMANN TSCHOPP

## Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2021

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, alinéa 1, de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 23 septembre 2020 ;

sur la proposition de la commission des finances, du 18 novembre 2020,

décède :

**Article premier** Le budget général de l'État pour l'année 2021 est adopté.

Ce budget se résume comme suit :

	CHF	CHF
<i>Compte de résultats</i>		
Charges d'exploitation .....	2'257'740'296	
Revenus d'exploitation .....		2'136'069'310
<b>Résultat d'exploitation (1)</b> (excédent de charges) .....		<b>121'670'985</b>
Charges financières .....	25'042'700	
Revenus financiers .....		67'035'918
<b>Résultat financier (2)</b> (excédent de revenus).....	<b>41'993'218</b>	
<b>Résultat opérationnel (3)=(1)-(2)</b> (excédent de charges)		<b>79'677'768</b>
Charges extraordinaires .....	0	
Revenus extraordinaires .....		87'675'568
<b>Résultat extraordinaire (4)</b> (excédent de revenus) .....	<b>87'675'568</b>	
<b>Résultat total (5)=(4)-(3)</b> (excédent de revenus) .....	<b>7'997'800</b>	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses .....	141'709'513	
Total des recettes .....		56'854'812
<b>Investissements nets (6)</b> .....		<b>84'854'700</b>
<i>Compte de financement</i>		
Investissements nets .....	84'854'700	
Écart statistique inv. (art. 30 al. 3 LFinEC) .....		10'525'533
Amortissement du patrimoine administratif et amort. subventions d'investissement .....		64'085'103
Excédent de revenus du compte de résultats .....		7'997'800
Solde des mouvements avec les financements spéciaux .....	12'280'908	
Solde des mouvements sur le capital propre .....	87'675'568	
<b>Insuffisance de financement (7)</b> .....		<b>102'202'741</b>

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

<sup>3</sup>Il procède aux modifications réglementaires et propose au Grand Conseil les actes législatifs nécessaires au respect du budget.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*

*La secrétaire générale,*

Compte de résultats  
B2021

résultat minimum selon frein	5'415'036
<b>Résultat V20 Budget 2021</b>	<b>21'484'394</b>
Marge (+)	16'069'358
degré autofinancement (min 70%)	87,4%
<b>Améliorations nettes (+) / Péjorations nettes (-)</b>	<b>-13'486'594</b>
<b>Résultat Budget 2020 avec amendements</b>	<b>7'997'800</b>
Marge (+)	2'582'764
degré autofinancement (min 70%)	70,0%

<b>33'138'580</b>	<b>19'651'986</b>	<b>-581'900</b>
-------------------	-------------------	-----------------

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DES  
INVESTISSEMENTS

Amendements acceptés par la COFI

Auteur	Intitulé amendement	Département / Centre de profit	NC 2 positions	Décision COFI Variation charges  (+) augmentation (-) diminution	Décision COFI Variation revenus  (+) augmentation (-) diminution	Décision COFI Variation nette  (+) augmentation (-) diminution
CE	excédant BNS (modification LFinEC+ modification LFAC)	DFS /SFIN	41		+42'000'000	
CE	amendement COVID	divers	divers	+31'438'580	-24'048'014	-581'900
CE	amendement LILJAR	DEAS	36	+1'700'000		
		DEAS	43		+1'700'000	

Amendements refusés par la COFI

Verts	Modification des barèmes fiscaux liés à l'énergie et attribution au fonds cantonal de l'énergie	DFS / SCCO	40		+1'000'000	
		DDTE / SENE	35	+1'000'000		
PVS	Récupération de la crise Covid-19 2020 et 2021	DFS / SCSP	36	+2'000'000		
PVS	Lutte contre la pénurie de personnel soignant	DFS / SCSP	36	+1'300'000		
PVS	Renforcement de compétences de prévention et contrôle des infections (PCI)	DFS / SCSP	37	+200'000		
PLR	Indexation négative des salaires sur l'IPC	tous les départements et tous les services	30	-5'400'000		
PLR	Renonciation globale à l'échelon automatique	tous les départements et tous les services	30	-1'700'000		



## B2021 : Calcul frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

### 1 Équilibre ou bénéfice du compte de résultats ✔

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2019) : 541'503'585

Objectif bénéfice 1% : 5'415'036

<i>Compte de résultats</i>	<b>Budget 2021</b>
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'780'796
- Total des charges (sans imp. int.)	2'282'782'996
<b>= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))</b>	<b>7'997'800</b>

### 2 Volume d'investissements nets ✔

<i>Revenus déterminants du compte de résultats</i>	<b>Budget 2021</b>
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'780'796
- Subventions à redistribuer	180'684'270
<b>= Revenus déterminants</b>	<b>2'110'096'526</b>

<i>Dépenses nettes du compte des investissements</i>	<b>Budget 2021</b>
Dépenses nettes totales portées au budget	84'854'700
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	250'000
<b>= Investissements nets déterminants</b>	<b>84'604'700</b>
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants)	10'550'483
<b>= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement</b>	<b>74'054'217</b>

#### *Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser*

Objectif inv. (%) <sup>1)</sup>		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) <sup>1)</sup>		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4.0%	5.0%	2'110'096'526	84'403'861	105'504'826	<b>70%</b>
5.0%	6.0%	2'110'096'526	105'504'826	126'605'792	<b>80%</b>
6.0%	7.0%	2'110'096'526	126'605'792	147'706'757	<b>90%</b>
7.0%	non limité	2'110'096'526	147'706'757	non limité	<b>100%</b>

<sup>1)</sup> Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 0,5 point (%).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : 4.0% Minimum de 4.0% atteint !

Ils s'inscrivent dans la marge : 4.0% - 5.0%

Ils correspondent à un objectif de degré d'autofinancement de : 70.0%

### 3 Degré d'autofinancement ✔

<i>Calcul du degré d'autofinancement</i>	<b>Budget 2021</b>
Amortissements du patrimoine administratif	42'055'291
+ Amortissements subventions d'investissement	22'029'812
- Prélèvement réserve retraitement PADM	20'224'103
<b>= Amortissements nets patrimoine administratif</b>	<b>43'861'000</b>
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	7'997'800
<b>= Autofinancement</b>	<b>51'858'800</b>
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'054'217
<b>Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)</b>	<b>70.0%</b>

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE LA SANTÉ**  
SERVICE DES CONTRIBUTIONS

La Chaux-de-Fonds, le 30 octobre 2020

**Note à l'attention de : Département des finances et de la santé**

**Sujet : COFI du 21 octobre 2020**

---

En réponse à la question posée par les députés qui souhaitent avoir une information plus détaillée sur la construction du PFT pour les revenus fiscaux lissés (IFD et PM), je vous transmets les éléments suivants.

**Recettes personnes morales :**

Au vu de la situation sanitaire, de son incertitude et du peu de visibilité, nous devons être prudent. Les différents contacts avec les entreprises que nous menons en permanence, confirment qu'aucun acteur a une visibilité, indépendamment de sa taille. Les mieux lotis ont une visibilité d'un à deux mois. Pour les sociétés multinationales, elles sont en pleine période budgétaire et rencontrent d'énormes difficultés pour établir un projet réaliste.

Il ressort également que 2020 n'est pas bon, mais que 2021 pourrait être pire. Une reprise dès 2022 est envisageable, mais très modeste, puis un retour à une situation dite normale en 2023/24.

Il ne faut pas oublier que si les résultats 2020 et 2021 des entreprises enregistrent des chiffres négatifs (rouge), cela engendrera des pertes qui se reporteront sur les années suivantes et compenseront une ou toute partie des bénéfices 2022, 2023 voire 2024. Je rappelle qu'au niveau de la fiscalité des entreprises, le report de pertes des années antérieures sur les bénéfices des années suivantes sont compensables (maximum 7 ans).

Pour toute ces raisons, le budget 2021 (covid et la PF) a été modifié. Nous sommes partis sur les tranches facturées en 2020 (actuellement de CHF 132'000'000). Ces chiffres comportent encore quelques bénéfices que nous avons pour une partie, en fonction des informations reçues, corrigés à la baisse. Ainsi, pour un grand nombre d'entreprises, nous avons calculé les recettes en tenant compte uniquement de l'impôt sur le capital (sans bénéfice). Ce qui nous amène aux alentours de CHF 120'000'000. Pour la PF, nous avons tablé sur une augmentation prudente des bénéfices et du capital (le bénéfice augmente le capital même s'il n'y a pas d'impôt sur le bénéfice par compensation des reports de pertes). Les entreprises n'ont pas de visibilité pour 2021. Par conséquent, elles sont très prudentes et espèrent que la situation s'améliore en 2022. Un retour à la prospérité acceptable pour 2023, voire 2024, est prévu et souhaité.

**Pour les personnes physiques :**

Les effets de la crise se ressentent avec un décalage par rapport aux sociétés (environ une année). Les salaires sont fixés sur la base de l'année antérieure. Les salaires 2020 ont été fixés sur les perspectives existantes en 2019.

Pour 2021, une baisse des revenus est prévue, car la RHT maintient une partie des emplois avec une réduction de 20% des salaires. Une partie des salariés verront leur salaire être réduit, soit car ils sont au bénéfice de la RHT soit parce que les primes et bonus ne seront pas versés. De plus, les dividendes se feront rares, vu la situation économique et sanitaire.

Nous avons un indicateur qui confirme la baisse des revenus des salariés. Il s'agit de l'impôt à la source qui est en recul d'environ 15%. Je rappelle que ce sont les revenus 2020 qui sont imposés actuellement pour l'impôt à la source.

L'activité des indépendants sera également à la baisse.

Nous avons tablé sur une baisse de 3% de recettes pour 2021 et une relative stagnation pour les années suivantes. Une attention toute particulière est portée sur l'impôt sur la fortune. En effet, la bourse se porte actuellement bien et ne reflète pas pour l'instant la situation économique, mais elle peut rapidement chuter (ce qui est un peu le cas ces jours).

**Retour de l'impôt fédéral :**

La baisse de cette recette est en corrélation avec la situation décrite ci-dessus.

**Impôt immobilier**

Nous constatons un ralentissement dans les transactions immobilières assez important, tant au niveau du nombre que des montants. Raison pour laquelle, nous avons adapté nos prévisions à la baisse.

**Remarque générale**

Au vu de la situation très incertaine, la prudence doit être de rigueur dans nos perspectives. Il faut également avoir une certaine humilité et admettre qu'il est très difficile d'effectuer des prévisions dans les conditions actuelles.

Y. Wahid

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE  
ET DE L'ACTION SOCIALE**  
SERVICE DE L'ACTION SOCIALE  
OFFICE CANTONAL DE L'AIDE SOCIALE

## 1. Note de: Raffaele Fasano, chef de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS/SASO)

**Concerne:** Indexation des forfaits pour l'entretien

**Date:** 04.11.2020

### 1. Contexte

Les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) sont des recommandations à l'attention des autorités sociales des cantons, communes et institutions sociales privées. Elles n'acquièrent un caractère obligatoire que si elles sont intégrées dans le « corpus légal/règlementaire » cantonal ou si celui-ci, de même que la jurisprudence, y font référence. Dans le canton de Neuchâtel, le texte de référence est l'Arrêté fixant les normes pour le calcul de l'aide matérielle (RSN 831.02). Cet arrêté, à son article 24, renvoie aux recommandations de la CSIAS pour tout ce qui n'est pas explicitement réglé dans les textes cantonaux. Depuis 2015, les normes de la CSIAS doivent être approuvées par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) qui se charge de les édicter.

### 2. Adaptation au renchérissement

Depuis 2009, le forfait pour l'entretien selon les normes CSIAS est par principe adapté à l'évolution du renchérissement, au même pourcentage et en même temps que l'adaptation des prestations complémentaires à l'AVS/AI. Les cantons sont libres de suivre ou non cette recommandation.

Dans le canton de Neuchâtel, la dernière adaptation au renchérissement remonte au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (plus de 5 ans après la recommandation de la CSIAS). Le forfait d'entretien mensuel pour une personne est passé de 977 francs à 986 francs.

### 3. Nouvelle indexation CSIAS

En novembre 2018, la CDAS a recommandé aux cantons une nouvelle adaptation du forfait pour l'entretien de 11 francs, ce qui amène celui-ci à 997 francs. À ce jour, 17 cantons se sont conformés à cette recommandation et plusieurs autres ont d'ores et déjà décidé de procéder à l'indexation en 2021.

### 4. Montants du forfait pour l'entretien

Taille du ménage	Normes actuelles	Normes indexées
1 personne	986.-	997.-
2 personnes	1'510.-	1'525.-
3 personnes	1'833.-	1'854.-
4 personnes	2'112.-	2'134.-
5 personnes	2'385.-	2'413.-
Par pers. suppl.	+ 200.-	+ 202.-

Pour le canton de Neuchâtel, si une indexation est prévue, il est important qu'elle intervienne en même temps que l'entrée en vigueur des nouvelles normes liées au concept de simplification de l'aide sociale (projet RAISONE), agendée en principe au 1<sup>er</sup> avril 2021.

## 5. Coûts supplémentaires

Une analyse à l'interne de l'ODAS/SASO montre que les montants indexés induiraient sur 12 mois une augmentation des charges d'aide sociale de 766'000 francs.

Le service des migrations (SMIG) qui applique également les normes d'aide sociale pour certains publics relevant de l'asile, serait aussi impacté par l'indexation. Le montant supplémentaire estimé pour le SMIG s'élève à quelque 80'000 francs.

Ces montants émarginent à la facture sociale harmonisée avec les communes selon la répartition (60% État / 40% Communes). Au niveau de la budgétisation, les montants sont répartis comme suit :

Service	Nature comptable	Montants Annuels		Montants 9 mois	Remarques
		Global FS	État	État	
SASO 100085	36321017 Charges d'aide matérielle (communes)	733'000	439'800	329'850	La charge figure à 60% dans les comptes État.
	36370004 Charges d'aide matérielle (État)	33'000	33'000	24'750	La charge figure à 100% dans les comptes État
SMIG 100097	36370008 Subv. liées à la migration	80'000	80'000	60'000	
<b>Total Charges</b>		<b>846'000</b>	<b>552'800</b>	<b>414'600</b>	
SASO 100085	46321000 Subv. accordées pour le domaine social	-45'200	-45'200	-33'900	Refacturation aux communes des charges figurant à 100% dans les comptes État.
<b>Total Revenus</b>		<b>-45'200</b>	<b>-45'200</b>	<b>-33'900</b>	

Les montants sont indiqués en CHF.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE  
ET DE L'ACTION SOCIALE**  
SERVICE DE L'ACTION SOCIALE  
OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE-  
MALADIE

## À l'attention de la commission financière du Grand Conseil (COFI)

### Note synthétique confidentielle : normes de classification et montants prévus des subsides en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2021

#### 1. Évolution des primes 2020-2021

En moyenne (incl. franchises à option et modèles particuliers d'assurance), les primes pour l'année 2021 dans le canton de Neuchâtel, toutes classes d'âges confondues, diminuent de -0.2%. Dans le détail, les primes des catégories des adultes (dès 26 ans) diminuent en moyenne de **-0,3% (à 426,40 francs/mois)**; celles des jeunes adultes (19-25 ans) augmentent de **+0,3% (à 300 francs/mois)** tandis que celles des enfants (0-18 ans) sont diminuées de **-0,3% (à 109,30 francs/mois)**.

S'agissant de la prime de référence en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI (ci-après : PPC) ressortant de la législation fédérale (incl. risque accidents et uniquement la franchise à 300 francs pour les adultes et les jeunes adultes, et sans franchise pour les enfants), l'évolution des primes est de +0,1% (à 548,20 francs/mois) pour les adultes, pour les jeunes adultes de -0,6% (à 424,40 francs/mois) et de +0,1% pour les enfants (à 126,60 francs/mois).

#### 2. Cadre budgétaire

Le budget 2020 était de 131'757'800 francs. Le budget 2021 a initialement été construit en tenant compte de l'important delta constaté aux comptes 2019, mais en intégrant une hausse des primes de +3,5%, une très faible progression du nombre de bénéficiaires dans certaines catégories, ainsi que la prorogation de toutes les mesures introduites ces dernières années (PARC, taxes environnementales et quasi-automaticité). Ainsi, le montant des dépenses brutes intégré dans le budget 2021 tel que validé par le Conseil d'État s'élève à **132'437'000 francs**. Déduction faite de la subvention fédérale en faveur de la réduction des primes, ce montant est intégré dans la facture sociale (répartition 60% État – 40% communes).

#### 3. Conditions-cadres

Les bénéficiaires de subsides LAMal se subdivisent en 3 groupes principaux :

- Les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI (ci-après : PC à l'AVS-AI);
- Les bénéficiaires de l'aide sociale matérielle;
- Les bénéficiaires ordinaires (y. c. objectif social LAMal [OSL], art. 65 al.1 bis LAMal).

Pour les bénéficiaires de PC à l'AVS-AI, l'évolution de la prime de référence PC (PPC) influence de manière prépondérante les prévisions pour le coût de cette catégorie de bénéficiaires, puisque le subside qui leur est obligatoirement alloué, conformément au droit fédéral actuel, correspond à l'entier de la prime jusqu'à concurrence de la PPC fixée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le nouveau droit fédéral qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2021 et qui coexistera avec l'actuel durant 3 ans n'impliquera aucune économie significative dans l'immédiat. Au contraire, une progression du nombre de bénéficiaires pourrait être provoquée par la réforme dans un premier temps, qui sera encore accentuée s'il n'est pas donné suite à la demande du canton en matière de limitation des loyers reconnus.

Concernant les bénéficiaires de l'aide sociale, il est déterminé chaque année une prime de référence cantonale (PARC) par groupe d'âge considérant la franchise ordinaire avec le risque accidents. Celle-ci représente le subside maximum octroyé pour cette catégorie de bénéficiaire. De plus, sur la base de la procuration transmise à l'OCAM, les affiliations de ces assurés sont année après année optimisées, autant que possible, en fonction des tarifs de primes et des différentes couvertures d'assurance.

Les deux catégories de bénéficiaires susmentionnées ont une emprise budgétaire d'un peu plus de 80% et représentent plus de la moitié des bénéficiaires de subsides, soit environ 23'000 bénéficiaires.

S'agissant des bénéficiaires ordinaires, la participation cantonale doit être déterminée, conformément à l'art. 9 al. 2 LILAMal, soit en fonction du niveau des primes, des disponibilités budgétaires cantonales et de la situation socio-économique de la population. À partir de ces paramètres, l'intensité (montant des subsides) et l'étendue de la réduction des primes (limites de revenus – public-cible) sont déterminées, avec pour contrainte supplémentaire d'éliminer les effets de seuil et de respecter la législation fédérale, notamment l'art. 65 al. 1 bis LAMal. À noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'art. 65 al. 1 bis LAMal (OSL) nouveau précise que pour les bas et moyens revenus, les cantons doivent réduire de 80% au moins les primes des enfants (contre 50% auparavant).

#### **4. Régime des subsides en faveur des bénéficiaires ordinaires**

##### **4.1. Modèle**

L'aménagement du modèle demeure inchangé en regard de l'année 2019, année de la mise en place de la réforme des subsides ordinaires dans le cadre du projet de la redéfinition des prestations sous condition de ressources (voir rapport 18.034).

Ainsi, les conditions requises afin de respecter les objectifs consistant à éliminer les effets de seuil et les incitations négatives sont identiques soit :

- Lorsque le revenu déterminant est juste suffisant pour permettre la sortie de l'aide sociale, le subside octroyé doit être très proche - ou identique - à celui octroyé aux bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Au sein de la fourchette de revenus donnant droit aux subsides ordinaires, le montant du subside octroyé doit diminuer moins rapidement que n'augmente le revenu déterminant ;
- Le niveau du subside octroyé juste avant que l'on atteigne le niveau de revenu au-delà duquel on perd le droit au subside doit être faible.

Enfin, le modèle reprend les adaptations apportées suite à l'ATF du 22 janvier 2019, 8C.228/2018, à savoir qu'il permet d'assurer un soutien au paiement des primes des enfants et des jeunes adultes en formation initiale de l'ensemble des ménages à revenus modestes ainsi que d'une partie suffisante des ménages à revenus moyens.

##### **4.2. Système**

L'organisation du système demeure également identique à celle existante en 2020 :

- Le subside reste diminué proportionnellement au rabais obtenu en cas de franchise à option.
- Le rythme de révision des situations personnelles et financières reste identique à celui qui prévaut actuellement.
- L'accès aux prestations demeure organisé selon le régime mixte des 3 piliers, soit l'octroi des subsides sur la base de la quasi-automaticité, de la semi-automaticité et sur demande.

##### **4.3. Visualisation des limites de revenus et des suppléments pour enfants pour 2021**

Voir annexe.

#### 4.4. Montants des subsides 2021 par classification

##### Subsides LAMal 2021

Classifications	Enfants (0 - 18 ans)		Jeunes adultes en formation initiale (19 - 25 ans)		Jeunes adultes (19 - 25 ans)		Adultes en formation initiale (dès 26 ans)		Adultes (dès 26 ans)	
	Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	
PC-AVS/AI	<b>119</b>		<b>417</b>		<b>417</b>		<b>541</b>		<b>541</b>	
Aide sociale (PARC)	<b>108</b>		<b>366</b>		<b>366</b>		<b>487</b>		<b>487</b>	
Classification S1	100%	108	100%	366	100%	366	100%	487	100%	487
Classification S2	100%	108	100%	366	90%	329	100%	487	90%	438
Classification S3	100%	108	100%	366	80%	293	100%	487	80%	390
Classification S4	100%	108	100%	366	70%	256	100%	487	70%	341
Classification S5	100%	108	100%	366	60%	220	100%	487	60%	292
Classification S6	100%	108	100%	366	50%	183	100%	487	50%	244
Classification S7	100%	108	100%	366	40%	146	100%	487	40%	195
Classification S8	100%	108	100%	366	30%	110	100%	487	30%	146
Classification S9	100%	108	100%	366	20%	73	100%	487	20%	97
Classification S10	100%	108	100%	366	10%	37	100%	487	10%	49
Classification S11	100%	108	100%	366	*	*	100%	487	*	*
Classification S12	80%	86	80%	293	*	*	80%	390	*	*
Classification S13	60%	65	60%	220	*	*	60%	292	*	*
Classification S14	40%	43	40%	146	*	*	40%	195	*	*
Classification S15	20%	22	20%	73	*	*	20%	97	*	*

À relever que pour les enfants, les jeunes adultes et les adultes en formation initiale, les classifications S1 à S12 concrétisent la classification objectif social LAMal (OSL) conformément à l'art. 65 al. 1 bis LAMal). Les classifications S13, S14 et S15 offrent, quant à elles, un lissage en sortie du droit au subside afin d'éviter un effet de seuil trop important.

#### 5. Projection budgétaire

Le tableau ci-dessous précise le cadre budgétaire 2021

Subsides LAMal en CHF	Prévision 2020	Estimation 2021
PC AVS-AI	67'658'753	68'673'013
Aide sociale	37'252'662	38'570'242
Subsides ordinaires (S1-S15)	20'143'450	22'747'753
Projection	125'054'865	129'991'008
Risque additionnel d'intensité COVID (+4% subs. AS et ordinaires)		2'452'720
<b>Projection budgétaire</b>		<b>132'442'728</b>
Cible budgétaire		132'437'000
Écart +/- cible		+5'728

Compte tenu du très faible écart à la cible budgétaire et du haut degré d'incertitude lié à la situation actuelle, le Conseil d'Etat a renoncé à proposer une quelconque adaptation du budget des subsides dans le cadre de la « couche COVID », les surcoûts liés à cette dernière étant compensés par la stabilité des primes entre 2020 et 2021.

#### Détail des adaptations proposées et intégrées dans les estimations 2021 présentées ci-avant :

- Un élargissement par rapport à 2020 de l'intervalle (doublement) des limites de revenus de la classification S10 et du décalage d'autant des limites de revenus suivantes (classifications S11 à S15) donnant accès aux subsides. Ces modifications de limites de revenus s'inscrivent dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouvel art. 65 al. bis 1 LAMal (objectif social LAMal) et du respect de la conformité à l'ATF du 22 janvier 2019.



- Les montants des subsides octroyés sont identiques à 2020 à l'exception de 3 ajustements consécutifs à la spécificité de la distribution des primes 2021 :
  - PC à l'AVS-AI pour les enfants : -1 franc/mois ;
  - PC à l'AVS-AI pour les jeunes adultes : -3 francs/mois ;
  - PARC pour les jeunes adultes : +3 francs/mois.

Ces ajustements de subsides n'entraînent globalement aucune modification dans l'estimation budgétaire 2021 ;

- Pour les bénéficiaires de PC à l'AVS-AI, il est tenu compte uniquement d'une majoration du nombre de bénéficiaires de +1,5% ;
- Concernant les bénéficiaires de l'aide sociale, il est tenu compte d'une hausse de leur effectif de +3% intégrant ainsi les incertitudes des conséquences économiques liées à la crise sanitaire actuelle. En outre, il est proposé à chaque service social d'affilier certains assurés sous procuration (300 maximum) auprès d'une caisse pratiquant le tiers payant avec un modèle médecin de famille. Ce type d'affiliation demeure exceptionnel et doit correspondre à une nécessité avérée pour l'assuré (p.ex. maladie chronique ou difficulté dans le suivi administratif). Le coût total estimé s'élève à 200'000 francs.
- S'agissant des bénéficiaires ordinaires, les subsides de classifications S1-S15 ont été augmentés uniquement pour les jeunes adultes en prenant ancrage sur la prime de référence cantonale de l'aide sociale (PARC) soit +3 francs/mois comme indiqué précédemment. Par rapport au nombre de bénéficiaires, il est tablé sur une augmentation de 2'200 nouveaux bénéficiaires étant donné les modifications des limites de revenus évoquées. Le coût estimé de cette mesure s'élève à environ 2'000'000 francs. De plus, il est pris en compte une majoration de +3% (350 nouveaux bénéficiaires) pour un coût évalué à environ 600'000 francs permettant d'intégrer également les incertitudes liées à la COVID19.
- Sur la base des projections élaborées conformément aux détails présentés ci-avant, une marge additionnelle correspondant à +4% des montants projetés au titre des subsides aide sociale et ordinaires a été ajoutée, afin de tenir compte d'un risque d'intensité accru lié à la deuxième vague pandémique et aux besoins éventuels de subsides extraordinaires en faveur des indépendants fortement touchés, comme nous l'avons fait en 2020.

## **6. Signature de l'arrêté par le Conseil d'État et planification de sa mise en œuvre**

Conformément à la modification apportée à l'art. 15a al. 2 LILAMal, le Conseil d'État soumet à la commission des finances, pour consultation, le projet de subsides et classifications pour les catégories dites « ordinaires » pour l'année suivante.

Rappelons qu'il est essentiel que la signature de l'arrêté par le Conseil d'Etat puisse intervenir au plus tard durant la 2<sup>ème</sup> semaine du mois de novembre, même si cela ne coïncide pas avec le calendrier de l'adoption du budget 2021 par le Grand Conseil. En effet, les subsides doivent être impérativement communiqués aux assureurs-maladie au plus tard durant la dernière semaine du mois de novembre. Passé ce délai, les caisses ne sont plus en mesure de reporter les subsides sur la facturation des primes du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 intervenant début décembre. Dans ce cas-là, la totalité des ayants droit deviendrait non-bénéficiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Neuchâtel, le 30 octobre 2020 / Manuel Barbaz, chef de l'OCAM

Visualisation par classification des limites de revenus et des suppléments pour enfants pour 2021

Limites de revenu déterminant pour un adulte seul et familles monoparentales avec enfants

	\$1	\$2	\$3	\$4	\$5	\$6	\$7	\$8	\$9	\$10	\$11	\$12	\$13	\$14	\$15
Pas d'enfant	>>> à 22800	à 23940	à 25080	à 26220	à 27360	à 28500	à 29640	à 30780	à 31920	à 34200					
1 enfant	>>> à 33000	à 34140	à 35280	à 36420	à 37560	à 38700	à 39840	à 40980	à 42120	à 44400	à 45540	à 46680	à 47820	à 48960	à 50100
2 enfants	>>> à 40800	à 41940	à 43080	à 44220	à 45360	à 46500	à 47640	à 48780	à 49920	à 52200	à 53340	à 54480	à 55620	à 56760	à 57900
3 enfants	>>> à 46800	à 47940	à 49080	à 50220	à 51360	à 52500	à 53640	à 54780	à 55920	à 58200	à 59340	à 60480	à 61620	à 62760	à 63900
4 enfants	>>> à 51600	à 52740	à 53880	à 55020	à 56160	à 57300	à 58440	à 59580	à 60720	à 63000	à 64140	à 65280	à 66420	à 67560	à 68700
5 enfants	>>> à 54600	à 55740	à 56880	à 58020	à 59160	à 60300	à 61440	à 62580	à 63720	à 66000	à 67140	à 68280	à 69420	à 70560	à 71700
6 enfants	>>> à 57600	à 58740	à 59880	à 61020	à 62160	à 63300	à 64440	à 65580	à 66720	à 69000	à 70140	à 71280	à 72420	à 73560	à 74700
7 enfants	>>> à 60600	à 61740	à 62880	à 64020	à 65160	à 66300	à 67440	à 68580	à 69720	à 72000	à 73140	à 74280	à 75420	à 76560	à 77700
8 enfants	>>> à 63600	à 64740	à 65880	à 67020	à 68160	à 69300	à 70440	à 71580	à 72720	à 75000	à 76140	à 77280	à 78420	à 79560	à 80700
9 enfants	>>> à 66600	à 67740	à 68880	à 70020	à 71160	à 72300	à 73440	à 74580	à 75720	à 78000	à 79140	à 80280	à 81420	à 82560	à 83700
10 enfants	>>> à 69600	à 70740	à 71880	à 73020	à 74160	à 75300	à 76440	à 77580	à 78720	à 81000	à 82140	à 83280	à 84420	à 85560	à 86700

Limites de revenu déterminant pour un couple d'adultes et familles biparentales avec et sans enfants

	\$1	\$2	\$3	\$4	\$5	\$6	\$7	\$8	\$9	\$10	\$11	\$12	\$13	\$14	\$15
Pas d'enfant	>>> à 30000	à 32280	à 34560	à 36840	à 39120	à 41400	à 43680	à 45960	à 48240	à 52800					
1 enfant	>>> à 37500	à 39780	à 42060	à 44340	à 46620	à 48900	à 51180	à 53460	à 55740	à 60300	à 62580	à 64860	à 67140	à 69420	à 71700
2 enfants	>>> à 44400	à 46680	à 48960	à 51240	à 53520	à 55800	à 58080	à 60360	à 62640	à 67200	à 69480	à 71760	à 74040	à 76320	à 78600
3 enfants	>>> à 50400	à 52680	à 54960	à 57240	à 59520	à 61800	à 64080	à 66360	à 68640	à 73200	à 75480	à 77760	à 80040	à 82320	à 84600
4 enfants	>>> à 54000	à 56280	à 58560	à 60840	à 63120	à 65400	à 67680	à 69960	à 72240	à 76800	à 79080	à 81360	à 83640	à 85920	à 88200
5 enfants	>>> à 57000	à 59280	à 61560	à 63840	à 66120	à 68400	à 70680	à 72960	à 75240	à 79800	à 82080	à 84360	à 86640	à 88920	à 91200
6 enfants	>>> à 60000	à 62280	à 64560	à 66840	à 69120	à 71400	à 73680	à 75960	à 78240	à 82800	à 85080	à 87360	à 89640	à 91920	à 94200
7 enfants	>>> à 63000	à 65280	à 67560	à 69840	à 72120	à 74400	à 76680	à 78960	à 81240	à 85800	à 88080	à 90360	à 92640	à 94920	à 97200
8 enfants	>>> à 66000	à 68280	à 70560	à 72840	à 75120	à 77400	à 79680	à 81960	à 84240	à 88800	à 91080	à 93360	à 95640	à 97920	à 100200
9 enfants	>>> à 69000	à 71280	à 73560	à 75840	à 78120	à 80400	à 82680	à 84960	à 87240	à 91800	à 94080	à 96360	à 98640	à 100920	à 103200
10 enfants	>>> à 72000	à 74280	à 76560	à 78840	à 81120	à 83400	à 85680	à 87960	à 90240	à 94800	à 97080	à 99360	à 101640	à 103920	à 106200

Limites de revenu déterminant pour un jeune adulte seul ou composant une famille monoparentale avec enfants

	\$1	\$2	\$3	\$4	\$5	\$6	\$7	\$8	\$9	\$10	\$11	\$12	\$13	\$14	\$15
Pas d'enfant	>>> à 22800	à 23642	à 24485	à 25327	à 26170	à 27012	à 27854	à 28697	à 29539	à 31225					
1 enfant	>>> à 33000	à 33842	à 34685	à 35527	à 36370	à 37212	à 38054	à 38897	à 39739	à 41425	à 42267	à 43110	à 43952	à 44795	à 45638
2 enfants	>>> à 40800	à 41642	à 42485	à 43327	à 44170	à 45012	à 45854	à 46697	à 47539	à 49225	à 50067	à 50910	à 51752	à 52595	à 53438
3 enfants	>>> à 46800	à 47642	à 48485	à 49327	à 50170	à 51012	à 51854	à 52697	à 53539	à 55225	à 56067	à 56910	à 57752	à 58595	à 59438
4 enfants	>>> à 51600	à 52442	à 53285	à 54127	à 54970	à 55812	à 56654	à 57497	à 58339	à 60025	à 60867	à 61710	à 62552	à 63395	à 64238
5 enfants	>>> à 54600	à 55442	à 56285	à 57127	à 57970	à 58812	à 59654	à 60497	à 61339	à 63025	à 63867	à 64710	à 65552	à 66395	à 67238
6 enfants	>>> à 57600	à 58442	à 59285	à 60127	à 60970	à 61812	à 62654	à 63497	à 64339	à 66025	à 66867	à 67710	à 68552	à 69395	à 70238
7 enfants	>>> à 60600	à 61442	à 62285	à 63127	à 63970	à 64812	à 65654	à 66497	à 67339	à 69025	à 69867	à 70710	à 71552	à 72395	à 73238
8 enfants	>>> à 63600	à 64442	à 65285	à 66127	à 66970	à 67812	à 68654	à 69497	à 70339	à 72025	à 72867	à 73710	à 74552	à 75395	à 76238
9 enfants	>>> à 66600	à 67442	à 68285	à 69127	à 69970	à 70812	à 71654	à 72497	à 73339	à 75025	à 75867	à 76710	à 77552	à 78395	à 79238
10 enfants	>>> à 69600	à 70442	à 71285	à 72127	à 72970	à 73812	à 74654	à 75497	à 76339	à 78025	à 78867	à 79710	à 80552	à 81395	à 82238

**Limites de revenu déterminant pour un couple de jeunes adultes avec et sans enfants**

	\$1	\$2	\$3	\$4	\$5	\$6	\$7	\$8	\$9	\$10	\$11	\$12	\$13	\$14	\$15
Pas d'enfant	>>> à 30'000	à 31'685	à 33'370	à 35'054	à 36'739	à 38'424	à 40'109	à 41'794	à 43'478	à 45'163	à 46'848	à 48'533	à 50'218	à 51'903	à 53'588
1 enfant	>>> à 37'500	à 39'185	à 40'870	à 42'554	à 44'239	à 45'924	à 47'609	à 49'294	à 50'978	à 52'663	à 54'348	à 56'033	à 57'718	à 59'403	à 61'088
2 enfants	>>> à 44'400	à 46'085	à 47'770	à 49'454	à 51'139	à 52'824	à 54'509	à 56'194	à 57'878	à 59'563	à 61'248	à 62'933	à 64'618	à 66'303	à 67'988
3 enfants	>>> à 50'400	à 52'085	à 53'770	à 55'454	à 57'139	à 58'824	à 60'509	à 62'194	à 63'878	à 65'563	à 67'248	à 68'933	à 70'618	à 72'303	à 73'988
4 enfants	>>> à 54'000	à 55'685	à 57'370	à 59'054	à 60'739	à 62'424	à 64'109	à 65'794	à 67'478	à 69'163	à 70'848	à 72'533	à 74'218	à 75'903	à 77'588
5 enfants	>>> à 57'000	à 58'685	à 60'370	à 62'054	à 63'739	à 65'424	à 67'109	à 68'794	à 70'478	à 72'163	à 73'848	à 75'533	à 77'218	à 78'903	à 80'588
6 enfants	>>> à 60'000	à 61'685	à 63'370	à 65'054	à 66'739	à 68'424	à 70'109	à 71'794	à 73'478	à 75'163	à 76'848	à 78'533	à 80'218	à 81'903	à 83'588
7 enfants	>>> à 63'000	à 64'685	à 66'370	à 68'054	à 69'739	à 71'424	à 73'109	à 74'794	à 76'478	à 78'163	à 79'848	à 81'533	à 83'218	à 84'903	à 86'588
8 enfants	>>> à 66'000	à 67'685	à 69'370	à 71'054	à 72'739	à 74'424	à 76'109	à 77'794	à 79'478	à 81'163	à 82'848	à 84'533	à 86'218	à 87'903	à 89'588
9 enfants	>>> à 69'000	à 70'685	à 72'370	à 74'054	à 75'739	à 77'424	à 79'109	à 80'794	à 82'478	à 84'163	à 85'848	à 87'533	à 89'218	à 90'903	à 92'588
10 enfants	>>> à 72'000	à 73'685	à 75'370	à 77'054	à 78'739	à 80'424	à 82'109	à 83'794	à 85'478	à 87'163	à 88'848	à 90'533	à 92'218	à 93'903	à 95'588

**Limites de revenu déterminant pour un couple composé d'un adulte et d'un jeune adulte avec et sans enfants**

	\$1	\$2	\$3	\$4	\$5	\$6	\$7	\$8	\$9	\$10	\$11	\$12	\$13	\$14	\$15
Pas d'enfant	>>> à 30'000	à 31'982	à 33'965	à 35'947	à 37'930	à 39'912	à 41'894	à 43'877	à 45'859	à 47'842	à 49'825	à 51'807	à 53'790	à 55'772	à 57'755
1 enfant	>>> à 37'500	à 39'482	à 41'465	à 43'447	à 45'430	à 47'412	à 49'394	à 51'377	à 53'359	à 55'342	à 57'325	à 59'307	à 61'290	à 63'272	à 65'255
2 enfants	>>> à 44'400	à 46'382	à 48'365	à 50'347	à 52'330	à 54'312	à 56'294	à 58'277	à 60'259	à 62'242	à 64'225	à 66'207	à 68'190	à 70'172	à 72'155
3 enfants	>>> à 50'400	à 52'382	à 54'365	à 56'347	à 58'330	à 60'312	à 62'294	à 64'277	à 66'259	à 68'242	à 70'225	à 72'207	à 74'190	à 76'172	à 78'155
4 enfants	>>> à 54'000	à 55'982	à 57'965	à 59'947	à 61'930	à 63'912	à 65'894	à 67'877	à 69'859	à 71'842	à 73'825	à 75'807	à 77'790	à 79'772	à 81'755
5 enfants	>>> à 57'000	à 58'982	à 60'965	à 62'947	à 64'930	à 66'912	à 68'894	à 70'877	à 72'859	à 74'842	à 76'825	à 78'807	à 80'790	à 82'772	à 84'755
6 enfants	>>> à 60'000	à 61'982	à 63'965	à 65'947	à 67'930	à 69'912	à 71'894	à 73'877	à 75'859	à 77'842	à 79'825	à 81'807	à 83'790	à 85'772	à 87'755
7 enfants	>>> à 63'000	à 64'982	à 66'965	à 68'947	à 70'930	à 72'912	à 74'894	à 76'877	à 78'859	à 80'842	à 82'825	à 84'807	à 86'790	à 88'772	à 90'755
8 enfants	>>> à 66'000	à 67'982	à 69'965	à 71'947	à 73'930	à 75'912	à 77'894	à 79'877	à 81'859	à 83'842	à 85'825	à 87'807	à 89'790	à 91'772	à 93'755
9 enfants	>>> à 69'000	à 70'982	à 72'965	à 74'947	à 76'930	à 78'912	à 80'894	à 82'877	à 84'859	à 86'842	à 88'825	à 90'807	à 92'790	à 94'772	à 96'755
10 enfants	>>> à 72'000	à 73'982	à 75'965	à 77'947	à 79'930	à 81'912	à 83'894	à 85'877	à 87'859	à 89'842	à 91'825	à 93'807	à 95'790	à 97'772	à 99'755

18 novembre 2020

20.202  
ad 20.036**Recommandation de la commission des finances  
Indexation des forfaits d'entretien des bénéficiaires de l'aide sociale**

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de prendre les mesures nécessaires pour que les forfaits d'entretien des bénéficiaires de l'aide sociale soient indexés conformément aux recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), validées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) en 2018 déjà.

*Développement*

Les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) sont des recommandations à l'attention des autorités sociales des cantons, communes et institutions sociales privées. Depuis 2015, les normes de la CSIAS sont approuvées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), qui se charge de les édicter. Ces normes n'ont de caractère obligatoire que si elles sont intégrées dans les bases légales du canton ou si celui-ci, de même que la jurisprudence, y font référence. Dans notre canton, c'est un arrêté du Conseil d'État qui fixe les différentes normes d'aide sociale (RSN 831.02) et qui se réfère aux recommandations de la CSIAS pour tout ce qui n'est pas expressément défini dans nos dispositions légales cantonales.

Depuis 2009, le forfait pour l'entretien selon les normes CSIAS est adapté à l'évolution du renchérissement, au même pourcentage et en même temps que les prestations complémentaires à l'AVS/AI ; les cantons conservent cependant la liberté d'adapter ou non leurs normes. Dans le canton de Neuchâtel, la dernière adaptation au renchérissement remonte au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (plus de cinq ans après la recommandation de la CSIAS). Depuis cette date, en novembre 2018, la CDAS a validé une nouvelle adaptation des forfaits d'entretien. Ainsi donc, la CDAS préconise d'adapter les forfaits d'entretien de 11 francs par mois pour les personnes seules (les faisant passer de 986 francs à 997 francs par mois) et de 15 francs par mois pour un couple (soit de 1'510 francs à 1'525 francs par mois). Avec ces montants, les bénéficiaires d'aide sociale doivent couvrir tous leurs besoins de base (alimentation, soins corporels, vêtements, téléphone, électricité, entretien du ménage, déplacements...).

L'aide matérielle a pour mandat de couvrir le minimum vital des personnes dans le besoin, d'encourager leur autonomie économique et personnelle et d'assurer leur intégration sociale et professionnelle. Le forfait d'entretien doit garantir un niveau de vie minimal et ainsi une existence dans la dignité. Les adaptations sollicitées, quoique modestes, seront néanmoins précieuses pour que les bénéficiaires d'aide sociale continuent d'être actifs dans la société neuchâteloise. Lors de réformes précédentes, certains montants d'aide matérielle ont été revus à la baisse. Il est donc plus que justifié que les forfaits d'entretien soient conformes aux recommandations fédérales en la matière.

Considérant qu'une nouvelle adaptation des normes des forfaits d'entretien est recommandée par la CDAS depuis deux ans maintenant, nous demandons au Conseil d'État de les ajuster selon ces recommandations. Cette adaptation pourrait se faire au 1<sup>er</sup> avril 2021, quand entreront en vigueur les nouvelles normes liées au concept de simplification de l'aide sociale (projet RAISONE). Cette adaptation – dont les coûts à charge de l'État devraient être compensés à l'intérieur du budget du même secteur – pourrait s'intégrer dans le rapport d'information documentant les différences entre les normes CSIAS et les normes d'aides sociale dans notre canton, tant sous l'angle financier que sous l'angle de l'impact social, conformément au postulat 20.152 de la Commission Prestations sociales, accepté par le Grand Conseil en juin 2020 dans le cadre des travaux relatifs à la suite de la redéfinition des prestations sociales (rapport 20.013).

Signataire : Martine Docourt Ducommun, présidente de la commission des finances.

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	1
<b>2. CONSIDÉRATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT</b> .....	3
<b>3. CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION</b> .....	5
<b>4. EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT</b> .....	12
4.1. Autorités .....	12
4.2. Département des finances et de la santé (DFS) .....	15
4.3. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) .....	28
4.4. Département de l'éducation et de la famille (DEF) .....	35
4.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) .....	44
4.6. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) .....	54
<b>5. AMENDEMENTS</b> .....	66
<b>6. POSITIONS DES GROUPES</b> .....	81
<b>7. PROJETS DE LOIS</b> .....	84
<b>8. VOTE FINAL ET CONCLUSION</b> .....	84
<b>DECRET CONCERNANT LE BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2021</b> .....	86
Annexe 1 – Note du service des contributions .....	90
Annexe 2 – Note de l'office cantonal de l'aide sociale .....	92
Annexe 3 – Note de l'office cantonal de l'assurance-maladie .....	94
Annexe 4 – Recommandation de la commission .....	100